documentation socialiste

Supplément au nº 2 — 12 F.

GUIDE DU NOUVEL ADHÉRENT

Parti
Bureau National d'adhésions
Socialiste

Club Socialiste du Livre

Fondation Jean-Jaurès

Cette présentation du Parti a été conçue par le Bureau National d'Adhésions et le Secrétariat national à la formation, et rédigée par nos camarades André Laignel, Gérard Legrand et Marc Véron.

Elle a pour but d'apporter au nouvel adhérent les informations et les renseignements dont il a besoin pour participer sans complexe et sans handicap à la vie et à l'action du Parti. Ensuite, chacun devra pousser plus loin sa connaissance du socialisme en consultant les publications du Secrétariat à la formation.

Nous espérons que rien d'essentiel n'a été oublié. C'est au lecteur de nous signaler les lacunes et les imperfections qu'il constatera, afin que nous puissions compléter et améliorer ce texte dans nos prochaines éditions.

Françoise SELIGMANN
Responsable
du Bureau National d'Adhésions.

Gérard DELFAU
Secrétaire National
à la Formation

LE BUREAU NATIONAL D'ADHESIONS
DU PARTI SOCIALISTE

10, rue de Solférino

75333 Paris Cedex 07 - Téléphone 550.34.35

N'hésitez pas à nous écrire ou à nous rendre visite, et à nous adresser vos amis qui attendent encore avant de s'engager. Vous pouvez être assuré que nous vous aiderons dans toute la mesure de nos moyens.

Coll. Fondation Jean Jaurès

SOMMAIRE

PARTI SOCIALISTE CENTRE DE DOCUMENTATION

		Pages
Préface de François MITTERRAND	.....	5
Chapitre I	— ETRE SOCIALISTE... POURQUOI ?	7
Chapitre II	— ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PARTI	11
Chapitre III	— BREF HISTORIQUE DU SOCIALISME EN FRANCE ET DU PARTI SOCIALISTE	15
Chapitre IV	— LA MARCHE VERS L'UNITE	27
Chapitre V	— AUJOURD'HUI : PARTI DE MASSE ET LUTTE DE CLASSES	31
Chapitre VI	— LES AXES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALISTE	37
Chapitre VII	— STATUTS DU PARTI	47
Chapitre VIII	— QUE REPRESENTE LE P.S. ?	
	- Ses adhérents : évolution de leur nombre de 1937 à 1977	71
	- Ses électeurs : nombre de voix et pourcentage depuis 1945	72
Chapitre IX	— LES ELUS SOCIALISTES	
	- Note sur le groupe parlementaire à l'Assemblée nationale	74
	- Note sur le groupe parlementaire au Sénat	74
	- Note sur les municipalités socialistes	75
Chapitre X	— LES ORGANISMES CENTRAUX	79
Chapitre XI	— LA PRESSE DU PARTI	83
Chapitre XII	— LES MOTIONS D'ORIENTATION DU CONGRES D'EPINAY, DU CONGRES DE PAU, DU CONGRES DE NANTES ET DU CONGRES DE METZ	84
Chapitre XIII	— BIBLIOTHEQUE SOMMAIRE	164
	ADRESSES UTILES	164

Coll. Fondation Jean-Jaurès

On devient socialiste, lorsqu'on prend conscience de l'injustice. On adhère au Parti Socialiste, lorsqu'on décide de changer l'ordre des choses, c'est-à-dire l'oppression et le désordre imposés par le capitalisme. Cette démarche est celle de milliers de militants qui ont construit notre Parti. Il est nécessaire que vous en sachiez l'histoire, avec ses faiblesses et ses succès, au cours de sa marche vers l'unité.

Vous serez amené à orienter les choix des prochaines années et à élire les diverses instances du Parti Socialiste. Cette responsabilité implique que vous en connaissiez les axes fondamentaux, la doctrine, la structure et le fonctionnement. Cet ouvrage rassemble les renseignements qui vous permettront de bien remplir votre rôle de militant.

Renforcé par l'afflux continu de nouveaux adhérents, notre Parti doit se préparer à affronter des batailles qui seront déterminantes. Vous l'avez compris, vous qui avez rejoint nos rangs pour partager notre combat. Les solutions que nous proposons s'imposeront demain, car elles sont les seules qui répondent effectivement aux problèmes de notre société.

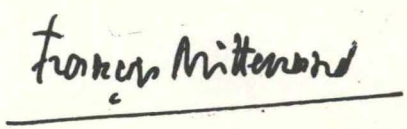

CHAPITRE PREMIER

ÊTRE SOCIALISTE... POURQUOI?

En donnant votre adhésion au Parti socialiste, vous n'avez pas seulement fait un geste sentimental ou cédé à un entraînement passager. Vous avez accompli un acte politique. Vous avez ressenti la nécessité d'un engagement personnel dans une bataille dont vous avez pris la mesure.

Mais il ne suffit pas de concrétiser l'engagement par l'adhésion. Adhérents nouveaux, ou militants déjà dans l'action, vous souhaitez et vous devez trouver des précisions doctrinales ou des arguments pour la discussion.

Cette brochure vise à vous faire, succinctement mais pleinement, connaître notre Parti qui est maintenant le vôtre. Sa lecture doit être complétée par celle d'ouvrages plus importants, auxquels renvoie une courte bibliographie.

Parmi ses objectifs prioritaires, le Parti socialiste s'est en effet fixé celui de la *formation* idéologique et pratique de ses adhérents. Tâche de longue haleine : il convient de souligner que, dès à présent, le Secrétariat National à la Formation dispose de tout un jeu de publications, complémentaires des *stages de formation*.

Fondation Jean-Jaurès

Le constat

La situation de la société française est dominée aujourd'hui par le fait que des millions de citoyens vivent dans des conditions iniques et alarmantes. Pour une majorité des 75 % de salariés que compte la population active, l'augmentation du salaire minimum reste une revendication prioritaire. Parmi eux, les femmes continuent de former une catégorie surexploitée (quelque 70 % des « smicards » sont des femmes).

Ces conditions sont encore aggravées par la montée du chômage, contre laquelle le gouvernement se montre incapable de lutter efficacement : la France a d'ores et déjà nettement dépassé le million de chômeurs, dont plusieurs centaines de milliers de jeunes lancés sur le marché du travail sans aucun diplôme, ou privés des moyens d'utiliser leurs compétences reconnues. Petits et moyens exploitants agricoles ne disposent pas d'un revenu réel décent. Le pouvoir d'achat des artisans et commerçants se dégrade d'année en année.

Et ne parlons pas de la « qualité de la vie », que la création d'un ministère fantomatique ne suffit point à promouvoir. Pour le plus grand nombre, vieillesse reste synonyme de quasi misère, le nombre des mal-logés et des sans-logis ne diminue pas, le temps de travail et ses prolongements (temps de transport, etc.) dévore le temps de vivre des salariés, que menacent l'insécurité, l'inconfort et la pollution.

L'analyse

La propagande gouvernementale, celle de la classe au pouvoir, a longtemps masqué ces réalités sous des formules publicitaires telles que « l'enrichissement collectif », quand ceux qui le produisent n'en recueillent que des miettes, ou « l'uniformisation des mœurs ».

Mais le temps de récession est venu, et soudain les mêmes qui parlaient d'abondance se sont mis à parler d'austérité. Le Parti socialiste n'entend nullement renoncer aux possibilités que pourrait ouvrir à tous notre société industrielle, et se refusera toujours à contraindre les plus démunis à l'austérité. Cependant la vérité n'est pas dans ces mots, qui, aujourd'hui,

habillent sous des défroques différentes un problème inchangé. Ce problème est celui du capitalisme lui-même (voir motion du Congrès de Pau).

Hier, l'inflation était choisie par l'ancien ministre de l'Economie et des Finances, comme « moindre mal » permettant le plein emploi, et donc limitant le chômage. Devenu président de la République, le même homme, placé devant les contradictions du capitalisme international, qui provoquent le mécontentement populaire, annonce qu'on va essayer de ralentir l'inflation, mais qu'on ne pourra le faire qu'en acceptant le chômage. En réalité, par l'inflation, véritable « subvention pour les riches », le capitalisme préserve sa marge de profit, et, par le chômage, il croit tenir à sa merci l'ensemble des masses laborieuses inquiètes pour leur instrument de travail autant que pour leur capacité de consommation.

Dans une société capitaliste, la société française en l'occurrence, la production obéit à la logique de la disparité des revenus et non aux besoins réels de la population. L'augmentation relative de tel ou tel revenu, pour laquelle d'ailleurs il est nécessaire de lutter à tout instant, ne suffit pas, en effet, à les rendre globalement plus justes. L'accumulation capitaliste a même intérêt à maintenir largement « ouvert » l'éventail des revenus. « L'uniformisation des mœurs » n'est que le discours « moderne » plaqué sur cette extension surveillée du marché pour le seul profit du capital. Ainsi apparaît la nécessité d'agir pour transformer les structures de notre société, grâce à un combat politique. Or, pour être efficace, ce combat doit être collectif et coordonné, d'où la volonté des travailleurs de se regrouper dans une organisation de masse, dans un parti politique, dans le Parti socialiste.

Le choix

Choisir le Parti socialiste, c'est choisir un autre type d'économie et la politique qui y correspond : contre le laisser faire qui sert de leitmotiv au capitalisme et contre le rideau de fumée de sa propagande ; c'est démasquer une idéologie pour laquelle l'égalité des chances n'est qu'un vain mot et « le libéralisme » un leurre à la merci du premier « incident », où reparaissent les tendances répressives, la « crainte du désordre », le maintien des privilèges acquis !

Choisir le Parti socialiste, c'est choisir un *parti de combat*, dont l'existence n'a de sens que s'il est l'interprète de couches sociales toujours plus opprimées, toujours plus exploitées à proportion même des progrès scientifiques et technologiques qui devraient être au service de leur libération. C'est aussi choisir un parti dont le but final est l'émancipation de l'homme, ce qui ne se conçoit pas sans une lutte permanente pour le respect et l'extension des possibilités de chaque individu.



Telle est l'originalité du Parti socialiste, qui tente la synthèse hardie des revendications de masse et des espérances de chacun, par-delà la fausse contradiction entre organisation et liberté.

L'analyse sur laquelle il fonde son action (analyse que nous ne pourrons qu'esquisser dans le cadre de cette brochure) n'est pas issue de vains bavardages sur la « concertation » des « partenaires sociaux ». Elle procède de la *méthode* marxiste, renforcée par la *pratique* du socialisme depuis un siècle.

Le marxisme n'est ni un dogme intangible, ni une référence vide de contenu (annoncée par Marx comme symptôme des crises du capitalisme, l'accentuation de la baisse du taux de profit a été vérifiée pour les dix dernières années en ce qui concerne les U.S.A. et la France, et ce n'est qu'un exemple).

Il est susceptible de s'harmoniser avec des aspirations que le développement historique au siècle passé ne permettait pas encore de prévoir ou de mesurer. (« L'environnement » et l'équilibre biologique, par exemple). Aspirations que la population ressent plus ou moins confusément, avant qu'elles trouvent leur expression active dans la lutte des syndicats et des partis de gauche.

L'interprétation qu'en propose le Parti socialiste est le fruit d'une évolution historique dont le rappel ne sera pas inutile, car elle a contribué à le façonner lui-même. Choisir aujourd'hui le Parti socialiste, c'est enfin participer à la construction d'un *parti de masse*, dont la stratégie est fondée sur la lutte de classes.

CHAPITRE II

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PARTI

Le Parti socialiste s'est donné des statuts qui définissent et garantissent son fonctionnement. Leur texte étant reproduit en annexe, nous en présentons ici une vue d'ensemble commentée, qui vous permettra de vous intégrer plus rapidement à la vie du Parti.

Vous remarquerez que le Parti socialiste n'est pas un parti dirigé par le haut selon le principe du « Centralisme démocratique », mais un parti démocratique, où s'instaurent des rapports complexes, riches, parfois difficiles entre les trois pôles sur lesquel est fondée son organisation : la section (au niveau local), la fédération (niveau départemental) et la direction nationale.

La section

La section est l'organe de base du Parti. Elle regroupe l'ensemble des adhérents au plan géographique ou au plan socio-professionnel (section d'entreprise ou d'université) : un minimum de cinq adhérents est exigé pour former une section.

L'âge minimum requis pour adhérer est de 15 ans.

La section est animée par un bureau élu par les adhérents de la section. Le bureau élit lui-même un secrétaire et plusieurs adjoints. Quelle que soit son étendue, la section affirme là où

elle se situe la présence du Parti. Elle prend en charge les problèmes qui se posent dans sa zone d'action. Elle participe à l'élaboration de la politique du Parti, par la libre discussion et par le vote de motions qui peuvent être adressées à l'échelon départemental ou à l'échelon national, sans préjudice des circonstances, où, statutairement, l'avis de toutes les sections est demandé.

La Fédération

Elle est l'instance qui représente le Parti dans le département. Elle est le lien indispensable entre le centre national et les sections. Elle est dirigée par une commission exécutive fédérale qui élit en son sein un bureau et des secrétaires, dont le premier secrétaire.

La commission exécutive fédérale a donc compétence pour traiter de tous les problèmes politiques et régler les problèmes d'organisation dans le département.

Mode de désignation des responsables et déroulement du Congrès national

Les instances responsables sont élues au scrutin proportionnel. Ce scrutin étant appliqué à tous les échelons, chaque militant qui vote dans sa section peut être assuré que son vote sera comptabilisé dans tous les résultats, sans qu'aucune voix ne soit perdue.

A chaque Congrès national (qui a lieu statutairement tous les deux ans) plusieurs motions peuvent être présentées à l'appréciation de tous les adhérents du Parti.

Le déroulement du Congrès national est précédé :

1° de la journée fédérale départementale d'information à laquelle tous les militants sont invités, pour entendre exposer et expliquer les diverses motions présentées, et donner leur avis ;

2° du vote à la base, dans chaque section, après débat sur ces motions ;

3° du Congrès départemental, qui comptabilise les voix obtenues par chaque motion dans les sections.

C'est le résultat de ces votes qui détermine la représentation proportionnelle dans les instances locales (bureaux de section), départementales (commissions exécutives fédérales) ou nationales (comité directeur et bureau national).

A chaque échelon, le pluralisme des courants de pensée, qui fait l'originalité du Parti socialiste, s'appuie donc sur les votes émis à l'occasion du Congrès national, pour décider de l'orientation politique, ainsi que des hommes et des femmes qui l'appliqueront. En contrepartie, cette démocratie interne exige de chaque militant une discipline à la mesure de l'organisation de masse qu'est le Parti socialiste.

Représentation nationale

Les instances nationales comprennent :

— Le Comité directeur : se réunit tous les deux mois en séance ordinaire.

— Le Bureau exécutif : se réunit habituellement une fois par semaine.

— Le secrétariat : (le Premier Secrétaire et les secrétaires nationaux élus par le Comité directeur sur proposition du Premier Secrétaire, au sein du Bureau exécutif) se réunit une fois par semaine également.

Il faut ajouter la présence de délégués généraux dépendant directement du Premier Secrétaire ou d'un Secrétaire national, chargés d'un secteur d'activité au sein du Parti, et de délégués nationaux ayant qualité pour représenter le Parti à l'échelon national dans des domaines particuliers (environnement, emploi, condition féminine, etc.).

Congrès et convention nationale

Entre chaque congrès ordinaire, qui a lieu tous les deux ans, se tient la Convention nationale ordinaire qui comprend, outre les membres du Comité directeur et des groupes parlementaires (députés et sénateurs), un représentant par fédération. Le rôle de cette convention consiste à apprécier l'action politique menée par la Direction nationale depuis le précédent congrès, et à débattre éventuellement de problèmes d'actualité. A la demande du Comité directeur, peut se tenir un congrès ou une convention extraordinaire. Cette dernière est, en principe, consacrée à un thème déterminé.

Trésorerie

La cotisation est versée par chaque adhérent à la trésorerie de la section (ou fédérale si la section n'existe pas encore). Le trésorier de la section remet alors à chaque adhérent un feuillet (par an) et un timbre représentant la cotisation pour un mois, dont le montant est calculé sur les ressources de chacun.



CHAPITRE III

BREF HISTORIQUE DU SOCIALISME EN FRANCE ET DU PARTI SOCIALISTE

« Lorsqu'ils se sont organisés pour combattre l'exploitation et la misère, les travailleurs du monde entier ont donné un nom à leur lutte et à leur espoir : socialisme. Voici plus d'un siècle aujourd'hui qu'est entamée cette longue marche pour la liberté des hommes. » (Déclaration finale des Assises du socialisme, Paris, 12-13 octobre 1974).

Le Parti socialiste se sait continuateur de cette lutte et porteur de cet espoir. Il prend en charge un héritage qui n'est pas totalement positif, qui est grevé d'erreurs et d'échecs, mais dont il n'a pas à se démarquer, car c'est aussi celui d'une forte et belle tradition, celle qu'illustrent les noms de Guesde, Jaurès, Blum. L'historique que voici en précise les étapes et souligne les solidarités qui ont abouti à la construction d'un parti de masse et de lutte de classe.

Naissance du socialisme

Avant 1848, le socialisme se cherche en France, comme dans toute l'Europe, industriellement et culturellement avancée. La grande révolution de 1789 à 1794 n'a pu aller plus loin que la définition des idéaux dont la bourgeoisie était porteuse, traduction plus ou moins déformée des aspirations confuses de masses peu instruites.

Dans le premier tiers du XIXe siècle, la contradiction flagrante entre le développement industriel et le retour à des régimes politiques archaïques (la « restauration ») est relevée par des intellectuels, qui élaborent des systèmes connus aujourd'hui sous le nom général de *« socialisme utopique »* (Saint-Simon, Fourier, Proudhon...).

Certaines de leurs conceptions, dont la hardiesse n'est pas exempte d'une naïveté chimérique, influenceront le cours réel des luttes de leur temps et gardent encore valeur d'inspiration. Leur trait commun est de mettre l'accent sur la tendance des travailleurs à s'associer spontanément pour développer leurs capacités en pleine harmonie, et d'espérer en un âge d'or qui substituera « le gouvernement des choses au gouvernement des hommes » (Saint-Simon).

Pendant toute cette période, le prolétariat tente de se définir et de s'affirmer, mais ses insurrections aboutissent à des massacres (révolte des canuts de Lyon en 1831 et 1834).

La révolution de 1848 voit d'abord reparaître la République en France. Elle est marquée par une explosion de libres discussions et de revendications où les couches sociales ont l'illusion de se confondre. Le soulèvement des ouvriers parisiens est réprimé dans le sang par Cavaignac.

Les républicains bourgeois laissent faire quand ils n'applaudissent pas. Leurs intérêts de classe ont primé sur leur rêve de fraternité universelle.

Or, en 1847-1848, Karl Marx et Friedrich Engels, deux penseurs allemands, naguère expulsés de France, connus pour leur polémique contre le « socialisme utopique » de Proudhon, ont rédigé et publié le *Manifeste communiste*. L'ouvrage sera rapidement connu en France. Il abonde en formules saisissantes qui ramassent l'essentiel d'une pensée prolongée par d'autres ouvrages théoriques de Marx ; *le Manifeste* fait franchir une étape nouvelle au mouvement révolutionnaire. Désormais, il s'agit de dégager l'exigence du socialisme, non d'une contradiction abstraite, non des principes moraux, voire de l'appel aux bons

sentiments, mais des lois mêmes du développement de la société en montrant qu'il sera la résultante de l'évolution et des conflits des forces économiques et sociales



Dès lors, la tâche des socialistes est de faire prendre conscience au prolétariat de sa nature de classe, de ses intérêts profonds et de sa force enfin d'organiser sa lutte afin de le conduire à la victoire par la libération de l'homme : l'appropriation collective des moyens de production et la réalité du pouvoir.

Les travailleurs exploités représentent la grande majorité des salariés ; lorsque cette majorité conquiert le pouvoir politique et économique, le rapport des forces changent dans la société : le fondement de l'exploitation (contraintes exercées par une minorité sur une majorité) cesse d'exister.

En s'émancipant, le prolétariat émancipera le reste de l'humanité. La fin de l'exploitation de l'homme par l'homme et l'abolition du salariat doivent conduire à la société sans classe, où ne prévaudront plus les rapports marchands. Avec ce *« socialisme scientifique »*, issu à la fois des transformations immenses de la production économique, de la philosophie des XVIIIe et XIXe siècles, et de l'analyse des luttes et de la pratique ouvrière, va s'opérer une certaine jonction entre les penseurs socialistes et les groupes ouvriers. C'est cette jonction qui va constituer le mouvement ouvrier socialiste, et s'incarner dans la première internationale (1864) à laquelle Marx donne ses statuts.

La 1re Internationale

L'existence de celle-ci est traversée par la querelle entre anarchistes (disciples de Proudhon, ou plus souvent, de Bakounine) et marxistes. Elle s'étiole et meurt après l'échec de la Commune de Paris en 1871 qui sanctionne l'insuffisance du socialisme utopique. L'importance historique de cette dernière est cependant considérable : issue d'une intervention populaire, riche en idées sociales qui n'ont pu être réalisées, elle a vu,

à travers bien des querelles, coopérer membres de l'Internationale et socialistes d'inspiration romantique, voire « blanquistes » (disciples de Blanqui, qui perpétue au XIXe siècle la tradition jacobine et, même si ses théories sur la prise du pouvoir s'avèrent insuffisantes, influencera durablement le mouvement ouvrier français).

La IIe Internationale

La IIe Internationale naît en 1889. Depuis dix ans, les groupes socialistes de divers pays commencent à s'unifier. Unification particulièrement laborieuse en France : à partir du Parti ouvrier français, créé dès 1879-1880 sur un « programme minimum » rédigé par Marx, Engels, Jules Guesde et Paul Lafargue (gendre de Marx), des scissions successives se sont produites. La diversité du socialisme français est encore enrichie de groupes « blanquistes », ou « indépendants ».

La IIe Internationale accélérera l'unification des groupes et courants des différents pays et ne cessera de grandir. En France, les premiers efforts de l'unité sont dus à des « partis de transition » (1898-1902). A son congrès d'Amsterdam (1904), l'Internationale obtient que s'unifient les deux partis socialistes les plus importants, le Parti socialiste de France, animé par Guesde et l'ex-communard Vaillant, et le Parti socialiste français de Jaurès, qui forment désormais le Parti socialiste, Section Francaise de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.).

En avril 1905, le congrès de la salle du *Globe* consacre l'unité des socialistes français.

L'action de Jean Jaurès a été déterminante dans la synthèse des tendances du socialisme français. Il sacrifie même à l'unité sa propre politique antérieure de soutien à un gouvernement bourgeois de « défense républicaine », politique justifiée par l'agitation de la droite militariste et cléricale (affaire Dreyfus).

Du côté des syndicats s'est créé, en 1895, la Confédération générale du travail qui adopte en 1906 la charte d'Amiens, fon-

dée sur les principes de l'abolition du salariat et de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis : thèse à laquelle la S.F.I.O. se ralliera à la suite d'un débat très ouvert.

De 1905 à 1919

Pour Jean Jaurès, le socialisme représente le moyen de libérer l'homme dans le but d'assurer son plein épanouissement. Jusqu'en 1914, le Parti unifié connaît une ascension remarquable et ininterrompue. Il atteindra 1 400 000 électeurs (pour un peu plus de 72 000 adhérents). Son programme social est hardi (dès 1906, Vaillant réclame la journée de huit heures, et, en 1911, le débat interne s'engage sur les nationalisations).

En 1913, Jaurès (qui jouit d'une autorité populaire immense et d'un prestige international) s'oppose de toutes ses forces au vote de la loi qui porte à trois ans le service militaire.

Dans les toutes dernières années de « l'avant-guerre », le Parti socialiste et le mouvement syndical s'étaient rencontrés dans une action commune pour la sauvegarde de la paix. Les socialistes se déclaraient convaincus que le prolétariat international pouvait et devait empêcher le déclenchement de la guerre impérialiste.

La C.G.T. comptait beaucoup plus sur la détermination de la classe ouvrière française et en particulier sur le sabotage de la mobilisation et la grève générale.

En août 1914, Jaurès qui incarnait la doctrine et la démarche généreuse des socialistes est assassiné. Ainsi disparaît une des principales forces d'opposition à la guerre. Après avoir dénoncé, jusqu'au dernier moment, la responsabilité majeure de l'impérialisme, Parti socialiste et C.G.T. se sont retrouvés d'accord pour considérer que la guerre, une fois déclenchée et compte tenu des circonstances, était du côté de la France une guerre de défense nationale. De ce fait, le mouvement ouvrier français était amené à infléchir sa politique et.

la C.G.T. comme le Parti socialiste, se convertirent à la participation au pouvoir politique et économique dans le cadre de l'« union sacrée ». Les courants d'opposition à cette politique ne se manifestèrent que tardivement. Le plus fort d'entre eux : la minorité socialiste, dont la figure de proue fut Jean Longuet, remporta le congrès de Paris d'octobre 1918, sur une plate-forme « centriste ».

Dès la paix, les adhésions affluent au Parti, qui comptera 180.000 membres fin 1920. Mais les militants portent des appréciations divergentes sur la participation des socialistes aux cabinets de guerre, au nom de l'union sacrée, jusqu'en septembre 1917.



Sur quoi, la Révolution russe éclate et triomphe alors que la question de la création d'une Internationale a été posée dès 1914 par Lénine et Trotsky aux conférences pacifistes de Zimmerwald et de Kienthal. Dès l'abord, les socialistes français s'opposent à toute intervention militaire qui voudrait frustrer les Bolcheviks de leur victoire.

Le Congrès de Tours

En janvier 1919, Lénine, jugeant la IIe Internationale en voie de dislocation, fonde la IIIe Internationale. Un fort courant est favorable à l'adhésion parmi les socialistes français ; courant impulsé notamment par les délégués qui ont été à Moscou « prendre contact » avec Lénine et le Komintern (désignation abrégée allemande de la IIIe Internationale communiste).

Le congrès de Tours se déroule dans une ambiance dramatique, et non sans confusion.

Une majorité du congrès est disposée à accepter l'adhésion à l'Internationale communiste. Une minorité, par contre, est décidée à repousser les conditions, au nombre de vingt et une, posées par Moscou pour l'admission du Parti socialiste français.

C'est Léon Blum dans un discours d'une implacable logique, qui traduit le mieux le sentiment de cette minorité du congrès. Il montre que Moscou a la volonté d'imposer une conception toute nouvelle du socialisme, profondément différente de celle qui a été constamment défendue depuis la création de la S.F.I.O., aussi bien par Jean Jaurès, que par Jules Guesde et Edouard Vaillant.

Cette conception erronée, selon Léon Blum, consiste à généraliser pour l'ensemble du socialisme international un certain nombre de notions tirées de l'expérience très particulière de la révolution russe. Le bolchevisme s'oppose, en effet, au socialisme traditionnel par sa négation des principes démocratiques, tant en ce qui concerne l'organisation du Parti, que par sa définition de la notion de révolution.

Finalement, ce sont les partisans de l'adhésion qui conservent une nette majorité et transforment le parti en Parti communiste. Les minoritaires restent fidèles au Parti socialiste S.F.I.O.

1920 - 1934

Cependant, le Parti socialiste va non seulement survivre, mais renaître, sans toutefois ignorer la nostalgie de l'unité passée. Dès les élections de 1924, la S.F.I.O. a repris place parmi les grandes forces nationales. A cette occasion, elle participe avec les radicaux au « Cartel des Gauches », qui l'emporte et oblige le président de la République (A. Millerand, ancien socialiste passé à la réaction depuis le début du siècle) à démissionner. Elle pratique ensuite le « soutien » au gouvernement radical, sans accepter toutefois d'y participer. Le souci de se maintenir sur une position révolutionnaire explique cette démarche : le Parti se déclare prêt à former un gouvernement (c'est « l'exercice du pouvoir ») mais non à y être simplement partie prenante, ce qui obérerait sa vocation ultime, la « conquête du pouvoir ». En 1928, et de nouveau en 1932, les socialistes sont le premier parti en voix mais non en sièges.

Le Front Populaire

En 1934, les institutions républicaines sont directement menacées par une agitation fascisante (émeute du 6 février). D'autre part, la IIIe Internationale renonce à la tactique « classe contre classe » inaugurée en 1927. Cette tactique, qui fait des socialistes l'adversaire privilégié du P.C., a abouti en Allemagne au triomphe d'Hitler. En France, elle n'a valu au Parti communiste que des déboires électoraux. L'unité d'action, non seulement à la base, mais au sommet, réclamée çà et là, se prépare dès le 12 février, quand les deux cortèges socialistes et communistes de protestation contre l'émeute du 6 se rejoignent spontanément.

Le Front populaire s'ébauche avec le « pacte » de juillet 1934 et naît réellement en juillet 1935. Son originalité est de grouper, à côté des partis politiques (communistes, socialistes, radicaux, groupes divers de socialistes indépendants...), la C.G.T. et de nombreuses associations (dont le comité de vigilance des intellectuels antifascistes, qui a beaucoup fait pour ce rassemblement).

Il emporte les élections en avril-mai 1936. Leader du groupe parlementaire le plus nombreux, Léon Blum devient chef du gouvernement (6 juin). Si les radicaux participent au gouvernement, la C.G.T. (par fidélité à l'autonomie syndicale) et le Parti communiste (non sans quelque hésitation semble-t-il) s'en tiennent au soutien. La S.F.I.O. est le premier parti de gauche, par contre le P.C., cependant issu de la majorité du congrès de Tours, est sensiblement inférieur à la S.F.I.O. L'ascension du P.C. commence au printemps 1936 et elle est importante.

La France compte à cette date un demi-million de grévistes. Le mouvement a suivi l'annonce de la victoire aux élections de mai. Les travailleurs entendent faire la preuve de leur puissance et de leur sang-froid. En un temps record (six semaines), le gouvernement assurera l'essentiel de leurs revendications et jettera les bases de transformations plus profondes. Il est difficile de mesurer aujourd'hui l'ampleur du

bouleversement contenu dans cette énumération de mesures. les « accords Matignon » (7 juin) entérinent le droit de grève sans licenciement, l'existence de délégués du personnel, le contrôle de l'Etat sur les salaires, les congés payés, la semaine de quarante heures. Pendant les six premières semaines de la législature sont adoptés ou préparés pour les mois à venir :

— la prolongation de la scolarité et l'extension des écoles primaires,
— la création de l'Office du blé,
— la nationalisation des industries de guerre,
— le nouveau statut de la Banque de France.

Et pourtant, cette ampleur témoigne, comme jamais auparavant, de la capacité de la classe ouvrière à changer ses conditions de vie sous le signe de l'unité.

Les transformations plus profondes auxquelles songeaient les socialistes ne verront pas le jour. Acculé à des difficultés financières que les manœuvres de la droite et certaines négligences (absence du contrôle des changes) rendent dramatiques, et bien qu'il soit entouré d'experts capables (dont Vincent Auriol), Léon Blum préfère quitter le pouvoir plutôt que de trahir l'espérance dont il était porteur. Officiellement, le Front populaire continue (nationalisation des chemins de fer, organisation de l'aéronautique), mais les ministères radicaux qui se succèdent tendent à la temporisation et à l'atténuation de la lutte sociale.

D'autre part, la guerre d'Espagne, où il a été impossible à Léon Blum de porter secours aux républicains (politique de « non-intervention ») illustre l'absence de cohésion du gouvernement en matière de politique étrangère. Le second ministère Blum ne dure qu'un mois (mars-avril 1938) et « tombe » sur un projet économico-financier jugé trop hardi. Les socialistes ne participent pas au gouvernement Daladier qui suit. Profondément pacifistes, ils n'en sont pas moins traumatisés par la « honte de Munich ». Le conflit éclate dans des conditions (pacte germano-soviétique) qui ne peuvent qu'accentuer leur désarroi et leurs divisions.

Lorsque les parlementaires votent les pleins pouvoirs à Pétain (10 juillet 1940), il se trouvera cependant 36 socialistes pour s'y opposer (6 s'abstiennent, les autres seront exclus du Parti reconstitué pendant la guerre).

La guerre et l'après-guerre

Dès l'automne 1940, Léon Blum (incarcéré) et Daniel Mayer mettent en mouvement la reconstitution du Parti socialiste autour de parlementaires et de cadres qui n'acceptent ni la défaite ni l'endoctrinement réactionnaire du pays par Vichy. La S.F.I.O. est partie prenante à toutes les organisations clandestines qui vont structurer la lutte contre l'occupant nazi. Son journal, *le Populaire*, reparaît en secret dès 1941 et est tiré jusqu'à 100 000 exemplaires. Quand se formera le Conseil national de la résistance (1943), le Parti (qui s'est doté d'un appareil d'une grande solidité et d'une remarquable efficacité) y sera représenté. Le programme du C.N.R. sera largement d'inspiration socialiste. Le comité d'Alger, que dirige le Général de Gaulle, compte trois socialistes. Un socialiste préside l'Assemblée consultative.

Après la libération du territoire national, la S.F.I.O. a dans le gouvernement aussi bien qu'à l'Assemblée une représentation (142 députés) digne de la part qu'elle a prise à cette libération.

Des ministres socialistes (1944-1945) sont notamment responsables d'une série de nationalisations (houillères, usines Renault, quatre banques de dépôts, Gnome et Rhône...) et de la mise en place de la Sécurité sociale et des Comités d'entreprise. Les nouveaux adhérents sont nombreux à la S.F.I.O. Mais l'unité organique en un seul « parti ouvrier », proposée au P.C., ne peut se réaliser. Et le reflux est rapide : le P.C. dépasse la S.F.I.O. à l'élection de la première Assemblée constituante, à plus forte raison dans la seconde et dans la première Assemblée législative (1945-1946). La S.F.I.O. gouverne avec le P.C. et le M.R.P. (« tripartisme ») dans une fallacieuse position d'arbitrage. Au congrès de 1946, le rapport moral présenté par la direction sortante (Daniel Mayer) est, pour la première fois dans l'histoire du Parti, repoussé, et Guy Mollet devient Secrétaire général du Parti. Cependant, Léon Blum, en décembre 1946

forme un gouvernement socialiste homogène. Et en 1947, c'est un socialiste, Vincent Auriol, qui sera le premier président de la IVe République.

Munie de nouveaux cadres, la S.F.I.O. va se trouver rejetée par l'évolution de la vie politique française (opération du R.P.F. et de de Gaulle) et par la conjoncture internationale (guerre froide) vers un centre (« troisième force » dirigée contre les gaullistes et communistes) dont la direction lui échappe et qui glisse à droite, jusqu'en 1951. Retournée à l'opposition, elle soutiendra en 1954 la tentative de Pierre Mendès-France.

Le Front républicain

Aux élections de 1956, un redressement se produit, sous l'étiquette du « Front républicain ». Le drame algérien éclipse les mesures sociales avancées du gouvernement Guy Mollet (troisième semaine de congés payés, fonds de solidarité « vieillesse », loi-cadre due à Gaston Defferre qui prépare l'indépendance des Etats d'Afrique noire). Le problème de l'autonomie, voire de l'indépendance éventuelle de l'Algérie, divise profondément les socialistes eux-mêmes, dont beaucoup considèrent que des négociations doivent précéder (et non suivre) le cessez-le-feu. En 1957-1958, après la chute du gouvernement Guy Mollet, l'opposition à la politique immobiliste des derniers cabinets de la IVe République grandit parmi les socialistes Quand, après l'émeute du 13 mai à Alger, de Gaulle demande son investiture à l'Assemblée nationale (1er juin), 49 socialistes (la majorité du groupe) la lui refusent, tout comme François Mitterrand, Pierre Mendès-France et le groupe communiste.

1958 - 1962

Cependant le gouvernement de de Gaulle, simple préambule à son installation à la présidence de la République, comporte des ministres socialistes. Le référendum sur la nouvelle constitution provoque la rupture au sein de la S.F.I.O. Certains minoritaires (Depreux, Mayer, Savary, Verdier) opposés au « oui » font scission et créent le P.S.A. (Parti socialiste auto-

nome) auquel adhère P. Mendes-France, et qui deviendra en 1960 le Parti socialiste unifié, auquel se sont ralliés l'Union de la gauche socialiste (Gilles Martinet) et Tribune du communisme (Jean Poperen) : deux groupes où se retrouvent des exclus, démissionnaires ou marginaux des formations « classiques ». Formation originale et dynamique, le P.S.U. attire nombre de militants socialistes. En même temps s'ébauche un regroupement plus large de lutte contre le pouvoir personnel, sous le nom d'Union des forces démocratiques, amorce d'une coalition de gauche. Battus au référendum, les opposants n'en poursuivent pas moins leur action, tandis que la majorité de la S.F.I.O. entre dans l'opposition : le congrès extraordinaire de décembre 1958 écarte toute participation au gouvernement, et le « plan Pinay », présenté par le premier gouvernement de la Ve République, conduit les socialistes à refuser leurs voix à ce ministère. La S.F.I.O. reprend vigueur dans son opposition, tant à la politique algérienne qu'à la politique économique du gouvernement.



En 1962, les attentats de l'O.A.S. provoquent des manifestations populaires conduites entre autres par les élus socialistes. L'échec du « cartel des non » (résurgence de la « troisième force ») au référendum sur l'élection du chef de l'Etat va, de proche en proche, amener le Parti à modifier sa tactique. Au deuxième tour des législatives de 1962, l'union de la gauche se réalise dans de nombreuses circonscriptions : la S.F.I.O. et le P.C. gagnent des voix et des sièges.

En même temps, dans l'espèce de « vide » créé par la personnalisation du pouvoir, des formes nouvelles d'activité politique apparaissent : ce sont les clubs. Certains se veulent de pure réflexion et ne dépassent jamais le stade des propositions technocratiques ou moralisatrices. D'autres regroupent des syndicalistes et des opposants qui appartiennent déjà à la vie politique ou qui y débutent. Autour de deux d'entre eux, le Club des Jacobins, animé par d'anciens mendésistes (Charles Hernu) et la ligue pour le Combat républicain, créée par François Mitterrand dès 1959, se forme, en 1964, la Convention des institutions républicaines (C.I.R.).

CHAPITRE IV

LA MARCHE VERS L'UNITÉ

Une échéance approche qui va donner le départ au processus d'union de la gauche. C'est l'élection présidentielle, fixée pour l'automne 1965. Quel sera le « challenger » du général de Gaulle, dont nul ne doute qu'il entende se succéder à lui-même ?

Dès 1963, année particulièrement difficile sur le plan économique, s'ébauche une campagne visant à proposer la candidature de Gaston Defferre. Celui-ci ne peut se présenter, toutefois, comme le candidat de la seule S.F.I.O., dont depuis plusieurs années il travaille à étoffer la base. S'il obtient sans peine le soutien des radicaux, et avec quelques réserves celui des syndicalistes (F.O., C.F.T.C.), sa fermeté sur la question de la laïcité fait échouer le projet de « Grande Fédération » qui devait soutenir son action : le M.R.P. refuse même que l'adjectif « socialiste » figure à côté de « démocrate » dans le titre de la Fédération. Inversement, le P.C. n'accepte pas de s'engager à soutenir au second tour un candidat qui n'aurait pas négocié un programme avec lui. Faute de ces concours, Defferre n'a plus qu'à se retirer (1965).

Fondation Jean-Jaurès

C'est dans ces conditions que, le 9 septembre, François Mitterrand pose sa candidature. Tous les leaders de la gauche se rallient et le P.C. accordera son soutien dès le premier tour, au vu de la « plate-forme » du candidat, qui affirme ne refuser personne. Porte-parole de la gauche unie par cet acte d'audace, Mitterrand catalyse les énergies qui n'attendaient que l'occasion de se manifester, met de Gaulle en ballottage le 5 décembre, au terme d'une campagne extraordinairement populaire, et au second tour (19 décembre) atteint 45 % des suffrages exprimés.

Vers le Programme commun

Le regroupement de la gauche non communiste va s'ensuivre. Une dynamique est créée que les circonstances ralentissent parfois, mais qui ne disparaîtra plus. Aux législatives de 1967, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (S.F.I.O., radicaux, clubs de la C.I.R.) est unie par des accords électoraux avec le Parti communiste : les gaullistes ne conservent que de justesse la majorité absolue. Les événements de 1968, auxquels les formations traditionnelles ne sont pas capables d'apporter la réponse immédiate, désagrègent la Fédération. Cependant, la « nouvelle extrême-gauche » issue de « l'esprit de mai » va se montrer elle-même incapable de s'organiser efficacement et ses idées généreuses trouveront en définitive leur exutoire dans les nouveaux courants des anciens partis.

Spécialement, l'unité des socialistes ne restera pas longtemps en veilleuse. Dès le début de 1969, la S.F.I.O., la Convention (François Mitterrand) et deux formations animées par d'anciens P.S.U. : l'Union des groupes et clubs socialistes (Jean Poperen) et l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche (Alain Savary) s'engagent à créer un nouveau Parti socialiste. Mais le départ de de Gaulle (avril) va modifier les conditions de la fusion.

Le congrès d'Alfortville (mai) qui devait marquer la réunification des socialistes se déroule hors de la présence de la Convention et de l'U.G.C.S. Une bataille de procédure pour la désignation du candidat à la présidence de la République rend ce congrès peu clair, laisse prévoir l'échec qui s'en suivra.

En juillet, au congrès d'Issy-les-Moulineaux, Alain Savary devient Premier Secrétaire du Parti socialiste. Jusqu'en 1971, P.S. et C.I.R. poursuivent séparément un important travail de recherche et de formation doctrinale.

Le Parti socialiste élabore un plan d'action socialiste au cours du congrès national extraordinaire de juin 1970. Dans le même temps, la C.I.R. publie un contrat socialiste. Entre les deux documents, les similitudes apparaissent nombreuses. Au cours d'une journée nationale de la convention, en décembre 1970, François Mitterrand propose l'unité de tous les socialistes.

Le Programme commun

Une délégation nationale pour l'Union des socialistes, présidée par Nicole Questiaux, composée de 21 membres est chargée de préparer le congrès. Des dispositions sont prévues pour assurer une représentation acceptable aux « sans parti » (nouveaux adhérents). Le congrès se déroule à Epinay-sur-Seine les 11, 12, 13 juin 1971 en présence de plus de mille délégués. Il décide d'importantes réformes statutaires (désignation des organisations dirigeantes à la représentation proportionnelle sur la base des votes indicatifs) et choisit une stratégie : **l'union de la gauche autour d'un contrat de gouvernement,** à discuter avec le P.C. à partir de thèmes concrets, c'est-à-dire, renonçant au « débat idéologique » avec celui-ci. Il met en place une nouvelle direction qui rassemble les anciens de la Convention autour de François Mitterrand, le courant Mauroy-Defferre et le C.E.R.E.S. Le 16 juin, François Mitterrand devient Premier Secrétaire du Parti socialiste.

Le « Programme commun » est réalisé avec le P.C. un an après (27 juin 1972). Le Mouvement des radicaux de gauche, issu d'une scission du Parti radical, s'y ralliera bientôt. Aux législatives de 1973, l'Union de la gauche progresse dans tout le pays (46 % des suffrages exprimés). Pour leur part, P.S. et Radicaux de gauche gagnent 1 300 000 électeurs par rapport à 1968. C'est le meilleur résultat socialiste depuis la fin de la guerre. L'analyse de la campagne et des résultats fait apparaître la confluence de courants divers.

Le P.S. a été rejoint dans certaines régions par des syndicalistes peu politisés auparavant, dans d'autres par des catholiques. La répartition des nouveaux adhérents souligne le rajeunissement. La proportion de salariés ne cesse d'y croître. Désormais solidement structuré, le P.S. unanime désigne Mitterrand comme candidat à l'élection présidentielle (qui suit la mort du Président Pompidou).

L'élection présidentielle de 1974

Candidat de la gauche, le Premier Secrétaire arrive en tête au premier tour et rassemble sur son nom au deuxième tour (19 mai 1974) 49,19 % des suffrages exprimés, score jamais atteint par l'ensemble des forces socialistes en France. Le P.S. va encore s'élargir à l'automne (Assises du socialisme : 12-13 octobre 1974) par le ralliement d'une importante fraction du P.S.U. et de sympathisants non encore intégrés à aucun parti politique, tandis que la campagne nationale d'adhésions continue. Un évènement important se produit alors. A l'occasion des élections législatives partielles de l'automne 1974, il apparait que le P.S. a acquis une telle force d'attraction qu'il devient le premier parti à gauche — ce qui ne s'était pas vu depuis la guerre. En même temps, c'est dans ces années-là que le P.S. affirme sa personnalité en fixant l'essentiel de sa doctrine, exposée dans les chapitres suivants.

CHAPITRE V

AUJOURD'HUI : PARTI DE MASSE ET DE LUTTE DE CLASSES

La résolution finale du congrès d'Epinay assignait entre autres tâches au Parti de préparer un projet global de société.

Dès l'automne 1971, une cinquantaine de groupes de travail, puis le Comité directeur, enfin la totalité des sections du Parti ont élaboré un programme définitivement adopté sous le titre « Changer de vie » à Suresnes, lors d'une convention les 11 et 12 mars 1972. Dans ce programme, les socialistes envisagent la transformation en profondeur d'une société dont la logique est fondée sur le profit et l'exploitation.

La finalité recherchée est l'épanouissement de l'homme. Seul, l'avènement d'une véritable démocratie économique permettra cette libération par la suppression de tous les modes d'exploitation. La suppression de la propriété des monopoles est la condition **sine qua non** de cette révolution. Le contrôle par le secteur public des pôles dominants de l'économie permet de mettre un terme à la toute-puissance du capital. Mais il ne s'agit pas seulement de substituer l'Etat à ce dernier. Le programme socialiste implique une rupture à tous les niveaux avec la pratique et l'idéologie du capitalisme.

Le P.S., au-delà de la propriété collective, souhaite instaurer l'autogestion (Cf. ci-après chapitre VI).

Dès son accession au pouvoir, il mettra en place les éléments qui permettront d'atteindre ce but (refonte du droit du

travail, redéfinition des pouvoirs des travailleurs dans l'entreprise...). Enfin, le plan assurera la cohérence entre les unités productives et les besoins individuels et sociaux.

Le programme socialiste s'articule, tout en gardant son autonomie, avec le Programme commun de gouvernement. Celui-ci relève, en effet, non de la doctrine, mais de la stratégie d'union adoptée à Epinay (voir ci-après, chapitre VI).



Le congrès de Grenoble (juin 1973) avait fixé trois objectifs au Comité directeur :

1° L'implantation du Parti socialiste comme parti de masse par de grandes campagnes d'action.

2° L'impulsion d'un nouvel internationalisme, notamment en direction des pays du tiers monde.

3° La transformation du Parti en premier parti de France.

Ce mandat ambitieux a été respecté, il est en passe de s'accomplir totalement. Le choix stratégique du Parti socialiste et son action ont été déterminants dans la campagne présidentielle de 1974.

L'élargissement de son audience, confirmée par tous les sondages et toutes les élections partielles depuis cette date, est garant que la transformation n'est pas achevée.



La mise au net de structures rénovées, à la fois efficaces et ouvertes (session de Suresnes, mars 1974) a notamment entraîné l'obligation de respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, pour leur admission proportionnelle aux postes de responsabilité avec une garantie minimale de représentation. Les socialistes ont soutenu sans défaillance toutes les luttes sociales en cours et sont intervenus dans tous les domaines, contraignant par exemple le gouvernement à « faire passer » la loi sur l'interruption volontaire de grossesse et combattant vigoureusement la « réforme Haby » de l'enseignement. Le nouvel internationalisme s'est concrétisé par de

nombreux échanges de délégations avec les pays du tiers monde ou « non-alignés », par le soutien apporté à la révolution portugaise, par les voyages de François Mitterrand en Egypte, au Japon, à Cuba, à Moscou, auxquels se sont ajoutés, depuis le congrès de Pau, les contacts avec toutes les forces socialistes et démocratiques d'Italie et le principe d'une conférence regroupant les partis socialistes d'Europe méridionale. Et ce ne sont là que des exemples. La campagne présidentielle et les Assises du socialisme ont été pour le Parti l'occasion de voir émerger de nouvelles forces, représentant des préoccupations plus ou moins inédites (qualité de la vie, décentralisation administrative et culturelle) qui ne peuvent se donner cours dans le régime actuel.

Un front de classe

Cependant, l'extension du Parti socialiste ne saurait s'accomplir au détriment de sa vocation spécifique. « Le socialisme », a rappelé François Mitterrand au « Congrès de Pau (31 janvier-2 février 1975), « ce n'est pas un salmigondis auquel n'échapperaient que quelques milliardaires, c'est un **front de classe** ». Cela signifie qu'autour des ouvriers, que le P.S. représente non exclusivement mais largement (un ouvrier français sur quatre vote socialiste), se regroupe les éléments les plus nombreux et les plus exploités de la paysannerie, certaines couches de la petite bourgeoisie, victimes des monopoles et les représentants du « secteur tertiaire » (employés, ingénieurs, cadres et techniciens), eux aussi subissant des conditions insupportables de domination et d'exploitation. Le socialisme n'additionne pas des mécontentements : il vise à faire prendre conscience de la nécessité d'une transformation radicale de la société pour une libération d'abord économique, mais aussi politique, sociale et culturelle.

Le P.S. ne prétend pas incarner à lui seul ce front de classe, mais il n'entend pas être décrit comme une « social-démocratie » (elle-même caricaturée en l'occurrence). Son originalité est précisément de transformer et de fondre les divers courants dont il est issu, les diverses couches sociales qu'il représente, sur des **position de classe** et pour une **lutte**

de classe au sens marxiste du terme. C'est le lieu de rappeler que le marxisme, méthode d'analyse et guide pour l'action, n'est pas une doctrine figée, et que son caractère opératoire est compatible avec des options philosophiques ou religieuses.

Néanmoins, le Parti socialiste répudie l'idéologie conservatrice qui tend à affirmer que les inégalités « naturelles » entre les groupes sociaux peuvent être à la rigueur atténuées, mais jamais dissoutes par l'avènement d'une société fondée sur des rapports radicalement métamorphosés. Le congrès de Pau a réaffirmé sa volonté de rupture avec le capitalisme, et son intention de n'accéder au pouvoir que pour déterminer et appliquer des mesures irréversibles qui, conformément à cette volonté, établiront en France une démocratie d'un type nouveau et ouvriront la voie au socialisme. Ce socialisme sera d'inspiration autogestionnaire, ce qui n'implique ni que l'autogestion soit une panacée, ni qu'elle contredise sans synthèse possible d'autres aspects du socialisme, ni qu'elle entraîne un changement de stratégie.

Une majorité de notre peuple peut et doit se reconnaître dans cette politique. La crise du capitalisme mondial, dont l'aspect de développement des firmes multinationales concrétise bien la concentration industrielle et commerciale, est l'occasion d'un accentuation et d'un élargissement du combat de classe : elle crée les conditions d'un rassemblement majoritaire pour rompre avec le système capitaliste monopoliste.

L'application d'un programme commun de gouvernement et la mise en œuvre d'une transition vers le socialisme sont subordonnés à l'existence d'un Parti socialiste puissant, populaire et démocratique. Celui-ci doit représenter un pôle de rassemblement autour d'un projet autogestionnaire de façon à renforcer les chances de succès d'un gouvernement d'union de la gauche. Par conséquent, il doit être présent sur tous les terrains de lutte et à tous les niveaux de l'activité sociale.

L'unification de ces luttes n'est possible que dans un combat politique global. Un Parti socialiste a précisément pour tâche d'assurer la liaison permanente entre mobilisation de masse et lutte politique, condition indispensable d'une stratégie anticapitaliste.

Mémoire, rencontre et synthèse

La droite peut se permettre de réduire une organisation politique à quelques appareils électoraux destinés à assurer, à travers des querelles de clans et de personnes, la promotion de nouvelles équipes gouvernementales. La gauche ne le peut pas, parce que son projet ne se limite pas à l'accès au pouvoir, parce qu'il implique une transformation profonde des structures de ce pays.

Outre ses fonctions d'animation, d'unification des luttes et de préparation à l'action gouvernementale, un Parti socialiste qui veut jouer tout son rôle doit encore remplir plusieurs fonctions :

— Une fonction de mémoire collective des expériences, des élaborations stratégiques, des recherches antérieures du mouvement ouvrier. Sans elle, les militants socialistes seraient contraints à « repartir constamment à zéro » dans les actions qu'ils mènent.

— Une fonction de rencontre pour des hommes et des femmes qui militent dans des secteurs différents et qui ne peuvent mener à bien leur tâche que s'ils disposent de lieux d'information et de confrontation. Ainsi pourront être évitées les coupures entre élus et militants, entre « dirigeants » et « dirigés », entre travailleurs manuels et travailleurs intellectuels, qui caractérisent la division du travail en système capitaliste.

— Une fonction de synthèse et d'élaboration collective. Ces fonctions sont l'affaire de chacun d'entre nous. L'engage-

ment sur un programme de gouvernement n'est pas uniquement celui d'hommes président à son application, mais de l'ensemble du Parti à tous les échelons.

Il serait cependant erroné de penser que les batailles à livrer peuvent et doivent être menées par les seuls partis. D'autres organisations, notamment les syndicats, diverses associations (familiales, culturelles, locales, etc.), jouent un rôle essentiel. Toutes ces organisations, si elles ne sont pas partie prenante des responsabilités gouvernementales, doivent intervenir dans l'élaboration du projet de société et contribuer aux débats stratégiques de l'ensemble de la gauche.

Il faut rechercher l'unité d'action des partis et des autres organisations en respectant leur spécificité et leur autonomie pour animer un véritable front de classe.

L'insertion du P.S dans les luttes quotidiennes des travailleurs, notamment au niveau des entreprises, le conduit à développer des relations privilégiées avec les organisations syndicales. Ces relations doivent reposer sur l'indépendance dans la solidarité. Indépendance de chacun dans l'élaboration de son analyse, de sa stratégie, de son projet et de ses décisions propres. Solidarité parce que l'adversaire de classe est le même et que les décisions des uns et des autres interfèrent constamment.

Le P.S. rejette toute conception des relations parti-syndicat qui tiendrait à subordonner le syndicat au parti ou inversement. Le syndicalisme a pour tâche d'exprimer les aspirations des travailleurs, de prendre en charge leurs revendications, d'agir pour la transformation des rapports sociaux. Au travers de son histoire, le syndicalisme a montré que pour assumer la totalité de ses responsabilités, il ne pouvait négliger le débouché politique de ses luttes. Mais c'est la fonction du parti de poser la question du pouvoir politique.

CHAPITRE VI

LES AXES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALISTE

Le Parti socialiste s'est donné une stratégie : l'unité d'action au sein de la gauche. Il s'est donné un projet : la construction, dans une perspective auto-gestionnaire, d'une démocratie socialiste convenant à notre pays et respectueuse de la volonté populaire. Cette stratégie et ce projet répondent à son originalité. Le Parti socialiste, en effet, ne se conçoit qu'au service de la classe ouvrière. Dans sa « Déclaration de principe », il se réfère explicitement à la lutte de classe et à « l'appropriation collective des grands moyens de production et d'échange », revendication qui le sépare des social-démocraties de l'Europe du Nord. D'autre part, s'il se veut le rassembleur d'un front de classe, il ne se tient pas pour une « avant-garde » du prolétariat. Enfin, il refuse de céder aux illusions, même généreuses, de ceux qui croient que la mobilisation des masses, ainsi que la prise de possession des pouvoirs particuliers, suffiront à la transformation du pouvoir central d'Etat.

Selon lui, « l'extension du secteur public et la conquête du pouvoir d'Etat constituent une seule et même démarche. » (Motion finale du Congrès de Pau.)

Son identité propre, ainsi éclairée, découle de sa conception de l'unité d'action et de sa conception de l'autogestion.

L'unité d'action

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les socialistes y sont attachés. En 1920, alors qu'il se sentait en conscience obligé d'entériner une rupture douloureuse, Léon Blum s'écriait déjà : « Les uns et les autres, même séparés, restons des socialistes : malgré tout, restons des frères, des frères qu'aura séparés une querelle de famille, et qu'un foyer pourra encore réunir. » A certains égards, ce foyer, même tout provisoire, dont Léon Blum fut l'incitateur aura été le Front Populaire.

Le sens profond de l'unité découle d'une évidence ; aujourd'hui, deux grands partis en France représentent les travailleurs : le P.S. et le P.C. L'effort d'implantation du P.S. dans les entreprises ne peut en effet que s'accompagner du constat de la présence et du rôle du P.C. sur le même terrain. Une victoire électorale les obligera à cohabiter plus étroitement encore. Mais la conquête du pouvoir ne saurait s'arrêter au lendemain des élections. L'Union de la Gauche dessine dès à présent la forme que devra prendre alors la mobilisation populaire permanente, pour éviter aussi bien les tentations du spontanéisme que les tentatives de surenchères, et surtout les manœuvres de division qui sont à prévoir du côté de la bourgeoisie.

Cette unité n'est donc ni un rêve pieux, ni un cartel électoral, ni une opération purement circonstantielle. Elle implique le respect des différences, notamment en ce qui concerne la recherche idéologique (le marxisme, à lui seul, ne fournit pas une idéologie, et ne se situe pas d'abord sur ce plan). Elle est, au sens fort du terme, un choix stratégique. L'Union de la Gauche n'est une « alliance » entre les partis signataires du Programme Commun que secondairement, comme conséquence de ce choix, lui-même « traduction politique du refus de diviser le monde du travail, des opprimés, des exploités » (François Mitterrand, discours au Palais des Sports, 23 juin 1975). Une stratégie, c'est à la fois la détermination des forces qui peuvent être mobilisées et une méthode générale combinant des moyens divers (tactiques) appliqués à des situations changeantes.

La stratégie de l'Union de la Gauche a été définie par le Parti socialiste (Epinay 1971) et réaffirmée sans défaillance ni équivoque à Pau (1975). Elle tient compte tant de la volonté que des possibilités de riposte à la situation actuelle, et permet de regrouper une part très importante des citoyens qui placent leur espoir dans la gauche, comme l'ont montré les progrès numériques du P.S. ces dernières années. Le Programme commun de gouvernement, signé en juin 1972 par le Parti socialiste, le Parti communiste et le Mouvement des radicaux de gauche, reste la pièce maîtresse de cette stratégie. Il est un accord pour gouverner ensemble pendant toute une législature si la gauche parvient au pouvoir.

Il prévoit un ensemble de réformes destinées à améliorer le rapport des forces de la gauche au cours de la seconde législature, et à frayer les voies de la démocratie socialiste.

Fruit de négociations cet accord programmatique traduit, comme tout projet politique, une volonté moyenne. Il peut et doit même être approfondi ou amélioré en fonction de la conjoncture économique et de l'élévation de la conscience politique des citoyens.

D'ores et déjà, nous l'avons vu, les résultats de cette stratégie d'Union de la Gauche ont pu être mesurés. Ils sont pleinement favorables au Parti socialiste.

Les implications concrètes du Programme commun et du Programme socialiste

Le Programme Commun reprend l'essentiel de la démarche socialiste vers une société d'hommes et de femmes libres et responsables.

1° Amélioration immédiate des conditions de vie et de travail : la semaine de 40 heures sera appliquée avec maintien intégral du salaire (alors qu'actuellement la semaine réelle des travailleurs français est la plus longue d'Europe, Espagne comprise, jusqu'au chômage récent).

Fondation Jaurès

Aucune retraite ne devra être inférieure à 80 % du S.M.I.C. Une législation nouvelle assurera l'amélioration des cadences et des horaires. Comités d'entreprises et délégués du personnel verront leurs interventions suivies d'effets.

2° Sécurité de l'emploi au sein d'une société solidaire : l'existence d'un « volant de chômage » ne devra en aucun cas être regardée comme une nécessité. L'Agence nationale de l'Emploi aura le monopole du placement des chômeurs. Une nouvelle politique des prix et des marchés permettra la progression du revenu des exploitants familiaux (agriculteurs, artisans, commerçants). Les ordonnances de 1967 seront abrogées dans le cadre de la généralisation de la Sécurité sociale.

3° Promotion des travailleurs : l'organisation capitaliste du travail couvre un immense gaspillage d'énergie et de capacité créatrices. Le gouvernement procédera d'emblée, outre son intervention dans le secteur bancaire, à neuf nationalisations de secteurs-clés (Dassault ; Roussel-Uclaf ; Rhône-Poulenc ; I.T.T. ; Honeywell-Bull ; Thomson-Brandt ; Péchiney-Ugine-Kuhlmann ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson ; Compagnie Générale d'Electricité) et à des prises de participation majoritaire dans cinq autres (Usinor-Vallourec ; Wendel-Sidelor ; Schneider ; Compagnie Française des Pétroles ; C.F.R. - Total).

Ces secteurs seront les bases essentielles où les travailleurs pourront mettre en place de nouvelles structures de gestion. Les droits syndicaux seront développés, le droit de grève garanti. Les agriculteurs résoudront leurs problèmes propres au sein d'offices ruraux où ils seront majoritaires.

4° Libération du citoyen par une décentralisation réelle : les communes auront les moyens nécessaires en matière d'urbanisme, de contrôle des sols, de fiscalité locale. La tutelle préfectorale sera supprimée. Les collectivités locales y compris au niveau régional seront administrées par des assemblées élues au suffrage universel direct.

5° Epanouissement de l'individu, c'est-à-dire organisation rationnelle et démocratique de la santé qui cessera d'être un privilège. Refonte de l'Education Nationale par la réduction des inégalités et du cloisonnement social, renouveau de la formation des maîtres et de la formation permanente. Toutes les activités d'éducation seront regroupées dans un service public unique, décentralisé et laïque, soustrait aux puissances d'argent.

A l'anarchie actuelle de la « politique » des logements, des transports, des loisirs succèdera une politique équilibrée et démocratisée qui n'obéira pas à la loi du profit maximum. La promotion de la femme sera pleinement assurée, son égalité avec l'homme passera dans les faits en tout domaine.

6° Respect des libertés acquises et reconquête des libertés perdues (totale liberté d'expression ; protection de la vie privée contre certains développements de l'informatique ; abrogation de la loi de 1970, dite « anti-casseurs » ; suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat et des tribunaux militaires en temps de paix ; institution de « l'habeas corpus » ; disparition de la garde à vue, de la procédure de flagrant délit et autres dispositions qui détournent la police de son seul rôle, celui d'auxiliaire de la justice ; refonte du Conseil supérieur de la Magistrature et création d'une Cour suprême chargée d'assurer l'application, pour chaque justiciable, des règles constitutionnelles).

7° Instauration du « contrat de législature » entre le gouvernement et la majorité parlementaire, liant l'existence de celui-ci à la possibilité de faire appliquer une politique définie (en l'espèce, le Programme commun de gouvernement).

8° Politique de paix fondée sur la dissolution simultanée du traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) et du pacte de Varsovie, impliquant la signature d'un traité européen organisant la sécurité collective sur des bases nouvelles.

L'objectif d'une telle politique reste le désarmement général et simultané. Dans l'immédiat, le gouvernement français renoncera à la force de frappe nucléaire stratégique et signera les traités internationaux d'interdiction des explosions et de non-dissémination des armements nucléaires. Dans le cadre d'une politique de l'armée entièrement rénovée et démocratisée, le service militaire sera limité à six mois. En ce qui concerne le Marché Commun, le gouvernement aura le double objectif de préserver les intérêts nationaux et d'œuvrer à sa transformation, de manière à substituer l'Europe des travailleurs à une Europe qui risquerait d'être soumise au capitalisme. La politique à l'égard du Tiers Monde sera guidée par des principes analogues, conformes à l'internationalisme que le Parti socialiste reconnaît comme partie intégrante de sa doctrine.

9° Elaboration (notamment par une politique culturelle sans contrainte et dotée de tous les moyens qui lui sont nécessaires à tous les niveaux) d'un nouveau modèle de société arraché à l'emprise économique et idéologique des monopoles, société de transition au socialisme, où l'individu acquerra les moyens et la compréhension de sa responsabilité.

Le projet autogestionnaire

La notion d'autogestion n'est pas une notion moderniste, qui pourrait servir à dissimuler des desseins finalement favorables à l'empire du grand capital (comme le sont la « participation » et la « concertation »). Tout d'abord, ce n'est pas une nouveauté : on en trouve déjà l'approche dans le « socialisme associatif et mutuelliste » de Proudhon et chez Marx, qui, dans l'adresse ouvrant les statuts de la Première Internationale (1864), a souligné la valeur d'exemple des « manufactures coopératives » créées en milieu ouvrier par de courageux pionniers. Le même Marx a appelé de ses vœux l'effacement de la division entre tâches de direction et tâches d'exécution, voire entre travail manuel et travail intellectuel. Elle se situe à la croisée des chemins du socialisme scientifique et ceux du socialisme utopique (pour lequel Marx et Engels, tout en le critiquant, avaient davantage que du respect). La perspective

d'une société autogestionnaire représente, telle qu'elle est définie plus haut, l'apport propre du P.S., sur le plan théorique pour l'instant, à l'histoire du mouvement ouvrier.

Ce n'est pas par hasard que l'autogestion émerge comme exigence aujourd'hui et ici. Elle répond au désir d'une démocratie réelle dans l'entreprise et dans la cité, à l'heure où le pouvoir capitaliste ne privilégie que les technologies dont la mise en œuvre, affectant la totalité sociale et culturelle, entraîne « une aggravation constante de la division sociale du travail (...), un formidable accroissement des inégalités et un renforcement des pouvoirs hiérarchiques », pour ne rien dire des laminages des temps de loisir, des relations privées, de la culture vécue, de la « respiration » quotidienne (Quinze thèses sur l'autogestion, adoptées par la Convention nationale, 21-22 juin 1975). La perspective autogestionnaire donne un sens aux luttes pour le contrôle par les travailleurs de leur propre travail, de ses tenants et de ses aboutissants : luttes parfois confuses, multipliées après Mai 68, mais qui sont l'écho d'une longue tradition et d'une exigence aussi morale que matérielle, qui se concrétisa naguère dans la Commune. Enfin, sur elle débouche la tradition spécifiquement française de la responsabilité accrue des citoyens, responsabilité dont les révolutionnaires de 1789 - 1793 et de 1848 ont été porteurs. Le projet autogestionnaire, tel que le P.S. le conçoit, est inséparable du plein épanouissement des libertés individuelles et collectives. Mais il ne s'y limite pas. Aussi doit-il s'appuyer sur les trois piliers fondamentaux de toute politique socialiste :

— **La socialisation des principaux moyens de production :**

la nationalisation n'est, dans l'esprit des socialistes, qu'un préambule à la « socialisation ». Celle-ci peut d'ailleurs revêtir différentes formes, et trois « options » figurent d'ores et déjà dans la doctrine du Parti (Quinze thèses sur l'autogestion, adoptées par la Convention nationale, 21-22 juin 1975) : gestion tripartite (travailleurs, Etat ou région, usagers), gestion entièrement élue par les travailleurs, gestion élue accompagnée d'un conseil de surveillance. Dans tous les cas, ces modalités devront comporter un contrôle effectif des travailleurs sur leurs mandants, à travers les comités d'entreprise et les instances syndicales.

— **La planification démocratique :** elle fait partie intégrante d'une société autogérée : ce n'est pas une limite à celle-ci, c'en est un des fondements essentiels. L'autogestion n'est pas en effet une simple méthode de gestion destinée à substituer le travail au capital comme agent de direction des entreprises, et à utiliser les réflexes égoïstes des unités de base et de leurs travailleurs, en perpétuant les « données » et les ressorts économiques du capitalisme. Les unités de production doivent tenir compte des objectifs sociaux, fixés par les plans (national, régional et local).

Ces plans ne seront pas de simples orientations destinées à améliorer une mécanique économique existante. Ils ne peuvent se borner à retenir un taux de croissance. Ils ont pour mission essentielle de trancher, en fonction des besoins réels exprimés, entre plusieurs options fondamentales. L'autonomie des unités de base autogérées doit être aussi large que possible, ce qui signifie que le plan sera préparé avec leur participation, en collaboration avec les autres unités ayant la même activité. Pour que la planification n'ait pas le caractère d'une pure contrainte, il faut que les travailleurs d'une entreprise aient la possibilité de délibérer, non seulement sur la marche de cette entreprise, mais aussi sur les options qui sont effectuées aux autres échelons de la société.

Par conséquent, ce qui rend compatible avec l'autogestion la planification, c'est une procédure d'élaboration démocratique et décentralisée qui suppose une vaste participation populaire avant le choix définitif des instances politiques élues au suffrage universel.

— **La transformation de l'Etat :** seule la prise en charge du pouvoir central peut dégager les voies de circulation des initiatives, des propositions et du plan. Ce pouvoir, c'est l'appareil de l'Etat. Cet appareil ne se limite pas au gouvernement, ni même à l'ensemble des institutions qui représentent ou façonnent un régime politique : ministères, administrations centrales ou locales, justice, police, armée, école.

Il est aussi le « tissu » de relations qui, ordonnant une réalité historique, s'insère entre les institutions et les rapports socio-économiques. Le Parti socialiste rejette donc l'illusion selon laquelle « l'Etat-arbitre » est un régulateur, élevé au-dessus de la mêlée sociale et dont il suffirait de tenir les leviers

de commande. Mais il écarte aussi l'idée selon laquelle des appareils autonomes de pouvoir, issus directement de la lutte des classes, pourraient se substituer simplement à l'Etat. Cette conception néglige la complexité de la situation historique d'un pays donné (la France en l'occurrence). Elle participe d'une illusion selon laquelle les travailleurs salariés forment un ensemble totalement homogène, non traversé de contradictions. Enfin, elle suppose l'absence de tout entourage hostile. A la distinction entre « exercice » du pouvoir et « prise du pouvoir » (pour le transformer), Léon Blum avait ajouté en 1936 une troisième possibilité : celle de « l'occupation » du pouvoir. Cette possibilité implique celle d'un changement radical du pouvoir, **de l'intérieur.** Il faut à la fois occuper le pouvoir et le métamorphoser, par le renversement des rapports de force socio-économique, la réorientation de l'éducation nationale, la remise en valeur des libertés fondamentales (aujourd'hui parodiées ou à l'abandon), elle-même pièce première de l'initiative socialiste d'une « Charte des Libertés », la refonte complète des appareils judiciaire, policier, militaire, la libération de l'information (qui n'est nullement incompatible avec son caractère de « service public »), enfin la décentralisation.

Le rôle du Parti

A terme, un tel projet doit engendrer un nouveau statut des rapports de pouvoir, à la fois suffisamment structurés pour éviter la dissolution sociale dont ne naîtrait que la pire réaction, et assez largement décentralisée pour préparer la métamorphose de l'Etat, bref un type inédit de démocratie. Ce projet ne s'oppose pas avec une rigidité abstraite aux « modèles » socialistes déjà existants. Il se forme à côté d'eux, non contre eux, en fondant les acquis de deux siècles de luttes à l'échelle internationale avec son originalité propre. Il n'est pas seulement un espoir chimérique et lointain : les premières conditions de sa réalisation existent, mais il réclame un cheminement patient et rigoureux, en même temps qu'un enrichissement doctrinal de tous les instants, enrichissement qui doit fournir au P.S. la théorie de sa pratique.

Cette pratique est fondée sur l'extension de la base militante, cherchée en priorité dans la classe ouvrière, et sur l'ap-

profondissement de la démocratie interne, tant dans la préparation à l'action gouvernementale que dans le débat (pluralité des « courants de pensée »).

La triple fonction du Parti, dès la phase actuelle, a été définie ci-dessus (Ch. V). Depuis quatre ans, il a su, de manière concrète, renouveler et développer les idées de base du socialisme démocratique (contrôle de la production et de la gestion par les producteurs eux-mêmes ; revendication d'une authentique possibilité d'épanouissement personnel ; contrôle de la décision à tous les échelons par les intéressés eux-mêmes...) en même temps qu'il prenait en charge, contre le régime actuel, les exigences fondamentales, voire immédiates, du travailleur et du citoyen. Le Parti socialiste sait que, dans l'ordre économique, la liberté naturelle n'est que la loi de la jungle. Il veut organiser la liberté pour servir l'homme. Garant du succès de l'Union de la Gauche, il le sera aussi de l'application scrupuleuse des engagements pris.

Sa nature et sa tâche, dans la perspective autogestionnaire, sont elles-mêmes dépendantes de la période historique durant laquelle se développe la lutte de classes. La phase de transition au socialisme se trouvera ainsi particulièrement marquée par la nécessité, pour le Parti, d'être un lieu fondamental de l'articulation entre l'action gouvernementale et le mouvement populaire.

La mise en œuvre de cette stratégie de rupture atteindra trop profondément les intérêts des classes dirigeantes pour ne pas rencontrer de leur part une opposition croissante. Aussi le gouvernement de la gauche devra-t-il s'appuyer sur une mobilisation forte et consciente de ceux qui l'auront porté au pouvoir. Le degré de réflexion collective et d'organisation des travailleurs, leur capacité propre d'initiative sont une condition essentielle, encore que non suffisante à elle seule, pour que s'accomplisse la transformation des rapports de production. C'est l'articulation constante et pleinement consciente entre le mouvement populaire et l'action gouvernementale qui sera le moteur de la transformation sociale et politique.

CHAPITRE VII

STATUTS DU PARTI

Déclaration de principes

Le but du Parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et par conséquent d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Le Parti socialiste regroupe donc, sans distinction de croyances philosophiques ou religieuses, tous les travailleurs intellectuels ou manuels, citadins ou ruraux, qui font leurs l'idéal et les principes du socialisme.

Le Parti socialiste affirme sa conviction que la libération de l'homme ne dépend pas seulement de la reconnaissance formelle d'un certain nombre de droits politiques ou sociaux, mais de la réalisation des conditions économiques susceptibles d'en permettre le plein exercice. Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste. C'est en ce sens que le Parti socialiste est un parti révolutionnaire.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le socialisme se fixe pour objectif le bien commun et non le profit privé. La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange en constitue la base indispensable. La démocratie économique est en effet le caractère distinctif du socialisme.

Cependant, l'objectif des luttes ne concerne pas seulement une appropriation des moyens de production, mais aussi les pouvoirs démocratiques de gestion, de contrôle et de décision. Le socialisme nécessite le développement et la maîtrise d'une société d'abondance et la disparition du gaspillage engendré par le capitalisme.

Pour que l'homme soit libéré des aliénations que lui impose le capitalisme, pour qu'il cesse de subir la condition d'objet que lui réservent les formes nouvelles de ce capitalisme, pour qu'il devienne un producteur, un consommateur, un étudiant, un citoyen libre, il faut qu'il accède à la responsabilité dans les entreprises, dans les universités, comme dans les collectivités à tous les niveaux.

Seul un régime socialiste peut résoudre le problème posé par la domination de minorités, héréditaires ou cooptées, qui, s'appuyant sur la technocratie ou la bureaucratie, concentrent de plus en plus entre leurs mains, au nom de la fortune acquise, de la naissance ou de la technicité, le profit et les pouvoirs de décision.

Le Parti socialiste propose aux travailleurs de s'organiser pour l'action, car l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Il les invite à prendre conscience de ce qu'ils sont la majorité et qu'ils peuvent donc, démocratiquement, supprimer l'exploitation — et par là même les classes — en restituant à la société les moyens de production et d'échange dont la détention reste, en dernière analyse, le fondement essentiel du pouvoir.

Le Parti socialiste, non seulement ne met pas en cause le droit pour chacun de posséder ses propres biens durables acquis par le fruit de son travail ou outils de son propre ouvrage, mais il en garantit l'exercice. Par contre, il propose de substituer progressivement à la propriété capitaliste une propriété sociale qui peut revêtir des formes multiples et à la gestion de laquelle les travailleurs doivent se préparer.

De nouvelles formes de culture doivent accompagner la démocratisation économique et politique de la société et se substituer à l'idéologie de la classe dominante. Elles seront affranchies de toutes les aliénations intellectuelles ou commerciales et favoriseront l'indépendance matérielle et morale du travail créateur.

Le Parti socialiste est essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissociables les unes des autres. Les libertés démocratiques et leurs moyens d'expression, qui constituent l'élément nécessaire à tout régime socialiste, doivent être amendés et étendus par rapport à ce qu'ils sont, afin de permettre aux travailleurs de transformer progressivement la société.

C'est pourquoi le Parti socialiste affirme sa volonté d'assurer les conditions essentielles à l'établissement d'un régime démocratique : suffrage universel et égal ; éducation, culture et information démocratiquement organisées ; respect de la liberté de conscience et de la laïcité de l'école et de l'Etat.

L'utilisation des réformes implique que l'on ait conscience de leur valeur et de leurs limites. Le Parti socialiste sait toute la valeur des réformes qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires. Mais il tient à mettre en garde les travailleurs, la transformation socialiste ne peut être le produit naturel et la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre.

Le Parti socialiste estime que la construction permanente d'une société socialiste passe par la voie démocratique : c'est la combinaison entre les différentes possibilités démocratiques, politiques et syndicales, qui créera les conditions de passage d'un régime à l'autre. Dans cette perspective, le mouvement socialiste considérera comme indispensables l'adhésion et le consentement des masses aux actions menées et ses militants doivent tendre sans cesse à modifier, par les voies multiples de la démocratie, le rapport de forces actuellement imposé par la classe dominante.

Le Parti socialiste est un parti tout à la fois national et international.

Il est national parce qu'il n'y a pas d'hommes libres dans une nation asservie ou sujette, où la domination d'une puissance étrangère se superposerait à celle qu'exerce le capitalisme national, et parce que chaque pays doit pouvoir élaborer librement son propre modèle du socialisme.

Il est international parce que la patrie n'est qu'une fraction de l'humanité ; parce que le socialisme ne peut se réaliser dans l'isolement ; parce que les relations entre les peuples ont pris un caractère universel ; parce que le socialisme ne peut accepter de discriminations résultant de la couleur, de la race, des frontières ou du degré de développement et exige la solidarité active entre nations riches et nations pauvres et à l'égard des peuples privés du droit de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

En conséquence, le Parti socialiste participera à l'élargissement et au renforcement de l'organisation internationale des socialistes. Il luttera pour l'établissement et le maintien de la paix, menacée par le capitalisme, l'impérialisme, le colonialisme. A cette fin, il travaillera à l'établissement de nouveaux rapports entre les nations, fondés sur l'existence d'une organisation internationale dotée de pouvoirs réels : arbitrage, désarmement général, simultané et contrôlé, force internationale, communautés supranationales.

Le Parti socialiste est un parti ouvert aux formes modernes de la pensée et de la connaissance.

C'est pourquoi tous ceux qui, dans ces disciplines, sont soucieux de servir l'idéal du socialisme doivent renforcer son effort de recherche et son action.

Face aux changements incessants de la société, à l'accélération du progrès technique, aux menaces mêmes que peut faire peser sur l'homme la mauvaise utilisation de nouvelles découvertes (par exemple dans les sciences nucléaires, biologiques ou socio-psychologiques), c'est un impératif pour les socialistes que d'établir un accord constant entre la société en mouvement et une action restant conforme aux principes permanents du socialisme.

LES STATUTS

I. — Dispositions générales

Article Premier. — Le titre du parti est : Parti socialiste.

Art. 2. — Le Parti socialiste adhère à l'Internationale socialiste.

Art. 3. — Les membres du Parti acceptent la « Déclaration de principes », les statuts et les décisions du Parti.

Ils ne peuvent appartenir à un autre parti ou groupe politique relevant directement ou indirectement d'un parti autre que le Parti socialiste.

Art. 4. — La liberté de discussion est entière au sein du Parti, mais nulle tendance organisée ne saurait y être tolérée.

Art. 5. — La règle de la représentation proportionnelle à lá plus forte moyenne s'applique à l'élection des organismes du Parti à tous les échelons.

Seules les motions de politique générale, projets politiques globaux proposés au Parti et par là même au pays tout entier, ouvrent le droit à la représentation. Les amendements, contributions et autres textes particuliers ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre de la représentation proportionnelle.

a) **Au niveau national** (Comité directeur, Commission nationale des conflits, Commission nationale de contrôle), elle s'applique en fonction des résultats obtenus par les motions issues de la Commission des résolutions.

Une liste de candidats est annexée à chacune des motions soumises au vote indicatif. La composition des listes annexées aux motions de synthèse est établie proportionnellemen aux résultats du vote indicatif.

Chaque courant désigne ses représentants.

b) **Au niveau local et fédéral,** la représentation proportionnelle s'applique en fonction du vote indicatif sur les motions politiques soumises au congrès national ordinaire du Parti.

Les listes de candidats sont annexées aux motions politiques préalablement au vote indicatif.

Les secrétariats fédéraux sont élus après le Congrès national ordinaire.

c) Une minorité ne peut obtenir de représentation au vote indicatif ou au vote de synthèse, qu'à partir d'un seuil de 5 % du nombre total des mandats.

Art. 6. — Les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 15 % de femmes à tous les degrés de l'organisation : comité directeur, bureau exécutif, fédération, seciton. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque congrès national, pour tenir compte de la proportion réelle des femmes au sein du Parti.

Chaque organisme de direction et d'exécution, de la section au secrétariat national, comprend une — ou un — secrétaire responsable, chargée des problèmes posés par la condition féminine dans la société et dans le Parti socialiste, et s'entourant de tous les concours nécessaires.

Art. 7. — Lors des votes politiques dans les sections et dans les congrès fédéraux, chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la ou les minorités auront droit, pour la désignation des délégués des sections aux congrès fédéraux et la désignation des délégués fédéraux au congrès national, à une représentation proportionnelle.

Art. 8. — Sauf les exceptions expressément visées par les décisions du congrès du Parti, nul ne peut être membre du Comité directeur, de la Commission nationale des conflits, de la Commission nationale de contrôle financier, s'il n'a pas trois années consécutives au moins de présence au Parti.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux élections à une fonction ou à une assemblée de caractère national.

II. — Les militants

Art. 9. — L'âge minimum d'adhésion au Parti est de quinze ans. L'adhésion au Parti est libre. En cas d'opposition motivée d'un membre de la section, l'adhésion ne peut être refusée qu'après audition de l'intéressé et par une majorité des trois quarts des présents. Les mêmes dispositions s'appliquent aux mutations d'une section à une autre. En cas de contestation, la Commission fédérale des conflits décide, avec possibilité d'appel devant la Commission nationale des conflits, en application des dispositions des articles 63 et 68 des présents statuts.

L'adhésion à une section hors de la localité du domicile est immédiatement portée à la connaissance de la section du lieu d'habitation.

Art. 10. — Lorsque des camarades venant de partis et groupements politiques issus directement ou indirectement du Parti socialiste S.F.I.O., du Parti communiste, de la F.G.D.S., du P.S.U. et de la C.I.R. demanderont leur adhésion au Parti socialiste :

1. Les sections et fédérations sont libres d'accepter ou de refuser leur inscription individuelle suivant les règles normales du Parti.

2. Si l'adhésion est acceptée, le temps passé au Parti socialiste S.F.I.O., au Parti communiste, à la F.G.D.S., à la C.I.R., au P.S.U., à un parti ou un groupement politique issu directement ou indirectement de l'un des partis précédents, sera compté intégralement. Il appartiendra à ces nouveaux adhérents de justifier de leur temps d'ancienneté devant la Fédération socialiste qui aura reçu leur demande et qui aura l'obligation de vérifier ces justifications par tous les moyens de contrôle dont elle pourra disposer.

Art. 11. — Les membres du Parti ne peuvent prêter leur concours à une manifestation politique organisée par l'un des groupements visés à l'art. 3 sans l'assentiment préalable des sections locales et de la fédération départementale s'il s'agit d'une manifestation à caractère local ou départemental, ou sans l'assentiment préalable du comité directeur s'il s'agit d'une manifestation à caractère national.

Art. 12. — Les membres du Parti doivent appartenir à une organisation syndicale de leur profession, à la coopérative de leur localité, s'il en existe une, et à une organisation de défense des consommateurs.

Art. 13. — Les Congrès nationaux fixent les taux de cotisation en fonction du coût de la vie et des besoins du Parti. Ils fixent la nature du matériel distribué : feuillets annuels, timbres. La cotisation est proportionnée au revenu annuel de chaque adhérent.

La cotisation de tout membre du Parti, au profit de l'organisation centrale, est perçue par la section à laquelle il appartient et lui confère le droit de vote. Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti.

III. — Les sections

Art. 14. — La structure de base du Parti est la section. Elle est constituée par au moins 5 adhérents ; en accord avec la fédération intéressée, soit dans une aire administrative ou géographique déterminée, soit dans une entreprise ou une université. En cas de désaccord sur sa constitution, la décision est renvoyée au Comité directeur du Parti.

Art. 15. — Quand une section atteint le seuil de 250 membres, elle peut être divisée en plusieurs sections, selon les règles fixées à l'art. 14, après accord des membres de la section intéressée et avis favorable de la fédération.

Dans chaque commune ou agglomération urbaine sur le territoire desquelles existent plusieurs sections, l'unité d'action et de propagande du Parti peut être assurée par un comité de coordination, élu à la proportionnelle des effectifs de chaque section.

Art. 16. — En réunion de section seuls votent les présents et aucune procuration n'est admise. Lorsque pour un vote n'est pas réuni au moins le quart des inscrits, le nombre des mandats dont la section dispose dans les congrès fédéraux est réduit de moitié. Lorsque le nombre des présents n'atteint pas 10 % du total des membres inscrits, le nombre des mandats dont dispose la section est calculé sur la base des seuls présents.

IV. — Les fédérations

Art. 17. — La représentation des sections aux assises départementales est assurée par un nombre de délégués proportionnel au nombre d'adhérents de ces sections. Pour les votes politiques, elle doit être établie proportionnellement aux votes exprimés par les seuls présents lors de la décision en section.

Art. 18. — Les sections se constituent dans chaque département en une fédération unique ayant son administration fédérale.

Le Comité directeur peut, sur proposition des fédérations intéressées, créer une interfédération.

Une fédération rassemble les socialistes français résidant à l'étranger. Pour chaque pays où l'implantation le permet une section est constituée. A titre dérogatoire les adhérents isolés sont réunis dans une section commune administrée par le Bureau exécutif du Parti. L'ensemble de ces sections constitue une fédération qui fonctionne selon les mêmes règles que les fédérations départementales.

Art. 19. — Une fédération ne peut être représentée dans les assises nationales du Parti si elle ne compte au moins 50 membres à jour de leurs cotisations et 5 sections.

Art. 20. — Les fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts des dispositions contraires aux statuts nationaux du Parti. Elles doivent obligatoirement communiquer leurs statuts ainsi que les modifications qu'elles pourraient y apporter au Comité directeur du Parti ; celui-ci veille à la conformité des statuts fédéraux aux statuts nationaux.

Elles doivent respecter et faire respecter les principes du Parti, les décisions des assises nationales et du Comité directeur.

Art. 21. — Dans l'intervalle des congrès fédéraux, l'administration et la direction de chaque fédération sont confiées à une commission exécutive départementale élue, dans les conditions fixées à l'art. 5 des présents statuts.

V. — La coordination régionale

Art. 22. — Au niveau de la région est créé un comité régional de coordination. Il a pour fonction de suivre les questions politiques, économiques et sociales d'intérêt régional et de coordonner l'action des élus socialistes dans les instances régionales.

Le comité régional de coordination est constitué des délégués de chaque fédération concernée, élus par les organismes délibérants de ces fédérations.

Art. 23. — Les comités régionaux de coordination et les interfédérations ne constituent pas un échelon supplémentaire entre la direction du Parti et les fédérations. Chaque fédération reste souveraine pour l'application de la politique du Parti dans la limite des statuts nationaux.

VI. — Le Congrès national et la Convention nationale.

Art. 24. — La direction du Parti appartient au Parti lui-même, c'est-à-dire au congrès national qui se réunit tous les deux ans.

Art. 25. — Le congrès national est convoqué par le comité directeur qui procède, avec le concours des fédérations, à son organisation matérielle. Un congrès national extraordinaire peut, s'il en est besoin et sans condition de délai, être réuni par le comité directeur.

Art. 26. — Les délégués au congrès national sont élus par les congrès des fédérations. Chaque fédération établit elle-même le mode de nomination de ses délégués. La minorité, s'il y en a une, a droit à une représentation proportionnelle.

Participent aux travaux des congrès les délégués régulièrement élus par les fédérations et dont les noms auront été communiqués par les secrétaires fédéraux au bureau du Parti, les membres du Comité directeur, les membres du groupe parlementaire et les représentants nationaux des organismes prévus aux articles 42, 43, 45, 46, ci-dessous.

Art. 27. — Pour le calcul du nombre de mandats et de délégués dont elle dispose, chaque fédération a droit à une représentation proportionnelle au nombre de ses membres cotisants.

Les mandats sont calculés sur les fournitures (cartes et timbres) prises au 31 décembre de l'année précédente.

Pour les votes politiques, au Congrès national et à la Convention nationale, chaque fédération dispose d'une voix nationale de droit et d'une voix par 25 adhérents régulièrement recensés dans le département, s'étant acquittés de leur cotisation annuelle.

Art. 28. — Le nombre des délégués est établi de la manière suivante : 1 délégué pour un nombre de cotisations au moins égal à 50 et inférieur à 100 adhérents ; 2 délégués pour un nombre de cotisants au moins égal à 100 et inférieur à 250 adhérents ; 1 délégué pour 250 adhérents supplémentaires et, éventuellement, 1 délégué pour la dernière fraction inférieure à 250 mais égale ou supérieure à 125.

Dans les délibérations du Congrès national et de la Convention nationale, le vote par mandats est de droit s'il est réclamé par le dixième des délégués.

Art. 29. — Le nombre d'adhérents représenté au congrès par une voix sur le plan national, tel que fixé à l'art. 27, de même que le nombre d'adhérents donnant droit à 1 délégué, au Congrès national, tel que fixé par l'art. 28, sont modifiables par la Convention nationale sur proposition du Comité directeur suivant l'état de recrutement du Parti et de façon à conserver au Congrès national les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Art. 30. — Le Congrès national doit être convoqué au moins trois mois à l'avance, sauf les cas d'extrême urgence.

Le Comité directeur désigne, tous les deux ans, le lieu où se tiendra le congrès suivant.

Par ailleurs, afin que les militants de base aient réellement la possibilité de s'exprimer en connaissance de cause, la procédure suivante est proposée :

— trois mois avant le Congrès, son ordre du jour est adressé aux sections par l'intermédiaire des fédérations ;

— deux mois avant le Congrès, les fédérations retournent leurs propositions au secrétariat national pour difusion dans tout le Parti ;

— un mois avant le Congrès, le Comité directeur établit des propositions de textes de synthèse qui sont adressées aux fédérations, de sorte que les sections puissent porter leur vote soit sur les textes initiaux, soit sur les textes de synthèse. Dans chaque fédération, une journée d'information se tiendra avec tout congrès national. Elle sera consacrée à une large discussion-débat sans sanction sur les motions de politique générale. Le vote sur les motions aura lieu ainsi dans les sections en toute connaissance de cause, les militants ayant reçu la plus large information. Un congrès fédéral se tiendra au plus tard une semaine avant le Congrès national, duquel sortiront les votes de la fédération sur les textes soumis au vote indicatif.

Art. 31. — La Convention nationale statutaire, composée d'un délégué par fédération, le secrétaire fédéral ou son représentant, est convoquée par le Comité Directeur au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire.

Elle veille au respect des principes du Parti et des règles statutaires ainsi qu'à l'exécution des décisions des congrès. Elle peut, exceptionnellement, en cas de circonstances exigeant des décisions rapides, prendre les mesures qui s'imposent.

Le Comité directeur et les membres du groupe parlementaire assistent aux réunions de la Convention nationale à titre consultatif.

VII. — Le Comité directeur et le Bureau exécutif du Parti.

Art. 32. — Dans l'intervalle des congrès nationaux, l'administration et la direction du Parti sont confiées au Comité directeur contrôlé par la Convention nationale.

Art. 33. — Le Comité directeur exécute et fait exécuter les décisions des congrès nationaux et internationaux et celles de la convention nationale. Il prend toutes les mesures, même exceptionnelles, que peuvent exiger les circonstances.

Il est chargé de la propagande ; il contrôle les militants, les élus et la presse du Parti.

Il nomme le directeur politique et les administrateurs de l'organe central du Parti qui doivent être en majorité pris dans son sein.

Il veille à l'emploi des moyens du Parti pour assurer son développement, notamment dans les secteurs de faible implantation. Il nomme une direction des études socialistes, responsable devant lui.

Dans le cadre de la propagande, de l'information et de l'éducation socialiste, le Comité directeur organise des réunions de caractère régional, avec le concours des membres du Comité directeur et des parlementaires.

Art. 34. — Le Comité directeur est composé de 131 membres titulaires et 26 suppléants élus dans les conditions prévues à l'article 5 tous les deux ans et de deux représentants nationaux, avec voix consultative pour chacun des organismes prévus aux articles 33, 42, 43, 45, 46.

Le Président de la Commission Nationale de Contrôle et le Président de la Commission Nationale des Conflits assistent avec voix consultative aux réunions du Comité directeur.

Art. 35. — Le Comité directeur se réunit tous les deux mois et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 36. — Le Comité directeur prépare les rapports qui sont soumis tous les deux ans au Congrès national. Ces rapports sont publiés et adressés aux sections et fédérations six semaines au moins avant l'ouverture du congrès.

Art. 37. — Le Comité directeur et le groupe parlementaire délibèrent et votent en commun chaque fois que la demande en est formulée, soit par le Comité directeur, soit par le groupe parlementaire.

Art. 38. — La décision prise est immédiatement applicable si elle est votée à la majorité simple des deux collèges. Si ces conditions ne sont pas remplies, le Comité directeur se saisit de la question et prend la décision à la majorité absolue de ses membres.

Art. 39. — Le Comité directeur élit, en son sein, un bureau de 27 membres, parmi lesquels le premier secrétaire, porte-parole du Parti, chargé de l'animation et de la coordination, et les responsables des divers secteurs d'activité, qui constituent le secrétariat collégial du Parti.

Le secrétariat à l'organisation est une fonction collégiale.

Art. 40. — Le Bureau exécutif assure l'administration et la direction du Parti dans le cadre des attributions que lui délègue le Comité directeur et, dans les mêmes conditions, il règle les questions que celui-ci lui renvoie.

VIII. — Les structures d'activité

Les organismes associés

Art. 41. — Le Mouvement de la Jeunesse Socialiste est le secteur d'intervention et de réflexion propre aux militants et sympathisants du P.S. dans la jeunesse.

Art. 42. — L'âge d'appartenance au M.J.S. est compris entre 15 et 25 ans.

Art. 43. — Les responsables du M.J.S. sont élus par les mêmes instances et selon les mêmes règles que les autres organismes de direction et exécution du Parti.

Art. 44. — Un comité de la jeunesse et de l'éducation permanente réunit régulièrement, et au moins chaque trimestre, dans des conditions fixées par le Comité directeur du Parti, une délégation désignée par celui-ci, avec les représentations des mouvements de la Jeunesse et des Etudiants socialistes, les représentants des organismes spécialisés travaillant en liaison avec le Parti et des camarades qualifiés par leur compétence dans le secteur de la jeunesse, de la formation et de l'éducation permanente.

Ce comité assure la coordination de l'ensemble des activités menées au nom du Parti dans ce secteur et veille à l'application de sa politique. Il fait rapport devant le Comité directeur du Parti.

Art. 45. — Les salariés membres du Parti et sympathisants se réunissent s'ils le désirent par entreprise ou par branche, dans le cadre de groupes socialistes qui disposent d'une structure à tous les échelons du Parti et d'un représentant, membre du Parti, à titre consultatif, dans ses organismes responsables au plan local, départemental et national.

Les étudiants et les personnels des universités peuvent constituer des groupes socialistes universitaires (G.S.U.).

La commission nationale et les commissions fédérales « Entreprises », les responsables fédéraux et nationaux des groupes socialistes universi-

taires, sont élus par les mêmes instances et selon les mêmes règles que les autres organismes de direction et exécution du Parti.

Art. 46. — Des organismes spécialisés de réflexion, d'études et de recherche, sans pouvoir de décision politique et associant, lorsque cela est possible, des sympathisants à leurs travaux, participent à la vie du Parti. Les secteurs d'activité confiés à ces organismes sont fixés et peuvent être modifiés soit par le Congrès, soit par la Convention nationale, soit par le Comité directeur.

A tous les échelons de la vie du Parti, les membres de ces organismes élisent leurs propres responsables. Ils sont représentés à titre consultatif dans chacune des structures correspondantes du Parti. Ces représentants doivent être choisis parmi les membres de ces organismes qui sont membres du Parti.

Art. 47. — Des structures d'accueil, sans pouvoir politique, correspondant aux conditions de la vie locale, rassemblent les sympathisants, à l'initiative des sections et sous leur contrôle, avec l'accord de la fédération.

Art. 48. — Des contrats d'association peuvent être passés entre une organisation locale du Parti, après accord de la fédération départementale, avec des groupements de réflexion, d'étude ou de recherche organisés hors du Parti lui-même.

Des contrats d'association du même type peuvent être conclus sur le plan national avec des groupements spécialisés.

IX. — Elections politiques

Désignation des candidats

Groupe socialiste au parlement

Art. 49. — Les candidats aux élections politiques sont désignés par l'ensemble des adhérents de la circonscription électorale.

Avant chaque renouvellement parlementaire, le Comité directeur fixe la date d'ouverture et de clôture des opérations de désignation, et le détail de la procédure de désignation des candidats, applicables par l'ensemble des fédérations. Les candidatures proposées par les sections ne sont définitives qu'après ratification par les fédérations, puis, en dernier ressort, par la Convention nationale, qui ont par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Pour les élections cantonales, les candidatures ne sont définitives qu'après ratification par la fédération, qui a par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Pour les élections municipales votent pour la désignation des candidats tous ceux, et seulement ceux qui sont domiciliés dans la localité. Les fédérations veillent à l'application des règles et des principes fixés par le Parti.

Les listes de candidats aux élections au scrutin de liste doivent comprendre un pourcentage minimum de dix pour cent de femmes.

Le candidat à la présidence de la République est désigné par un Congrès national extraordinaire, après consultation des sections. Les candidatures éventuelles sont enregistrées par le Comité directeur.

La désignation du candidat aux fonctions de Président du Sénat, Président de l'Assemblée Nationale, Maire de Paris, nécessite l'avis conforme du Bureau exécutif du Parti.

Art. 50. — Si le nombre d'adhérents inscrits dans les sections concernées par le choix d'un candidat n'est pas égal à 1/500 au moins du nombre des électeurs inscrits dans la commune (pour les villes de plus de 30 000 habitants), le canton, la circonscription intéressée, les sections établissent une liste préférentielle de candidats. La décision est prise par la commission exécutive fédérale pour les élections municipales et cantonales, par la Convention nationale du Parti pour les élections parlementaires, après nouvelle consultation des sections intéressées.

Art. 51. — Tout candidat du Parti prend par écrit l'engagement d'honneur de remettre sa démission au président de l'Assemblée à laquelle il appartient si, après avoir été élu, il quitte le Parti pour une cause quelconque.

Art. 52. — Le Groupe socialiste au parlement est constitué de députés et sénateurs.

Il est distinct de toutes les autres formations politiques et composé exclusivement des membres du Parti désignés par leur fédération.

Même en cas de circonstances exceptionnelles, le Groupe ne peut engager le Parti sans son assentiment. Chaque élu est soumis à toutes les obligations du militant dans sa section et sa fédération ; mais son activité parlementaire et ses votes au parlement relèvent uniquement et exclusivement du Groupe parlementaire socialiste, du Comité directeur et de la Convention nationale.

Art. 53. — Sauf en ce qui concerne les scrutins portant sur les désignations de personnes et sur l'administration intérieure de chaque groupe, dans chaque assemblée, tous les parlementaires appartenant au groupe ont un droit égal à la discussion et au vote dans toutes les réunions tenues tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Les députés et les sénateurs doivent obligatoirement s'inscrire dans les commissions et groupes d'études du Parti correspondant aux commissions parlementaires dont ils sont membres.

Art. 54. — Les membres du Groupe socialiste au parlement acceptent le règlement du Parti et se conforment à sa tactique. En toutes circonstances, ils doivent respecter la règle de l'unité de vote de leur groupe.

En cas d'infraction à cette règle, le Comité directeur peut faire jouer les dispositions prévues à l'article 72.

Pour leur organisation à l'intérieur de chaque assemblée, les députés et les sénateurs constituent des groupes administratifs distincts.

Art. 55. — Les membres du Groupes socialiste au parlement sont tenus à une cotisation mensuelle dont le montant et la répartition sont fixés par le Congrès national. Ils remettent au trésorier général du Parti une délégation lui permettant de percevoir cette cotisation à la caisse des assemblées.

Le montant de la cotisation supplémentaire des parlementaires à leur fédération départementale est fixé par le congrès fédéral.

Art. 56. — Un chapitre spécial du rapport général d'activité est obligatoirement consacré, tous les deux ans, au rapport d'activité du Groupe socialiste au parlement.

Art. 57. — Dans les communes, les départements et les régions, les conseillers socialistes locaux, départementaux, régionaux, de toutes les collectivités locales et des établissements publics, doivent former, dans l'assemblée dont ils sont membres, un groupe distinct de toutes les autres fractions politiques et ils doivent, en toutes circonstances, respecter la règle de l'unité de vote de leur groupe.

En cas d'infraction à cette règle, ils peuvent être traduits devant la commission des conflits de leur fédération par les soins des sections ou de la fédération intéressées.

Ils doivent, d'autre part, adhérer à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains.

Art. 58. — Chaque fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et le mode de concours que doivent lui prêter les élus et les militants. Chaque élu (municipal, cantonal, régional, législatif) doit appartenir à l'une des sections de la circonscription qu'il représente.

X. — Les commissions de contrôle financier

Art. 59. — Chaque congrès national ordinaire désigne une commission de contrôle des finances et des comptes.

Cette commission se compose de onze membres titulaires et deux suppléants élus conformément aux dispositions de l'article 5 des présents statuts.

Elle a le droit de se faire représenter par une délégation de deux membres au congrès, avec voix consultative.

Elle est entendue par le Comité Directeur chaque fois que celui-ci ou la Commission de Contrôle en fait la demande.

Dans chaque fédération, une commission fédérale de contrôle des finances et des comptes est élue selon les mêmes règles par le congrès fédéral ordinaire.

XI. — Les commissions des conflits

Art. 60. — Tout membre du Parti relève individuellement du contrôle de sa fédération.

Art. 61. — Chaque fédération élit, dans son congrès ordinaire, dans les conditions fixées par l'article 5 des présents statuts, une commission fédérale des conflits composée de sept ou neuf membres, ayant au moins trois années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun organisme exécutif fédéral.

Art. 62. — Le congrès national ordinaire élit tous les deux ans, dans les conditions fixées par l'article 5 des présents statuts, une commission nationale permanente des conflits composés de onze membres titulaires et deux suppléants ayant au moins trois années consécutives de présence au Parti et n'appartenant à aucun organisme central. Elle soumet un rapport au congrès national et y est représentée par une délégation de deux membres avec voix consultative.

Art. 63. — Toute demande de contrôle dont les intéressés (membres ou groupements) appartiennent à la même fédération est portée devant le bureau fédéral qui la transmet immédiatement à la commission fédérale des conflits. Toute demande d'adhésion au Parti qui fait l'objet d'une contestation peut être soumise à la commission fédérale des conflits. Toute demande de contrôle intéressant deux ou plusieurs fédérations est portée devant le bureau du Parti qui la transmet immédiatement à la Commission nationale des conflits.

Art. 64. — La commission (fédérale ou nationale) des conflits peut rejeter la demande de contrôle ou appliquer les peines de l'avertissement public ou privé, du blâme, de la suspension temporaire de toute délégation ou de l'exclusion du Parti. Elle peut aussi, à la demande des parties, conclure à un arbitrage pour lequel elle désigne le tiers arbitre.

La commission (fédérale ou nationale) des conflits saisie d'une demande doit, en tout état de cause, faire connaître ses décisions dans un délai maximum de quatre mois, à dater de la réception de celle-ci.

Art. 65. — La suspension temporaire de toute délégation comporte, pour l'adhérent qui est frappé de cette peine, l'interdiction d'être candidat du Parti, de le représenter, de parler ou d'écrire en son nom ou d'occuper un poste (fonction ou délégation) à quelque degré de l'organisation que ce soit. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un adhérent détenant un mandat électif, la commission (fédérale ou nationale) des conflits a la faculté de lui permettre de continuer à remplir son mandat si elle juge qu'il est de l'intérêt du Parti qu'il en soit ainsi.

Art. 66. — Si la demande de contrôle est reconnue mal fondée, elle peut donner lieu, par la même commission, aux mêmes sanctions contre la partie qui l'a introduite.

Art. 67. — L'exclusion et la suspension temporaire ne peuvent être prononcées que pour manquement aux principes et aux règlements du Parti, pour violation certaine des engagements contractés, pour actes ou conduite de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Art. 68. — Les décisions des commissions fédérales ne deviennent définitives que trente jours après notification de la décision prise. Pendant ce délai, appel pourra être fait à la Commission nationale des conflits par l'une ou l'autre des parties en cause.

Art. 69. — Aucune sanction ne pourra être prise sans que les intéressés aient été convoqués pour être entendus.

Les décisions de la Commission nationale sont définitives.

Art. 70. — L'appel est dans tous les cas suspensif. Toutefois, la peine d'exclusion prononcée par une commission fédérale des conflits entraîne la cessation de toute délégation au nom du Parti.

Art. 71. — La radiation pour retard prolongé du versement des cotisations cesse de plein droit dès que le membre radié a versé le montant des cotisations arriérées.

Art. 72. — Chacun des élus parlementaires, en tant qu'élu, et l'ensemble du groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Comité directeur et de la Convention nationale.

Les élus qui commettent des infractions à la discipline sont rappelés au respect des décisions du Parti par le Comité directeur qui peut les traduire devant la Convention nationale. Il doit le faire s'il y a récidive.

La Convention nationale, après avoir entendu les intéressés, les fédérations auxquelles ils appartiennent et le président du Groupe socialiste au parlement dont ils dépendent, peut prononcer l'une des sanctions prévues aux articles 64 et 65.

Les décisions de la Convention nationale sont définitives.

Art. 73. — Un membre exclu du Parti ne peut être réadmis qu'après un délai de deux années. La décision de réintégration est prise par le Congrès national ou la Convention nationale, après consultation de la fédération et de la section auxquelles il appartenait avant l'exclusion.

Art. 74. — Toute exclusion définitive du Parti sera notifiée à toutes les fédérations par le bureau du Parti.

Art. 75. — Les fédérations peuvent prononcer la dissolution d'une ou plusieurs sections de leur ressort lorsqu'elles jugent que les sections se sont rendues coupables d'actes prévus à l'article 67.

Elles peuvent prononcer la dissolution d'une section en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Art. 76. — Dans ce cas, la dissolution doit être prononcee par un organisme fédéral régulier, convention ou congrès fédéral, commission exécutive ou administrative fédérale, sous condition que celle-ci ait été convoquée à cet effet et que soient présent la majorité des membres qui la composent. Cependant, au cas où le quorum ne serait pas atteint, la commission exécutive staturait en deuxième lecture, quel que soit le nombre des présents.

La dissolution ne peut s'appliquer qu'à des actes collectifs d'indiscipline, les actes individuels restant soumis à la compétence des commissions fédérales et de la Commission nationale des conflits.

Art. 77. — Toute sentence de dissolution doit être transmise au Comité directeur dans un délai de huit jours avec la procédure d'instruction.

La dissolution ne devient définitive qu'après examen et confirmation de la sentence par le Comité directeur.

Pendant le temps nécessaire à cet examen, la section frappée de dissolution n'a plus le droit de faire de l'action publique.

Art. 78. — Toute fédération qui a procédé à la dissolution d'une section a le devoir d'en poursuivre la reconstitution dès que les circonstances le permettent. A cette effet, elle fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

Art. 79. — Le Comité directeur, au vu des conclusions d'une commission d'enquête composée de trois membres et qui doit procéder sur place à toutes les auditions et investigations nécessaires, peut prononcer la dissolution d'une fédération qui, en tant que fédération, s'est rendue coupable d'actes graves d'indiscipline ou d'actions de nature à porter gravement préjudice au Parti.

Il peut prononcer la dissolution d'une fédération en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Art. 80. — Le Comité directeur prononce l'exclusion de tout élu qui prétend quitter le Parti sans se démettre du mandat électoral qu'il détient au nom du Parti. Lorsqu'un membre du Parti est candidat à un poste électif pour lequel a été désigné un autre membre du Parti, le Comité directeur constate que l'indiscipliné s'est mis hors du Parti et prononce son exclusion.

Exceptionnellement, dans le cas d'indiscipline caractérisée survenant pendant le délai légal des campagnes électorales, le Comité directeur pourra, le président de la Commission nationale des conflits entendu, prononcer l'une des sanctions prévues aux articles 64 et 65.

La décision du Comité directeur est immédiatement exécutoire. Elle ne peut être rapportée que dans les conditions fixées à l'article 73.

Art. 81. — Le Comité directeur procède dans les délais les plus rapides à la reconstitution de toute fédération dissoute. Il fixe les règles qui doivent présider à cette reconstitution.

XII. — La presse

Art. 82. — La liberté de discussion est entière dans la presse écrite et parlée pour toutes les questions de doctrine. En revanche, lorsqu'une question politique a été tranchée par un organisme national du Parti (Congrès national, Convention nationale, Comité directeur) dans le cadre des pouvoirs qui sont les leurs, tous les membres du Parti, journalistes ou non, sont tenus de se conformer à la décision prise du Congrès national ordinaire.

Art. 83. — Les membres du parti, journalistes professionnels ou non, qui soutiendront dans la presse écrite ou parlée des opinions contraires aux décisions du Parti ou y engageront une polémique contre un autre membre du Parti relèvent pour de tels actes du contrôle du Comité directeur et du bureau du Parti.

Le Comité directeur appréciera s'il convient de déférer l'intéressé devant la Commission nationale des conflits.

Le bureau du Parti est qualifié pour publier, entre les réunions du Comité directeur, les mises au point nécessaires.

Art. 84. — Les organes de presse qui sont la propriété du Parti sont placés sous le contrôle politique et administratif du Parti, représenté par le Comité directeur.

« Toutes les fédérations départementales du Parti et toutes les sections locales doivent souscrire, en tant que telles, un abonnement aux organes de presse nationaux du Parti et en particulier à l'hebdomadaire « L'Unité » et au mensuel « Combat socialiste ».

Art. 85. — Les organes de presse qui sont la propriété d'une ou plusieurs fédérations, ou d'une ou plusieurs sections à l'intérieur de ces fédérations, sont placés sous le contrôle de la ou des fédérations représentées par leurs organismes de direction.

Art. 86. — Les membres du Parti propriétaires, ou partageant la propriété d'un organe de presse, ou chargés de la direction ou de l'administration d'un tel organe, pourront être convoqués devant le bureau du Parti pour rendre compte, le cas échéant, du comportement de cet organe.

Le Comité directeur appréciera les suites à donner à cette audition.

Art. 87. — L'organe central du Parti, le bulletin intérieur, le Poing et la Rose, et la Nouvelle Revue Socialiste publient les actes officiels du Parti.

XIII. — La révision des statuts

Art. 88. — La modification des statuts est de la compétence exclusive du Congrès national ordinaire.

Aucune proposition de modification ne peut être soumise à la délibération du Congrès sans avoir été adressée aux sections et aux fédérations trois mois au moins avant la réunion d'un Congrès national ordinaire.

Art. 89. — S'il s'agit des articles des statuts, le congrès ordinaire est habilité à en décider.

Art. 90. — S'il s'agit de la déclaration de principes, ce congrès ne peut que déclarer ouverte la procédure de révision et préciser les points susceptibles d'être modifiés.

La question est portée à l'ordre du jour du congrès national ordinaire suivant. Les propositions de modification des points ainsi précisés devront être également adressées aux fédérations et aux sections, trois mois au moins avant la réunion de ce second congrès.

Statuts adoptés
au Congrès national
de Suresnes, le 24 mars 1974,
modifiés par
le Congrès national de Pau,
le 2 février 1975,
modifiés par
le Congrès national de Nantes,
le 19 juin 1977.

Amendement déposé par Jean-Claude Colliard et adopté par le congrès de Metz 1979

Toute motion ayant obtenu plus de 5 % des voix au plan national est représentée à tous les échelons (fédérations, section).

Toute motion n'ayant pas obtenu 5 % des voix au plan national est représentée à l'échelon départemental aux conditions suivantes :

— Si elle a obtenu 10 % et plus des voix, sa représentation doit être assurée à tous les échelons fédéraux ;
— Entre 5 et 10 %, les C.E. fédérales décideront d'assurer ou non la représentation de la motion ;
— Si cette motion n'a pas obtenu 5 % des voix au plan départemental, elle ne pourra pas être représentée.

Règlement intérieur du Parti Socialiste adopté par la Convention nationale des 25 et 26 novembre 1978

I. Mode de préparation et de discussion des textes internes et des projets politiques du parti

1. Composition des commissions du parti

A. **Les commissions nationales permanentes du Parti sont instituées par le Comité directeur,** qui précise le domaine d'attribution dans lequel travaille chacune d'elles.

B. La composition du collectif qu'anime l'ensemble des commissions et du bureau de chaque commission doit être conforme aux votes ayant servi à la désignation du Comité directeur ; elle est fixée par ce dernier après chaque Congrès dans un délai minimum d'un mois et maximum trois mois. Les désignations complémentaires entre deux congrès suivent la même procédure.

Ces responsabilités ne peuvent être confiées qu'à des camarades membres du Parti depuis une année au moins.

C. Les membres d'une commission nationale doivent être recherchés parmi les camarades, membres du parti depuis 6 mois au moins, ayant acquis une compétence pratique et une expérience militante de niveau élevé dans le domaine de la commission ; ils doivent, pour la moitié d'entre eux au moins, appartenir à des fédérations extérieures à la région d'Ile-de-France, et l'organisation matérielle des travaux de la commission doit faciliter autant que possible la participation des militants de province.

D. Lorsque l'activité d'un groupe socialiste d'entreprise national a un lien direct avec le champ d'attributions d'une commission, **le Comité directeur invite le G.S.E. à désigner trois représentants qui s'adjoindront à cette commission.**

E. **Tous les parlementaires du parti sont membres d'une commission permanente.** Ils sont affectés à cette commission par décision de leur groupe parlementaire en fonction de la commission permanente où ils travaillent au Parlement.

F. Les secrétaires nationaux, les secrétaires nationaux adjoints, sont membres d'une commission nationale permanente. Ils sont affectés à cette commission par la décision du Comité directeur qui les désigne à leurs fonctions.

2. Fonctionnement des commissions

A. **L'animation de chaque Commission nationale permanente** est confiée à deux secrétaires, l'un parlementaire, l'autre non parlementaire, élus par le Comité directeur. Ils sont assistés d'un collectif comprenant trois à douze membres, élus par la commission. Les secrétaires et le collectif organisent les séances veillent à la bonne fin des travaux de la commission, notamment en suivant l'activité des groupes de travail qu'elle constitue en son sein, assurent par le canal du Secrétariat national aux études, la liaison entre la commission, d'une part, les instances dirigeantes du parti et ses groupes parlementaires, d'autre part.

B. Chaque commission nationale permanente doit informer, au moins une fois par trimestre, le secrétariat national aux études de l'état de ses travaux. L'ordre du jour de ses réunions est publié, à la date la plus proche dans la presse interne du parti.

C. **Un correspondant fédéral** est désigné, dans chaque fédération du Parti, pour assurer la liaison entre les travaux d'une commission nationale permanente et l'activité de sa fédération.

Les correspondants fédéraux reçoivent la liste de tous les documents internes de travail de la commission et peuvent en demander communication. Ils peuvent, après accord avec le collectif de la commission, faire étudier un sujet en commission fédérale par délégation de la Commission nationale permanente. Ils communiquent les travaux des commissions fédérales au collectif de la commission nationale.

D. Les commissions travaillent sur des projets de textes engageant le Parti qui leur sont demandés par le Bureau exécutif national.

Elles poursuivent, en outre, des études qui leur sont commandées par les secrétaires nationaux du parti et celles qu'elles engagent elles-mêmes, sur décision de leur collectif, pour tenir à jour l'information du parti sur les sujets de leur compétence.

E. Le Secrétariat national aux études organise et anime le travail des commissions permanentes, il gère leurs moyens matériels de fonctionnement; il assure notamment leur coordination et la répartition des tâches entre elles, assisté par une réunion périodique des secrétaires de commissions permanentes. Il reçoit à cette fin une dotation au budget du parti.

3. Elaboration des textes engageant le parti

A. La procédure d'élaboration des textes engageant le parti dans les choix de la vie nationale est publique dans le parti. Sont considérés comme des textes engageant le parti, au sens du présent règlement :

— les propositions de loi du Parti ;

— les résolutions, chartes, adresses, réponses à des organisations extérieures dans lesquelles le Parti énonce des propositions précises sur l'organisation de l'Etat et des collectivités publiques, la conduite des relations internationales, la politique à mener dans un grand service public.

B. **La procédure d'élaboration de ces textes** est engagée par une décision du Bureau exécutif. Cette décision mentionne les grands objectifs politiques qui commanderont le dispositif du texte. Elle précise laquelle des commissions nationales permanentes sera chargée de l'étudier, et désigne un membre du Bureau exécutif pour suivre, conjointement avec le Secrétariat national aux études, l'élaboration du texte. Elle indique la date d'achèvement du projet de texte. La décision du Bureau exécutif est publiée dans la presse intérieure du parti sans délai.

C. Les initiatives des fédérations sur le sujet mis en débat peuvent être transmises à la commission nationale compétente. Celle-ci les examine concurremment avec ses propres travaux en entendant le représentant de la Fédération et s'efforce de les incorporer à son projet.

D. Le Bureau exécutif national peut décider que l'élaboration d'un projet particulièrement important pourra être confiée à une journée nationale d'étude précédée de journées fédérales d'étude organisées à la diligence des fédérations. Ces journées remplacent le travail de la commission et, comme elle, conservent un caractère consultatif.

E. Le projet de texte est soumis à l'accord du Bureau exécutif. Celui-ci peut, dans le cas où il l'estime nécessaire, le soumettre au débat du Comité directeur. Celui-ci entend les deux secrétaires de la commission et le membre du Bureau exécutif désigné pour le suivre. Le Comité directeur décide sur l'adoption du projet, après amendement le cas échéant. En cas d'urgence, le Bureau exécutif se substitue au Comité directeur et rend compte de sa décision au prochain Comité directeur.

II. Election des responsables du parti à tous les échelons

I. Les élections aux organismes de direction du parti sont organisées en application de l'article 5 des statuts nationaux. Elles s'opèrent au sein de chaque courant de pensée proposant une motion d'orientation au vote des militants.

La réunion du Comité directeur chargée d'établir les propositions de textes de synthèse, prévue par l'article 30 des statuts, a lieu six semaines au moins avant le congrès national, pour ménager le temps nécessaire au processus de désignation des candidats. Dans le même but, les congrès fédéraux doivent avoir lieu deux semaines avant le congrès national.

II. Les candidatures sont libres au sein de chaque courant de pensée.

Pour les organismes de direction nationale, elles doivent être déposées au niveau national cinq semaines avant la date du congrès national. Elles sont annexées aux motions d'orientations et publiées dans la presse interne du parti. Pour les organismes de direction fédérale, elles doivent être déposées au niveau départemental deux semaines avant la date du congrès fédéral. Elles sont communiquées aux sections par la fédération.

III. Les votes pour la désignation des candidats aux organismes de direction ont lieu en réunion de courant. Il y est procédé au scrutin majoritaire à un tour. Chaque électeur doit faire figurer sur son bulletin, à peine de nullité, un nombre de candidats égal au nombre de postes à pourvoir dans l'organisme concerné au titre du courant.

IV. La désignation des candidats de chaque motion à la commission administrative **de section** s'opère lors d'une réunion de courant que tiennent les militants, groupés par motion, immédiatement après le vote de la section sur les motions d'orientation. La désignation des délégués de la section au congrès fédéral s'opère suivant les mêmes règles.

V. La désignation des candidats de chaque motion aux organismes de direction fédérale s'opère au cours d'une réunion de motion que tiennent les délégués de section lors d'un congrès fédéral.

La désignation des délégués de la fédération au congrès national s'opère suivant les mêmes règles.

VI. Des délégués départementaux de motion sont élus en assemblée fédérale de motion, selon les modalités prévues pour les candidats aux organismes de direction fédérale. Ils sont au nombre de un par fédération jusqu'à 1 000 voix obtenues par la motion dans le département, plus une par tranche complète ou incomplète de 1 000 voix au-dessus de la première. Les voix sont calculées sur la base de l'effectif d'adhérents à jour de leur cotisation, en appliquant le pourcentage départemental obtenu par la motion.

Les délégués départementaux tiennent une conférence nationale de motion, une semaine avant le congrès national. Au cours de cette conférence nationale, ils désignent dans l'ordre définitif de classement la liste des candidats de leur motion au Comité directeur, en cherchant la meilleure représentation possible des régions au sein du courant. Ils désignent en outre, les candidats à la commission nationale de contrôle et à la commission nationale des conflits.

VII. Les membres élus du Comité directeur, au titre de chaque motion finale, se réunissent par courants pour désigner les candidats de leur motion au bureau exécutif. Les candidats au secrétariat national sont désignés au cours de la même réunion, sur proposition du candidat désigné au poste de premier secrétaire (pour les modalités pratiques voir annexe).

III. Conditions et modalités de renouvellement des organismes fédéraux en cas de contentieux grave

A. Au niveau fédéral

Le Comité directeur, au vu des conclusions d'une commission d'enquête, constituée à la proportionnelle des courants, qui doit procéder sur place à toutes les auditions et investigations nécessaires, prononce la dissolution de la commission exécutive d'une Fédération, lorsque celle-ci s'est rendue coupable d'actes graves d'indiscipline ou d'actions de nature à porter gravement préjudice au Parti, ou en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Une délégation du Comité directeur préside à un Congrès fédéral extraordinaire qui procède au renouvellement des représentants des courants dans les organismes fédéraux, selon la proportion établie au Congrès ordinaire précédent, et la procédure fixée pour le Congrès ordinaire.

B. Au niveau des sections

La C.E.F., au vu des conclusions d'une commission d'enquête de trois membres qui doit procéder sur place à toutes les auditions et investigations nécessaires, prononce la dissolution des instances dirigeantes d'une section lorsque celle-ci s'est rendue coupable d'actes graves d'indiscipline ou d'actions de nature à porter gravement préjudice au Parti, ou en cas de carence caractérisée de fonctionnement.

Elle en informe immédiatement la Direction nationale du Parti.

Une délégation de la C.E.F. et de la **Direction nationale** préside à une réunion extraordinaire de la section qui procède au renouvellement des représentants de courant dans les organismes de section, selon la proportion établie au Congrès ordinaire précédent.

IV. Modalités de désignation du candidat du parti à l'élection présidentielle et des candidats aux élections parlementaires, cantonales, municipales et régionales

A. Désignation du candidat à la présidence de la République

Le candidat à la présidence de la République est désigné dans les conditions fixées par l'article 49, paragraphe 6, des statuts nationaux, selon la liste envoyée aux fédérations par le Comité directeur. Un vote de l'ensemble des adhérents du parti est organisé dans le cadre de chaque section. La commission exécutive fédérale procède au récolement des votes de la Fédération.

Le Congrès national extraordinaire procède au récolement des votes de l'ensemble des fédérations et désigne le candidat du Parti, en fonction du vote émis dans les fédérations.

Le candidat est désigné à la majorité absolue des votes émis dans les fédérations. Lorsque la décision n'est pas obtenue au récolement des votes, le Congrès national procède à la désignation du candidat.

En cas d'élection présidentielle intervenant de façon prématurée, le Congrès national décide souverainement de la procédure de désignation du candidat.

B. Désignation des candidats du Parti aux élections parlementaires (Assemblée nationale et Sénat).

1. Les candidats aux élections à caractère national (article 49 des statuts nationaux) sont désignés, lors d'un vote à bulletin secret, par l'ensemble des adhérents des sections de la circonscription concernée, ayant plus de trois mois de présence dans la section où a lieu le vote. Cette circonscription est la circonscription législative pour l'Assemblée nationale, le département pour le Sénat. Les suppléants sont désignés par un vote séparé, le même jour et selon les mêmes procédures que les titulaires. Les candidats ont le droit de se présenter devant les sections concernées ; une assemblée de circonscription doit être organisée pour leur permettre de se présenter à l'ensemble des militants.

Dans tout département où les élections sénatoriales se font à la proportionnelle, les bulletins de vote des membres du Parti pour la désignation des candidats doivent attribuer parmi les candidats à la candidature figurant sur une liste unique, dans l'ordre alphabétique (la lettre de départ étant tirée au sort), un numéro 1, 2, 3.. n, jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. A chaque place est attribué, lors du dépouillement, un certain nombre de points : n points pour chaque n° 1, n - 1 pour chaque n° 2,

n - 2 pour chaque n° 3, jusqu'à 1 point pour la place n° n. Le candidat à la candidature ayant obtenu le plus grand nombre de points sera tête de liste, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de la liste.

2. Le vote est personnel. Il se fait sur présentation de la carte du Parti à jour des cotisations, et conformément à la liste d'émargement établie par la commission exécutive de la section. Il ne donne pas lieu à vote par mandat. La commission exécutive fédérale fixe la procédure de vote qui s'applique dans l'ensemble des sections du département. Chaque section concernée organise le vote sous la présidence d'un membre de la commission exécutive fédérale non membre de la section, ou d'un membre du Bureau d'une autre section.

3. Le procès-verbal du vote est adressé sous pli fermé par le président du bureau de vote ou de séance au premier secrétaire fédéral.

Le récolement des suffrages obtenus dans les sections est fait en assemblée de circonscription où l'ensemble des militants concernés sont convoqués. Au cas où aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue et où aucun accord n'est intervenu en assemblée de circonscription sur une candidature, il est procédé à une second tour dans les sections concernées. La Convention fédérale, exerçant son droit de ratification, arrête la liste des candidatures qui seront soumises à la Convention nationale et la transmet au Bureau exécutif national du Parti.

4. La Convention nationale est souveraine. Exceptionnellement, elle peut refuser sa ratification et désigner un autre candidat. Les motifs du refus de ratification doivent être portés à la connaissance du candidat refusé et de sa fédération. Les attendus politiques à ce refus sont publiés dans **le Poing et la Rose.**

Si la Convention nationale refuse la ratification d'une candidature, elle doit motiver sa décision.

Dans cette hypothèse, une nouvelle consultation est organisée dans les sections du Parti, en évitant de retomber dans les motifs de non ratification. Le Comité directeur procède alors à la ratification.

C. Désignation des candidats aux élections cantonales et municipales.

Les candidats aux élections cantonales sont désignés selon le même processus que pour les élections législatives (voir B). Le dépouillement du vote est assuré par une commission cantonale dans laquelle chaque section est représentée. Cette commission est présidée par un membre de la Commission exécutive fédérale. La Convention fédérale, exerçant le pouvoir de ratification attribué à la Fédération, établit la liste définitive des candidats du Parti aux élections cantonales dans le département, dans les conditions prévues aux § B 1 et 2. Le récolement du vote a lieu en réunion de section.

Nul ne peut être candidat au Parti aux élections cantonales, ou tête de liste pour les villes de plus de 9 000 habitants, s'il n'a deux années d'ancienneté dans le Parti, compte tenu de l'article 10 des statuts.

D. Désignation des candidats du parti à l'élection du parlement européen.

1. Le Bureau exécutif fera appel aux candidatures et les enregistrera.

2. Leur liste sera publiée, classée par ordre alphabétique, et adressée à l'ensemble des militants par l'intermédiaire du **Poing et la Rose.**

3. Les commissions exécutives fédérales, séparément ou après consultation régionale, seront invitées à faire connaître leurs propositions après avoir appelé les sections à se prononcer.

4. Le Comité directeur, saisi de l'ensemble de ces candidatures et de ces propositions, établiera une ou plusieurs listes et classements des 81 candidats, suivant les critères suivants :

— Répartition géographique ;
— Proportion des femmes ;

— Equilibre interne entre les composantes du Parti ;
— Origine socio-professionnelle.

5. Cette liste sera diffusée à l'ensemble des militants, par l'intermédiaire du **Poing et la Rose.**

6. Les sections et les fédérations seront appelées à se prononcer. Les fédérations rassembleront les avis exprimés.

7. La Convention nationale ratifiera la liste définitive des 81 candidats du Parti, en tenant compte des avis exprimés par les fédérations.

V. Dispositions limitant le cumul des mandats

Le parti socialiste propose que ses membres ne sollicitent pas, en règle générale, un 3e mandat électif à partir du 1er janvier 1980.

Dans le souci de ne pas amoindrir ses positions par rapport aux autres formations politiques, il déposera sur le bureau des Assemblées des propositions de loi visant à légaliser les règles de non cumuls.

En attendant, il adopte pour lui-même les règles suivantes :

1. Les règles sur le cumul des mandats s'appliquent limitativement aux mandats suivants : parlementaire européen, sénateur, député, conseiller régional (dès lors que l'Assemblée régionale sera élue au suffrage universel, comme le propose le P.S.), conseiller général, maire de communes de plus de 9 000 habitants, conseiller de Paris, président de communauté urbaine ou de district de plus de 50 000 habitants.

2. Les autres mandats électifs publics ne font pas l'objet d'une limitation règlementaire, mais les fédérations veillent à réduire leur cumul, notamment à l'occasion des ratifications de désignation des candidats.

3. Au 1er janvier 1980, aucun élu socialiste ne devra solliciter un mandat au delà de deux des mandats énumérés ci-dessus au paragraphe 1.

4. Lorsqu'un élu socialiste détient déjà le nombre maximum de mandats, il ne peut être valablement désigné, sauf dérogation prévue ci-dessous, comme candidat du Parti à un mandat supplémentaire parmi ceux énoncés au paragraphe 1 ; les suffrages en sa faveur lors du scrutin de désignation sont nuls. Il peut toutefois participer valablement au vote de désignation s'il a pris l'engagement de donner auprès de sa fédération sa démission d'un des mandats qu'il détient déjà, au cas où il serait élu à un mandat supplémentaire.

5. Dans les cas d'inéligibilité fixés au point 4 ci-dessus, une dérogation motivée peut toutefois être accordée par les 4/5 des votants de la circonscription concernée votant à bulletin secret. La commission exécutive fédérale est appelée à ratifier cette décision pour les élections locales. La Convention nationale de ratification statuera dans le cas d'élections nationales.

6. Dispositions internes :

Un maire socialiste d'une ville de plus de 9 000 habitants ne peut être en même temps secrétaire de la section ou d'une des sections (territoriale ou d'entreprise) de la ville dont il est maire.

Un président de conseil général, un président de conseil régional, un député ou un sénateur, ne peut être en même temps premier secrétaire de la fédération du département dont il est élu. Dans les trois mois qui suivent l'adoption du présent règlement, tout camarade se trouvant dans cette situation doit être remplacé comme premier secrétaire de section ou comme premier secrétaire fédéral.

VI. Application de la règle limitant le nombre d'élus dans les instances dirigeantes du parti

Aucun organisme du Parti ne pourra être composé en majorité d'élus parlementaires.

VII. Conditions de fonctionnement des sections d'entreprise

Les sections locales et d'entreprises voteront sous le contrôle administratif de la commission exécutive de la fédération à laquelle elles sont affiliées.

VIII. Règles concernant le fonctionnement des courants de pensée et leurs expressions à l'intérieur et à l'extérieur du parti

A. Réunion des courants

Des réunions de militants peuvent se tenir en dehors des assemblées ordinaires dans l'esprit suivant : elles sont libres dans les locaux du Parti avec la triple exigence, qu'elles soient déclarées préalablement aux organes du Parti, qu'elles soient ouvertes à tous les militants qui désirent y participer sans aucune discrimination, qu'elles ne donnent lieu à aucune publicité en dehors du Parti.

Pour assurer le respect de ces dispositions, les responsables des courants de pensée devront en informer les responsables du Parti à l'échelon correspondant (local, fédéral, national). Ceux-ci devront à leur tour informer l'ensemble des militants concernés, notamment par les circulaires et bulletins intérieurs du Parti.

B. Presse

Une tribune de discussion sera ouverte à tous les courants de pensée. C'est dans **le Poing et la Rose,** journal intérieur adressé à tous les membres du Parti, qu'un emplacement mensuel doit être réservé aux différents courants.

Celui-ci s'étendra sur quatre pages pour chaque numéro de vingt-quatre pages. C'est notamment là que devront être obligatoirement annoncées les réunions de courants organisées à l'échelon national.

Un bulletin bimensuel d'avis et de controverse sera ouvert aux fédérations et à tous les courants en proportion des votes émis lors du congrès ordinaire. Il sera servi par abonnements à tous les adhérents qui en feront la demande et devra, autant que possible, être équilibré financièrement.

Les journaux et bulletins intérieurs édités par les courants de pensée devront, conformément à la décision du congrès, cesser leur parution.

Le journal **l'Unité,** dont la diffusion déborde sensiblement le cadre du Parti, ne publie pas de " tribune libre " sauf dans le cadre de tout débat ouvert dans le Parti. (Dans ce cas, **l'Unité,** ouvrira une page aux tribunes). Il est rappelé que l'organe officiel du Parti socialiste est ouvert à tous les membres du Bureau exécutif.

Ceux-ci doivent évidemment y exposer la politique définie par les instances dirigeantes du Parti.

Tous les trimestres, le Bureau exécutif consacrera un débat aux problèmes de **l'Unité** (problèmes rédactionnels et administratifs). Ce débat sera ouvert par un rapport du directeur du journal. Il existe des revues de caractère essentiellement théorique qui sont publiées sous la direction de membres du Parti ou qui expriment les points de vue d'un courant. Ces revues peuvent être diffusées à l'extérieur du Parti, étant entendu que leurs responsables sont tenus de respecter l'article 82 des statuts. La liberté de discussion est entière sur les questions de doctrine. En revanche, lorsqu'une question politique a été tranchée par les organes responsables, tous les membres du Parti doivent, en particulier dans la presse, se conformer à la décision prise. Sur les problèmes encore controversés, le silence ne peut évidemment pas être exigé, mais une grande prudence doit être recommandée. C'est ainsi que le débat sur l'orientation du Parti n'est public que dans la phase de préparation des congrès. Pour répondre au vœu du congrès de Nantes, les responsables de ces revues devront " faire effort pour rassembler celles-ci dans une même publication prise en charge par le Parti "

C. Les courants de pensée et le P.S.

La résolution du congrès a également précisé " qu'il est exclu qu'un courant puisse disposer de locaux et de moyens financiers qui lui soient propres, prélever des cotisations sur les adhérents, organiser en dehors

du Parti, ou sans son accord : réunions, stages et séminaires, émettre des positions publiques différentes de celles dont le Parti a souverainement tranché dans ses assises régulières ". Ces dispositions devront être scrupuleusement respectées. Les organes dirigeants du Parti devront, de leur côté, avoir le souci d'assurer une équitable représentation des différents courants de pensée au sein des délégations du Parti, dans les commissions d'études, les stages et les séminaires organisés par le Parti. Un local sera réservé au siège du Parti aux membres du Bureau exécutif. Une secrétaire sera mise à leur disposition chaque fois qu'ils en feront la demande.

Le Parti organise en son sein la circulation et la confrontation des idées. Des moyens de communication seront mis à cet effet à la disposition de chaque courant sous le contrôle du Parti. La direction, quelle qu'elle soit, s'oblige à ne pas utiliser de façon discriminatoire entre les différents courants les moyens qui lui sont confiés par le Parti.

ANNEXE

Préparation du congrès et désignation des responsables

1. Trois mois avant le congrès publication de textes de propositions lançant le débat.

2. Deux mois avant le congrès, dépôt des contributions fédérales.

3. Six semaines avant. Comité directeur de synthèse, ouverture des dépôts de candidature aux C.D., C.E. fédérale, C.A. de section.

4. Cinq semaines avant, publication dans **le Poing et la Rose** des textes d'orientations accompagnée de liste de candidature aux organismes du parti.

5. Réunion fédérale d'information qui se tient après publication des textes et avant réunion des assemblées générales de section.

6. A la diligence des fédérations seront publiées dans un délai de quinze jours avant les congrès fédéraux des listes de candidatures aux organismes dirigeants de la fédération annexées aux motions nationales.

7. Avant le congrès fédéral, assemblée générale de section qui :

— vote les motions ;

— recueille les candidatures pour les organismes dirigeants de la section

Dans les réunions regroupant les camarades ayant voté la même motion.

— désignation des délégués aux congrès fédéraux ;

— désignation des représentants de la motion aux organismes dirigeants de la section.

8. Quinze jours avant le congrès national : réunion des congrès fédéraux qui rassemblent les votes des sections ; réunion des délégués de section de chaque motion qui :

— Désignent les représentants de la motion aux organismes dirigeants de la fédération ; ceux-ci doivent obligatoirement être choisis parmi les listes de candidats publiées quinze jours avant ;

— Désignent les délégués fédéraux de motion sur la base de un par tranche commencée de 1 000 voix obtenues par la motion dans la fédération :

de 1 à 1 000 : 1 délégué
de 1 001 à 2 000 : 2 délégués
de 2 001 à 3 000 : 3 délégués
de 3 001 à 4 000 : 4 délégués, etc.

9. Une semaine avant le congrès national : réunion des délégués fédéraux de motion établissant la liste et l'ordre des candidats de leur motion au Comité directeur en recherchant la meilleure représentation possible des régions ainsi que leurs représentants aux autres organismes dirigeants du Parti.

10. Congrès national : les membres élus du C.D. au titre de chaque motion finale se réunissent par motion pour désigner leurs candidats au bureau exécutif. Les candidats au secrétariat national sont désignés au cours de la même réunion sur proposition du candidat désigné au poste du premier secrétaire.

CHAPITRE VIII

Que représente le P.S.?

SES ADHÉRENTS

Evolution de leur nombre de 1937 à 1977 :

	1937 :	281.000	(1936 : Front Populaire)
	1946 :	355.000	(1944 : Libération)
	1948 :	238.000	(début guerre froide)
	1949 :	156.000	
	1953 :	113.000	
	1956 :	120.000	(1956 : Front Républicain)
	1965 :	85.000	(1958 : Fin IV° République)
	1968 :	81.000	
	1971 :	80.300	
	1972 :	92.232	(1971 : Congrès d'Epinay)
	1973 :	107.000	(1972 : Programme commun)
Octobre	1975 :	144.000	(1974 : Election présidentielle)
	1976 :	160.000	
	1977 :	180.000	
Avril	1978 :	190.000	
Juin	1979 :	204.717	

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SES ÉLECTEURS

Nombre de voix et pourcentage depuis 1945 :

Année	Voix	% des exprimés	% des inscrits
21.10.45	4.711.552	24,6	19,1
2.06.46	4.234.114	21,3	17,1
10.11.46	3.480.773	18,1	13,9
17.06.51	2.894.001	15,3	11,8
2.01.56	3.366.371	15,8	12,6
23.11.58	3.214.789	15,7	11,8
18.11.62	2.337.185	12,7	8,5
5.03.67 *	4.308.507	19,3	15,3
23.02.68 *	3.684.165	16,6	13,2
4.03.73 **	4.899.965	20,6	17,3
13.03.78***	6.451.151	22,6	18,3

* F.G.D.S. (S.F.I.O. + Convention des Institutions Républicaines + Parti radical)

** U.G.S.D. (Parti socialiste + Mouvement des radicaux de gauche).

*** Ces résultats concernent le P.S. seul. A noter que 31 circonscriptions avaient été laissées au M.R.G.

CHAPITRE IX

LES ÉLUS SOCIALISTES

1. La Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains

Prend un nouveau départ au congrès de Marseille les 1er et 2 juillet 1972, la Fédération est une association constituée entre membres des Assemblées élues : Conseils Municipaux, Généraux, Régionaux et Parlement.

Elle comprend les élus du Parti socialiste ainsi que les élus républicains qui sans être membres du Parti acceptent les perspectives du socialisme.

Son objet est l'établissement d'une liaison permanente entre les élus se réclamant des thèses socialistes, la coordination de leur action pour tous les problèmes concernant l'administration des collectivités locales, l'élaboration des programmes électoraux, la défense des libertés locales.

Elle comprend 95 unions départementales, 163 parlementaires, 256 conseillers régionaux, plus de 1.058 conseillers généraux et plus de 5.000 maires. Elle réunit plusieurs fois par an son Conseil national de 80 délégués et tient un congrès tous les deux ans.

Elle publie une revue mensuelle : *Communes de France* (12.000 abonnés).

Elle a son siège : 50, rue de Rivoli, 75004 Paris.

2 — Le Groupe parlementaire à l'Assemblée nationale

Le Groupe parlementaire à l'Assemblée nationale, présidé par **Gaston Defferre,** et dont le secrétariat est assuré par Yvonne Théobald-Paoli, réunit 106 députés socialistes, 10 radicaux de gauche et 1 apparenté, soit 117 membres. C'est donc le deuxième groupe de l'Assemblée.

Il est composé pour les socialistes de : **E. Avice** (75 - **M. Andrieu** (31) - **R. Aumont** (02) - **J. Auroux** (42) - **F. Autain** (44) - **G. Bapt** (31) - **R. Bayou** (34) - **G. Bèche** (25) - **R. Beix** (17) - **D. Benoist** (58) - **P. Bernard** (81) - **L. Besson** (73) - **A. Billardon** (71) - **J.-M. Boucheron** (16) - **M. Brugnon** (02) - **J. Cambolive** (11) - **A. Cellard** (32) - **A. Chandernagor** (23) - **A. Chenard** (44) - **J.-P. Chevènement** (90) - **J.-P. Cot** (73) - **L. Darinot** (50) - **H. Darras** (62) - **G. Defferre** (13) - **A. Delehedde** (62) - **A. Delelis** (62) - **A. Denvers** (59) - **H. Deschamps** (33) - **B. Desrosiers** (59) - **H. Dubedout** (38) - **D. Dupilet** (62) - **R. Duroure** (40) - **H. Emmanuelli** (40) - **C. Evin** (44) - **L. Fabius** (76) - **A. Faugaret** (59) - **G. Faure** (09) - **G. Fillioud** (26) - **R. Florian** (60) - **P. Forgues** (65) - **R. Forni** (90) - **J. Franceschi** (94) - **R. Gaillard** (79) - **P. Garmendia** (33) - **M. Garrouste** (47) - **J.-A. Gau** (38) - **P. Guidoni** (11) - **G. Haesebroeck** (59) - **A. Hautecœur** (83) - **C. Hernu** (69) - **G. Houteer** (31) - **R. Huguet** (62) - **J. Huyghues des Etages** (58) - **M. Jacq** (29) - **P. Jagoret** (22) - **P. Joxe** (71) - **A. Labarrère** (64) - **J. Laborde** (32) - **P. Lagorce** (33) - **A. Laurent** (59) - **J. Laurain** (57) - **Ch. Laurissergues** (31) - **J. Lavédrine** (63) - **J.-Y. Le Drian** (56) - **G. Lemoine** (28) - **L. Le Pensec** (29) - **B. Madrelle** (33) - **M. Malvy** (46) - **Ph. Marchand** (17) - **M. Masquère** (31) - **P. Mauroy** (59) - **J. Mellick** (62) - **L. Mermaz** (38) - **L. Mexandeau** (14) - **C. Michel** (27) - **H. Michel** (26) - **F. Mitterrand** (58) - **C. Nucci** (38) - **A. Notebard** (59) - **J.-P. Penicaut** (40) - **R. Pesce** (26) - **L. Philibert** (13) - **C. Pierret** (88) - **L. Pignion** (62) - **C. Pistre** (81) - **J. Poperen** (69) - **M. Pourchon** (63) - **P. Prouvost** (59) - **P. Quilès** (75) - **M. Ravassard** (01) - **A. Raymond** (31) - **R. Richard** (95) - **M. Rocard** (78) - **M. Sainte-Marie** (33) - **A. Saint-Paul** (09) - **J. Santrot** (86) - **A. Savary** (31) - **G. Senès** (34) - **R. Souchon** (15) - **M. Suchod** (24) - **D. Taddei** (84) - **Y. Tondon** (54) - **E. Vacant** (63) - **J. Vidal** (11) - **A. Vivien** (77) - **C. Wilquin** (62).

3 — Le Groupe parlementaire socialiste au Sénat

Le Groupe parlementaire au Sénat présidé par André Meric, et dont le Secrétariat est assuré par Mauricette Bourdeau, réunit 67 socialistes, et 2 apparentés, soit 69 membres. Il est le premier groupe du Sénat.

Il est composé de : **A. Andrieux** (13) - **G. Authié** (09) - **A. Barroux** (63) - **G. Baumet** (30) - **B. Belin** (63) - **N. Berrier** (58) - **J. Bialski** (59) - **M. Bœuf** (33) - **C. Bonifay** (13) - **J. Carat** (94) - **R. Chazelle** (43) - **B. Chochoy** (62) - **F. Ciccolini** (13) - **R. Courrière** (11) - **R. Courteau** (11) - **G. Dagonia** (971) - **M. Darras** (62) - **M. Debarge** (93) - **G. Delfau** (34) - **L. Delmas** (24) - **M. Dreyfus-Schmidt** (90) - **H. Duffaut** (84) - **G. Durbec** (83) - **E. Durieux** (62) - **L. Eeckhoutte** (31) - **J. Faigt** (34) - **C. Fuzier** (93) - **G. Gaud** (26) - **J. Geoffroy** (84) - **C. Goldet** (75) - **R. Grimaldi** (59) - **R. Guillaume** (58) - **M. Janetti** (83) - **T. Larue** (76) - **R. Laucournet** (87) - **A. Lejeune** (23) - **L. Longequeue** (87) - **P. Machefer** (78) - **P. Madrelle** (33) - **M. Manet** (24) - **M. Mathy** (71) - **P. Matraja** (13) - **A. Meric** (31) - **G. Minvielle** (40) - **P. Mistral** (38) - **M. Moreigne** (23) - **P. Noé** (91) - **B. Parmantier** (75) - **L. Perrein** (95) - **J. Peyraffitte** (31) - **M. Pic** (26) - **E. Pisani** (52) - **R. Pontillon** (92) - **R. Quilliot** (63) - **I. Rapuzzi** (13) - **R. Regnault** (22) - **R. Rinchet** (73) - **G. Roujas** (31) - **A. Rouvière** (30) - **R. Schwint** (25) - **F. Serusclat** (69) - **E. Soldani** (83) - **G. Spenale** (81) - **E. Tailhades** (30) - **F. Tardy** (04) - **J. Varlet** (59) - **M. Vidal** (34) - **Apparentés** : **A. Pen** (Saint-Pierre-et-Miquelon) - **R. Tarcy** (Guyane).

4. Le groupe parlementaire socialiste français à l'assemblée européenne

Le groupe parlementaire socialiste français à l'Assemblée Européenne présidé par Gérard Jaquet comprend 22 membres : 20 socialistes, 2 M.R.G. Le Secrétariat de ce sous-groupe est assuré par **Alain Barrau, Gisèle Charzat** (Basse-Normandie) - **Edith Cresson** (Poitou-Charente) - **Jacques Delors** (Limousin) - **Claude Estier** (Ile de France) - **Yvette Fuillet** (Provence Côte d'Azur) - **Françoise Gaspard** (Centre) - **Frédéric Jalton** (DOM-TOM) - **Gérard Jaquet** (Aquitaine) - **Charles Josselin** (Bretagne) - **C. Emile Loo** (Provence Côte d'Azur) - **Gilles Martinet** (Ile de France) - **Jacques Moreau** (Ile de France) - **Didier Motchane** (Ile de France) - **Jean Oehler** (Alsace) - **Daniel Percheron** (Nord-Pas-de-Calais) - **Edgard Pisani** (Champagne) - **Yvette Roudy** (Rhône-Alpes) - **Georges Sarre** (Ile de France) - **Georges Sutra** (Languedoc-Roussillon) - **Marie-Claude Vayssade** (Lorraine).

5. Les municipalités socialistes

A la suite des élections municipales de mars 1977, on compte en France 81 villes de plus de 30000 habitants qui sont administrées par un conseil municipal socialiste ou à majorité socialiste et dont le maire lui-même est socialiste. C'est notamment le cas de :

Albi	Michel Castel	81

Alençon	Pierre Mauger	61
Alfortville	Joseph Franceschi	94
Angers	Jean Monnier	49
Angoulême	Jean-Michel Boucheron	16
Arras	Léon Fatous	62
Aurillac	René Souchon	15
Avignon	Henri Duffaut	84
Beauvais	Walter Amsallem	60
Belfort	Emile Gehant	90
Besançon	Robert Schwint	25
Bondy	Claude Fuzier	93
Boulogne-sur-Mer	Guy Lengagne	62
Bourg-en-Bresse	Louis Robin	01
Brest	Francis Leblé	29
Bron	André Sousi	69
Carcassonne	Antoine Gayraud	11
Castres	Jean-Pierre Gabarrou	81
Chalon-sur-Saône	Roger Lagrange	71
Chartres	Georges Lemoine	28
Chambéry	Francis Ampe	73
Charleville-Mézières	Jean Delautre	08
Chatenay-Malabry	Jean Vons	92
Cherbourg	Louis Darinot	50
Clichy	Gaston Roche	92
Clermont-Ferrand	Roger Quilliot	63
Conflans-Ste-Honorine	Michel Rocard	78
Creil	Antoine Chanut	60
Créteil	Laurent Cathala	94
Dreux	Françoise Gaspard	28
Epinal	Pierre Blanck	88

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Épinay-sur-Seine	Gilbert Bonnemaison	93
Grand-Quevilly	Tony Larue	76
Grenoble	Hubert Dubedout	38
Hyères	Gaston Biancotto	83
L'Hay-les-Roses	Pierre Tabanou	94
La Roche-sur-Yon	Jacques Auxiette	85
Laval	André Pinçon	53
Le Creusot	Camille Dufour	71
Lens	André Delelis	62
Liévin	Henri Darras	62
Lille	Pierre Mauroy	59
Limoges	Louis Longequeue	87
Livry-Gargan	Alfred Vincent	93
Lorient	Jean Lagarde	56
Mâcon	Michel Rognard	71
Mantes-la-Jolie	Paul Picard	78
Marseille	Gaston Defferre	13
Massy	Claude Germon	91
Meaux	Jean Lion	77
Mérignac	Michel Sainte-Marie	33
Montauban	Louis Delmas	82
Montbéliard	André Lang	25
Montpellier	George Frèche	34
Nantes	Alain Chenard	44
Nevers	Daniel Benoist	58
Niort	René Gaillard	79
Pau	André Labarrère	64
Pessac	André Pujol	33
Poitiers	Jacques Santrot	86
Rennes	Edmond Hervé	35
Rezé	Jacques Floch	44
Roanne	Jean Auroux	42
Romans	Georges Fillioud	26

Fondation Jean-Jaurès

Roubaix	Pierre Prouvost	59
Saint-Brieuc	Yves Le Foll	22
Saint-Chamond	Jacques Badet	42
Saint-Herblain	Jean-Marc Ayrault	44
Saint-Malo	Louis Chopier	35
Saint-Priest	Louis Gireau	69
Saint-Nazaire	Etienne Caux	44
Schiltigheim	Alfred Muller	67
Suresnes	Robert Pontillon	92
Talence	Henri Deschamps	33
Tourcoing	Maurice Devloo	59
Valence	Rodolphe Pesce	26
Villefranche-sur-Saône	André Poutissou	69
Villeneuve-d'Ascq	Gérard Caudron	59
Villeurbanne	Charles Hernu	69
Wattrelos	Alain Faugaret	59



Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAPITRE X

LES ORGANISMES CENTRAUX

1. SECRETARIAT NATIONAL

François MITTERRAND	Premier Secrétaire
Lionel JOSPIN	Relations Internationales
Paul QUILES	Organisation et Fédérations
Véronique NEIERTZ	Lutte des Femmes
Gérard DELFAU	Formation
Pierre BEREGOVOY	Relations extérieures
Jean-Pierre CHEVENEMENT	Projet Socialiste et Etudes
Christiane MORA	Communication et Propagande
Jean POPEREN	Elections et contentieux
Claude GERMON	Entreprises
Michel CHARZAT	Secteur Public, Fonction Publique, Nationalisations
Michel PEZET	Urbanisme et Environnement
Marcel DEBARGE	Collectivités Locales
Annette CHEPY	Associations et Cadre de Vie
Laurent FABIUS	Presse et Porte-Parole

SECRETAIRES NATIONAUX ADJOINTS

Yves DURAND	Etudes et Programme
Anne TREGOUET	Entreprises
Michel COFFINEAU	Entreprises
Alain BUSNEL	Secteur Public
Guy BECHE	Jeunesse

La Trésorerie est assurée par Pierre JOXE

II - LE BUREAU EXECUTIF

TITULAIRES :

Motion A : François MITTERRAND, Gaston DEFFERRE, Lionel JOSPIN, Jean POPEREN, Pierre BEREGOVOY, Gérard DELFAU, Véronique NEIERTZ, Laurent FABIUS, Paul QUILES, Christiane MORA, Marcel DEBARGE, Michel PEZET, Claude GERMON.

Motion B : Roger FAJARDIE, Pierre MAUROY, Jean LE GARREC, Alain SAVARY.

Motion C : Michel ROCARD, Jean-Pierre COT, Pierre BRANA, Irène CHARAMANDE, Louis LE PENSEC, Michel de la FOURNIERE.

Motion E : Jean-Pierre CHEVENEMENT, Pierre GUIDONI, Annette CHEPY, Michel CHARZAT.

SUPPLÉANTS :

Motion A : Yves DURAND, Anne TREGOUET, Guy BECHE, Alain BUSNEL, Claude WILQUIN, Luc SOUBRE.

Motion B : Marie-Jo PONTILLON, Daniel PERCHERON.

Motion C : Dominique TADDEI, Robert CHAPUIS, Marie-France LECUIR.

Motion E : Michel COFFINEAU, Jacques FOURNIER.

III — LE COMITE DIRECTEUR

Jacques ATTALI (Paris) ; **Jean-Pierre AUBERT** (Alpes-de-Haute-Provence) ; **Edwige AVICE** (Paris) ; **Jean-Marc AYRAULT** (Loire-Atlantique) ; **Jean-Paul BACHY** (Ardennes) ; **Marc BALDY** (Lot) ; **Umberto BATTIST** (Nord) ; **Guy BECHE** (Doubs) ; **Alain BENETEAU** (Haute-Garonne) ; **Pierre BEREGOVOY** (Hauts-de-Seine) ; **Jean BESSE** (Calvados) ; **Philippe BODIN** (Nord) ; **Jean-Michel BOUCHERON** (Charente) ; **Pierre BRANA** (Gironde) ; **Alain CACHEUX** (Nord) ; **Robert CAPDEVILLE** (Aude) ; **Pierre CARASSUS** (Seine-et-Marne) ; **Françoise CARLE** (Somme) ; **Françoise CASTRO** (Paris) ; **Robert CHAPUIS** (Ardèche) ; **Irène CHARAMANDE** (Paris) ; **Michel CHARZAT** (Paris) ; **Annette CHEPY** (Marne) ; **Jean-Pierre CHEVENEMENT** (Territoire de Belfort) ; **Marinette CICERON** (Isère) ; **Michel COFFINEAU** (Val-d'Oise) ; **Nelly COMMERGNAT** (Creuse) ; **Jean-Pierre COT** (Savoie) ; **André DAUDET** (Bouches-du-Rhône) ; **Marcel DEBARGE** (Seine-Saint-Denis) ; **Gaston DEFFERRE** (Bouches-du-Rhône) ; **Gérard DELFAU** (Hérault) ; **Charles DEPOORTER** (Pas-de-Calais) ; **Bernard DEROSIER** (Nord) ; **Jean-Pierre DESTRADE** (Pyrénées-Atlantiques) ; **Renée DUFOUR** (Rhône) ; **Yves DURAND** (Nord) ; **Jacqueline DURANDO** (Var) ; **Henri EMMANUELLI** (Landes) ; **José ESCANEZ** (Alpes-de-Haute-Provence) ; **Laurent FABIUS** (Seine-Maritime) ; **Roger FAJARDIE** (Cher) ; **Georges FILLIOUD** (Drôme) ; **Francis FONTAINE** (Puy-de-Dôme) ; **Jacques FOURNIER** (Hauts-de-Seine) ; **Michel de la FOURNIERE** (Loiret) ; **Daniel FRACHON** (Yvelines) ; **Georges FRECHE** (Hérault) ; **Gérard FUCHS** (Paris) ; **Yvette FUILLET** (Bouches-du-Rhône) ; **Françoise GASPARD** (Eure-et-Loir) ; **Jacques-Antoine GAU** (Isère) ; **Claude GERMON** (Essonne) ; **André GIRARD** (Puy-de-Dôme) ; **Henri GOMEZ** (Haute-Garonne) ; **Christian GOUX** (Var) ; **Pierre GUIDONI** (Aude) ; **Alain HAUTECOEUR** (Var) ; **Charles HERNU** (Rhône) ; **Lionel JOSPIN** (Paris) ; **Pierre JOXE** (Saône-et-Loire) ; **André LABARRERE** (Pyrénées-Atlantiques) ; **André LAIGNEL** (Indre) ; **Catherine LALUMIERE** (Val-de-Marne) ; **Françoise LAURANT** (Isère) ; **Bastien LECCIA** (Bouches-du-Rhône) **Marie-France LECUIR** (Val-d'Oise) ; **Jean LE GARREC** (Nord) ; **Guy LENGAGNE** (Pas-de-Calais) ; **Louis LE PENSEC** (Finistère) ; **René LEUCART** (Moselle) ; **Marie-Noëlle LIENEMANN** (Essonne) ; **Charles-Emile LOO** (Bouches-du-Rhône) ; **Philippe MADRELLE** (Gironde) ; **Gilles MARTINET** (Paris) ; **Jean MATOUK** (Gard)

Pierre MAUROY (Nord) ; **Jacques MELLICK** (Pas-de-Calais) ; **Louis MERMAZ** (Isère) ; **Louis MEXANDEAU** (Calvados) ; **François MITTERRAND** (Nièvre) ; **Christiane MORA** (Indre-et-Loire) ; **Jacques MOREAU** (Val-de-Marne) ; **Didier MOTCHANE** (Paris) ; **Marie-Thérèse MUTIN** (Côte-d'Or) ; **Jean NATIEZ** (Loire-Atlantique) ; **Véronique NEIERTZ** (Yvelines) ; **Paulette NEVOUX** (Val-de-Marne) ; **Arthur NOTEBART** (Nord) ; **Michel PEZET** (Bouches-du-Rhône) ; **Daniel PERCHERON** (Pas-de-Calais) ; **Jacques PIETTE** (Pas-de-Calais) ; **Bernard PIGAMO** (Bouches-du-Rhône) ; **Edgard PISANI** (Haute-Marne) ; **André PLANCHEZ** (Pas-de-Calais) ; **Marie-Jo PONTILLON** (Paris) ; **Robert PONTILLON** (Hauts-de-Seine) ; **Jean POPEREN** (Rhône) ; **Jean PRONTEAU** (Paris) ; **Nicole QUESTIAUX** (Hauts-de-Seine) ; **Paul QUILES** (Paris) ; **Roger QUILLIOT** (Puy-de-Dôme) ; **Alain RANNOU** (Loir-et-Cher) ; **Michel ROCARD** (Yvelines) ; **Frédéric ROSMINI** (Bouches-du-Rhône) ; **Henri SABY** (Haute-Garonne) ; **Gisèle SAINT-LAURENT** (Dordogne) ; **Michel SAINTE-MARIE** (Gironde) ; **Siméon SALPETRIER** (Martinique) ; **Georges SARRE** (Paris) ; **Claude SAUNIER** (Côtes-du-Nord) ; **Alain SAVARY** (Haute-Garonne) ; **Robert SAVY** (Haute-Vienne) ; **Henri SCHWANNER** (Moselle) ; **Françoise SELIGMANN** (Paris) ; **Michèle SELLIER** (Somme) ; **Annie SOLO** (Paris) ; **Luc SOUBRE** (Haute-Garonne) ; **Dominique TADDEI** (Vaucluse) ; **Yves TAVERNIER** (Essonne) ; **Yvonne THEOBALD-PAOLI** (Var) ; **Anne TREGOUET** (Paris) ; **Alain VANNAIRE** (Puy-de-Dôme) ; **Michel VERNUS** (Jura) ; **André VIANES** (Rhône) ; **Jean-Pierre VIGNAU** (Hérault) ; **Alain VIVIEN** (Seine-et-Marne) ; **Patrick WEIL** (Paris) ; **Lucien WEYGAND** (Bouches-du-Rhône) ; **Claude WILQUIN** (Pas-de-Calais) ; **Jean-Pierre WORMS** (Saône-et-Loire).

SUPPLEANTS :

Maurice BENASSAYAG (Paris) ; **Yannick BODIN** (Seine-et-Marne) ; **Nicole BOUYALA** (Gard) ; **Jacques BRAVO** (Paris) ; **Martine BURON** (Loire-Atlantique) ; **Alain BUSNEL** (Hauts-de-Seine) ; **Denise CACHEUX** (Nord) ; **Yves CASAIL** (Nord) ; **Lucien CASTELLA** (Doubs) ; **Jean-Claude COLLIARD** (Paris) ; **Bertrand DELANOE** (Paris) ; **Georgina DUFOIX** (Gard) ; **Paulette DUMONT** (Pyrénées-Orientales) ; **Françoise FARRE** (Seine-Saint-Denis) ; **Kléber GOUYER** (Isère) ; **Jean-Marie LE GUEN** (Paris) ; **Georges LEMOINE** (Eure-et-Loir) ; **Jean MALLET** (Vendée) ; **Suzanne MARTIN-DUPONT** (Bouches-du-Rhône) ; **Richard MASSON** (Seine-Maritime) ; **Patrick MENUCCI** (Bouches-du-Rhône) ; **Jean-Pierre MICHEL** (Hauts-de-Seine) ; **Gilbert POMMIER** (Bouches-du-Rhône) ; **Jean-Claude ROUTIER-LEROY** (Loire-Atlantique) ; **René SOUCHON** (Cantal) ; **Michel SUCHOD** (Dordogne) ; **Gérard VINCENT** (Vienne).

IV — COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

TITULAIRES :

François BORELLA ; Lucien DELMAS ; Tony DREYFUS ; Jean-Pierre KUCHEIDA ; Bernard LE SAVOUROUX ; Maria NAVAS ; Christian NUCCI ; Guy PENNE ; François REBOEUF ; Georges SAUBESTRE ; Eugène TEISSEIRE ; Dominique TOMASINI.

SUPPLEANTS :

Jean-Paul CIRET ; Férréol DOUTRES ; Alain FAUGARET ; André LE CHEVALIER ; Charlotte RUSTAN.

V — COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

TITULAIRES :

Georges BEAUCHAMP ; Jacques BELLANGER ; Gilbert BONNEMAISON ; Jean CAILLAU ; Pierre DENIZET ; Jean-Louis DIEUX ; Jean-Paul ESCANDE ; Paulette GIRARD ; François DE GROSSOUVRE ; Pascal LAMY ; Pierre LAMY ; Pierre ROUSSEL.

SUPPLEANTS :

Anne CUBLIER ; Michelle GAZET ; Alain GOURDON ; Jean-Pierre JANUARD Paul LORIDAN ; Richard MOATTI.

VI — LE PRESIDIUM DU COMITE DIRECTEUR

Président : Louis MERMAZ.

Vice-Présidents : Georges FILLIOUD, Catherine LALUMIERE, Bastien LECCIA, Henry SABY, Pierre GUIDONI, Denise CACHEUX, Irène CHARAMANDE, Jacques-Antoine GAU.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

CHAPITRE XI

LA PRESSE DU PARTI

La presse du Parti Socialiste comprend :

— « LE POING ET LA ROSE » : journal officiel du P.S., mensuel, reçu par tous les militants du P.S.

— « LE POING ET LA ROSE-SPECIAL RESPONSABLES » : hebdomadaire, reçu par tous les secrétaires fédéraux et les secrétaires de Section du Parti et les abonnés individuels (100 F/an)

— « ECOLE ET SOCIALISME » : une revue trimestrielle.

— « L'UNITE » : un hebdomadaire national.

— « COMBAT SOCIALISTE » : un mensuel.

— « TERRE ET TRAVAIL » : un mensuel agricole.

— « NOUVELLE REVUE SOCIALISTE » : une revue théorique.

Il faut ajouter diverses publications spécialisées, telles que « M.J.S. INFO », bulletin interne des Jeunesses et des Etudiants Socialistes, 10, rue de Solférino, 75333 PARIS Cédex 07.

CHAPITRE XII

LES MOTIONS D'ORIENTATION DU CONGRÈS D'EPINAY, DU CONGRÈS DE PAU, DU CONGRÈS DE NANTES, ET DU CONGRÈS DE METZ

MOTION D'ORIENTATION

Congrès d'Epinay (juin 1971)

En fonction des analyses contenues en particulier dans les motions K. (Objectif 72, Vie Nouvelle), P. (CERES) et L. (Mermaz-Pontillon) sur l'état et l'évolution de la société française et des relations internationales, au-delà des différences d'appréciaion qui se sont manifestées au cours du Congrès, il est clair qu'une majorité existe dans le Parti :

— pour mener à bien la rénovation de l'action politique en France ;

— pour exclure toute stratégie de troisième force.

Une question fondamentale doit encore être tranchée par le Congrès : celle qui concerne le contenu de l'unité et, dans le cadre de l'union de toute la gauche, les rapports avec le Parti communiste français. Le contenu de l'unité est une question décisive. L'idée dont il faut partir, c'est qu'on ne mettra pas

en place un gouvernement de gauche durable, et à *fortiori*, la construction socialiste, en partant d'en haut, c'est-à-dire en se contentant d'utiliser dans un sens socialiste l'appareil de l'Etat, même renforcé.

L'illusion, aujourd'hui, est de croire qu'il soit possible à la gauche d'occuper le pouvoir pour y procéder à des réformes démocratiques et d'améliorer la condition des travailleurs sans toucher, au cœur du système actuel, au pouvoir dans l'entreprise.

Ce qui sera déterminant, ce sera que les masses prennent les plus larges responsabilités dans la construction du socialisme. A cet effet, la première tâche d'un gouvernement de gauche sera d'organiser, conformément au Plan d'Action Socialiste, le pouvoir effectif des travailleurs dans l'entreprise, ce qui implique le développement immédiat de leur formation civique et politique.

Une autre question essentielle est celle qui concerne les rapports avec le P.C.F. Le dialogue avec le Parti communiste ne doit pas être mené à partir de thèmes imprécis, d'un débat idéologique. Il portera sur les problèmes concrets d'un gouvernement ayant mission d'amorcer la transformation socialiste de la société. La discussion d'un tel accord est le seul moyen de poser sérieusement, au-delà de l'immédiat, les questions fondamentales de la démocratie socialiste.

Le Parti engagera cette discussion sur la base d'un programme de gouvernement dont il déterminera les termes dans un Conseil national extraordinaire qui sera convoqué au début de mars 1972. L'accord sera conclu lorsque le Parti jugera que les communistes auront manifesté dans leur pratique politique, autant que par les réponses qu'ils donneront aux questions posées, une détermination à tenir leurs engagements égale à la sienne. Il est évident que les communistes devront s'engager dans cet accord à apporter des réponses claires et publiques aux questions concernant la souveraineté nationale, les libertés démocratiques et, notamment, à se soumettre à la volonté du peuple telle que l'exprime le suffrage universel.

MOTION D'ORIENTATION

Congrès de Pau (janv.-fév. 1975)

I. - BILANS ET PERSPECTIVES

Trois ans et demi après le congrès d'Epinay qui avait défini sa charte et arrêté sa stratégie, le Parti socialiste peut présenter un bilan largement positif de son action. Il a tenu les engagements pris au regard de l'Union de la gauche, il a développé partout son implantation ; son audience dans le pays n'a cessé de grandir ; des dizaines de milliers d'adhérents nouveaux sont venus rejoindre son combat ; la campagne de l'élection présidentielle et le fait que 13 millions de Français ont porté leurs suffrages sur le candidat de la Gauche ont montré que la victoire de celle-ci est devenue inéluctable. De cette victoire, le Parti socialiste entend être l'instrument déterminant.

Pour y parvenir, il reste encore beaucoup à faire et il appartenait au congrès de fixer les nouveaux objectifs pour les deux années à venir.

Ces objectifs se situent tout naturellement dans le cadre de la stratégie d'Union de la gauche, telle qu'elle a été scellée par le Programme commun de gouvernement. Mais ils doivent aider à mettre en relief les analyses propres au Parti socialiste, notamment sur la crise du capitalisme mondial et sur l'exploitation dont sont victimes les travailleurs français.

Ceux-ci sont de plus en plus persuadés que le socialisme au service de l'homme peut mettre fin aux inégalités et aux injustices :

- en donnant à la collectivité la maîtrise des grands moyens de production et d'échange ;
- en proposant un nouveau modèle de développement ;
- en ouvrant la voie de l'autogestion ;

● **en élargissant sans cesse le champ des libertés individuelles et collectives ;**

● **en menant sur le plan international une double action visant à créer une véritable organisation communautaire de l'Europe et à assumer une nouvelle dimension de la lutte des classes : en particulier par une solidarité plus active aux peuples du tiers monde.**

Pour être présents en même temps sur tous ces terrains, les socialistes ont besoin d'un parti capable non seulement de consolider les positions acquises, mais de devenir encore plus fort, mieux organisé, davantage au service des travailleurs et plus à même de préparer les prochaines victoires.

II. - LES GRANDS AXES DE L'ACTION DU PARTI SOCIALISTE

1. - L'Union de la gauche

Le Parti socialiste s'est prononcé lors du congrès d'Epinay pour une stratégie de rupture avec le capitalisme. Cette stratégie implique la politique d'Union de la gauche qui seule permettra un changement en profondeur de la société, politique qu'il convient de poursuivre sans esprit de retour.

L'opinion publique et les travailleurs le comprennent. L'Union de la gauche a recueilli l'adhésion de dix millions de Français lors des élections législatives de mars 1973, puis celle de treize millions de Français lors de l'élection présidentielle de mai 1974, soit, pour la seule métropole, 49,5 % des suffrages.

2. - Le Programme commun de gouvernement

Le Programme commun de gouvernement à la rédaction duquel le Parti socialiste a pris une part très active a ouvert dès juin 1972 des perspectives nouvelles au combat des forces de progrès. Il propose à notre peuple un certain nombre d'options fondamentales pour combattre le système capitaliste et pour créer les conditions de l'avènement d'une société socialiste. Il a déjà permis de cimenter efficacement le front de classe des exploités.

Il s'agit d'en prolonger la logique en fonction des nouveaux problèmes que fait surgir l'évolution de la crise mondiale et qui mettent en évidence l'importance et l'urgence des changements de structures prévus par le Programme. Le Parti engagera dès maintenant, avec la participation des ouvriers, des employés et des cadres des entreprises directement concernées, un travail portant sur la réalisation pratique des nationalisations qui devront être opérées. Les conclusions et les propositions auxquelles aboutira le Parti socialiste seront soumises aux signataires du Programme commun dès qu'une discussion utile pourra être entreprise.

3. - Un Parti socialiste fort

D'un Parti socialiste nombreux et fort dépend la victoire durable de la Gauche. Son développement et l'affirmation de son originalité au sein de l'Union renforcent la montée du mouvement ouvrier en France. Par son propre programme, le Parti socialiste a jeté, il y a deux ans, les bases d'un projet de société auquel il demeure fidèle. Par l'Union de la gauche et le Programme commun, il rassemble 140 000 adhérents recensés, pour 80 000 en 1971. Il accroît considérablement le nombre de ses électeurs. Il apparaît comme pouvant devenir bientôt le premier parti de France. Sans vain esprit de compétition, il cherche à s'élargir et à améliorer son action et ses structures. Il a conscience que de son développement dépend la victoire de la Gauche.

4. - Un projet autogestionnaire

Le Parti socialiste s'est prononcé pour une planification démocratique de l'économie, ce qui implique l'appropriation collective des grands moyens de production et d'échange. L'extension du secteur public et la conquête du pouvoir d'Etat constituent une seule et même démarche politique. Celle-ci doit conduire à l'édification d'une société libre et vivante dans laquelle le projet d'autogestion, héritage de la pensée des

socialistes français des xix° et xx° siècles, trouvera, grâce aux luttes sociales menées dans une perspective de contrôle et au soutien apporté à ces luttes par le Parti socialiste, son point d'application.

La responsabilité des travailleurs dans l'entreprise et leur droit à intervenir directement dans l'élaboration des choix de l'entreprise garantiront les libertés et seront gages d'efficacité. Le Parti socialiste tiendra au printemps prochain une convention nationale qui devra définir, après un vaste débat dans toutes les sections et fédérations, ce qu'il convient d'entendre par la perspective autogestionnaire inscrite dans notre programme et qui devra faire l'objet d'une ardente campagne dans le pays tout entier.

5. - La formation des militants, objectif n° 1

Le Parti socialiste sera confronté dans les années prochaines à des tâches immenses. Aussi doit-il se donner les moyens de répondre à l'espérance populaire.

Le grand nombre d'adhésions recueillies au cours des derniers mois lui fait un devoir de consacrer une part très importante de son activité aux tâches de formation. Aussi proposons-nous de créer un centre national de formation qui fonctionnera comme une sorte d'école normale et qui essaimera à travers la France. Aux cadres et aux militants du Parti, un bagage idéologique solide sera donné. Il les aidera à former à leur tour d'autres militants ainsi préparés à une action directe sur le terrain des luttes politiques, économiques et sociales.

6. - Une organisation moderne, une meilleure communication

De même, un soin tout particulier sera apporté à une meilleure circulation de l'information depuis la direction nationale jusqu'à la base, mais aussi depuis les sections et les fédérations jusqu'au niveau central de l'organisation. Des moyens techniques (ordinateurs), financiers et matériels seront réunis pour moderniser les circuits d'information du Parti.

La désignation à tous les échelons de responsables spécialisés dans les tâches d'information et de formation, de responsables des problèmes économiques et sociaux, du cadre de vie, de l'agriculture, de la presse, permettra de rendre les sections et les fédérations toujours plus vivantes et plus actives. Ce résultat sera obtenu par l'intensification des formes de travail en équipe.

Le Parti devra également tenir compte du rôle politique croissant que les femmes sont appelées à jouer à l'intérieur de l'organisation du fait de leur action militante. Il veillera à ce qu'elles prennent conscience de la situation d'exploitées dans laquelle la plupart d'entre elles se trouvent et leur donnera les moyens de mener le combat politique.

Le Parti exercera, grâce à un échange fructueux et un dialogue permanent entre élus et militants, un contrôle réel des élus locaux et nationaux. Les responsabilités des sections, des fédérations départementales et des organismes directeurs en la matière sont d'ores et déjà précisées dans les statuts. Il conviendra d'assurer une pratique vivante des textes. Le développement et les progrès de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, ainsi que la participation active de nos parlementaires et de nos maires aux récentes campagnes seront le gage d'une meilleure harmonie.

A l'heure actuelle, les fédérations départementales connaissent un accroissement régulier de leurs effectifs. Pour mieux agir, il leur faut se doter au moins d'un siège départemental et pouvoir engager un ou des permanents. Le Parti lui-même entreprend un effort considérable pour disposer d'un siège national nouveau et moderne, à l'écoute et au service des fédérations. Ce siège permettra de réserver une plus grande place que par le passé à la réception des militants. Ils trouveront là des salles de réunion, une bibliothèque, une librairie et les divers services dont ils ont besoin lorsqu'ils

viennent à Paris. Le Parti doit se mobiliser autour de la souscription lancée pour le nouveau siège national, symbole de la croyance en l'avenir du socialisme. Aucun problème relevant de la pratique ne doit être négligé, alors que des actions difficiles nous attendent : présence sur tous les terrains de lutte, actions dans les entreprises, dans les quartiers des villes et en milieu rural, actions politiques de toutes sortes.

De même, il faudra renforcer la diffusion de la presse et la vente militante de nos journaux sur les lieux de travail et dans le pays.

7. - Priorité aux entreprises

Enfin, on accordera une priorité absolue au développement des sections et des groupes d'entreprises qui sont la manifestation de l'enracinement en milieu ouvrier. Là aussi, le plus grand soin sera apporté au développement de la presse d'entreprise et à l'explication politique.

Le renforcement des sections et des fédérations, des relations de plus en plus étroites, et réclamées par tous, avec l'échelon national, permettront tout au long de l'année l'animation du Parti à travers de grandes campagnes d'opinion et d'action. Celles-ci accroîtront la cohésion et le dynamisme du mouvement socialiste et porteront son niveau de combativité au plus haut point.

Pour traduire dans la réalité des instances dirigeantes nationales l'arrivée au Parti socialiste, avant et après les Assises, de dizaines de milliers de militants et pour permettre au pluralisme des choix de s'exprimer le plus largement possible, le nombre des membres du Comité directeur et du Bureau exécutif est accru. La fonction même du Comité directeur devant s'appliquer plus encore qu'hier aux débats de fond sur la politique générale du pays et du Parti, la présence de tous les courants et orientations de pensée contribuera à une meilleure étude des décisions à prendre.

III. - PROPOSITIONS CONCRETES SUR LES PROBLEMES ACTUELS

Dans cette 3e partie de la motion sont rassemblées des propositions touchant à la réalité du combat politique d'aujourd'hui et sont proposées des explications sur les choix du Parti. Les camarades pourront ainsi en connaissance de cause soutenir ou non la direction nationale et François Mitterrand dans l'action qu'ils mènent.

Le Parti socialiste et l'éventualité de son arrivée au pouvoir

Les signataires font leur la déclaration suivante, communiquée à la presse par le Premier Secrétaire en réponse à diverses questions sur les intentions du Parti socialiste.

Le président de la République a été élu pour sept ans par le peuple français. Le Parti socialiste refuse de considérer que pendant ce temps la Gauche s'interdit à elle-même de prendre en mains les affaires de l'Etat et d'apporter ses propres solutions au pays. Si la majorité des Français se prononce en faveur de la Gauche lors des élections législatives, le devoir du président de la République sera d'appeler la Gauche à gouverner et le devoir de la Gauche sera de gouverner pour appliquer son programme.

Les difficultés qui naîtront de l'opposition entre un président élu par une majorité de droite et une assemblée élue par une majorité de gauche seront tranchées, d'abord par le retour aux règles trop souvent transgressées de la Constitution, puis la réforme constitutionnelle prévue par le Programme commun.

Telle est la position du Parti socialiste qui ne se reconnaît le droit ni d'inviter les Français à voter pour la Gauche, et ayant obtenu leur confiance de n'en rien faire, ni de poser le problème de l'alternance en termes d'affrontement et de violence. Procéder autrement reviendrait à pratiquer la poli-

tique du pire et à laisser le champ libre aux amateurs de coups d'Etat avant même que la nouvelle majorité ait pris en charge les intérêts du pays.

Le Parti socialiste maintient la position adoptée par l'Union de la Gauche lors des élections législatives de 1973 et sa conception de l'alternance démocratique. Il se déclare prêt, si le suffrage universel en décide, à assurer le gouvernement de la France dans le respect des engagements auxquels il a souscrit, en premier lieu le Programme commun qui reste pour lui le fondement de la garantie de l'Union de la Gauche.

Si des événements devaient modifier en profondeur le jeu des institutions, la loi du Parti socialiste serait alors de choisir en toute circonstance la voie démocratique, c'est-à-dire qu'aucun pouvoir ne serait à ses yeux ni légitime ni acceptable qui n'aurait pas reçu la sanction du suffrage universel.

Il va de soi qu'aucune éventualité d'ordre parlementaire n'a de chance d'aboutir durablement si le Parti ne garde pas dans l'exercice du pouvoir un soutien populaire permanent. La nécessaire articulation entre action gouvernementale et soutien populaire ne saurait cependant être laissée à l'improvisation des lendemains de victoire. Le Parti veillera à ce que soient étudiées dès aujourd'hui les conditions de sa réalisation, en particulier il approfondira dans le respect de l'autonomie de chacun ses relations avec le mouvement syndical et l'ensemble des organisations présentes sur les différents terrains de luttes sociales.

Le Parti socialiste et les élections municipales

Diverses polémiques ont été lancées à l'extérieur et à l'intérieur du Parti sur la question des alliances aux élections municipales. Les signataires rappellent à ce sujet :

1. - Que les dernières élections municipales ont eu lieu en mars 1971, soit trois mois avant le congrès constitutif d'Epinay et quinze mois avant le Programme commun. La direction actuelle n'a donc pas à rendre compte d'une situation qui ne lui a été opposée à aucun moment par ses partenaires lors de la discussion et de la signature du Programme commun ;

2. - Que les prochaines élections municipales auront lieu en mars 1977. Or, d'ici là, rien n'assure que le mode de scrutin pour les villes de plus de trente mille habitants restera inchangé. Un congrès aura lieu en temps utile pour arrêter les décisions à prendre, avant les prochaines élections municipales ;

3. - François Mitterrand a déclaré en novembre dernier, sur les antennes d'*Europe 1*, que le Parti Socialiste ne contracterait d'alliances aux élections municipales qu'avec des groupes ou des personnes ayant souscrit aux options du Programme commun de la Gauche.

Dans cet esprit, les signataires demandent que le Parti socialiste recherche en toutes circonstances le meilleur accord possible avec les formations politiques signataires du Programme commun. Il appartiendra aux fédérations départementales d'apprécier dans le cadre de leurs compétences les propositions qui leur seront faites par ces formations politiques au regard des intérêts légitimes du Parti. Le Bureau exécutif national veillera à ce que soient strictement respectées les décisions des congrès d'Epinay et de Grenoble, récusant toute alliance de type troisième force.

Le Parti s'efforcera de donner aux accords à passer avec les organisations de gauche un contenu qui marque notre volonté de développer l'information des citoyens, leur participation aux décisions qui les concernent et la présence dans les assemblées locales des militants engagés dans les luttes sur le terrain de l'entreprise et du cadre de vie.

Les Assises du socialisme

Les signataires renouvellent l'accord qu'ils ont donné au texte adopté par la Convention nationale du 8 décembre 1974, et notamment sur les extraits suivants :

Le projet de société élaboré et discuté à l'occasion des Assises éclaire le sens général du combat des socialistes qui passe dans la phase historique actuelle par le développement de la politique d'Union de la Gauche pour atteindre les objectifs définis dans le Programme commun.

Au total, les travaux des Assises du socialisme ont abouti à un constat d'identité dont la conclusion logique et positive est l'adhésion de nombreux militants nouveaux, conformément à la vocation pluraliste du Parti.

La représentation de ces militants sera assurée proportionnellement à leur nombre aux différents échelons dans le cadre des courants auxquels ils se rattacheront. Ainsi sera franchie une étape nouvelle, complétant l'œuvre entreprise en 1971 au congrès d'Epinay, celle du rassemblement de tous les socialistes dans le même Parti socialiste.

Le P.S. et la crise du capitalisme mondial

On assiste aujourd'hui à une campagne du Parti communiste tendant à laisser entendre que le P.S. serait prêt à faire supporter aux travailleurs les conséquences de la crise du capitalisme mondial. Il s'agit d'une contrevérité qui doit être dénoncée comme telle. La direction nationale du P.S. a, au contraire, par les prises de position publiques et constantes de son Premier Secrétaire et des secrétaires nationaux, analysé la crise comme révélatrice des contradictions du capitalisme parvenu au stade multinational et cherchant à échapper à ses propres lois économiques et notamment à la baisse de rentabilité du capital en misant sur l'inflation et le chômage. Le P.S. a déclaré hautement qu'il n'était pas question pour la Gauche de gérer la crise pour le compte du grand capital, qu'il se refusait, quant à lui, à toute autre hypothèse de gouvernement que celle qui découle de l'Union de la Gauche en vue d'appliquer le Programme commun, et que, quelles que soient les hésitations de ses partenaires, il prendrait quant à lui les responsabilités conformes avec ses objectifs. Il estime enfin que la campagne engagée contre lui fait le jeu des partis conservateurs au pouvoir et donc de l'ennemi commun des travailleurs, le grand capital. L'exploitation systématique de cette polémique à sens unique à laquelle se livrent la presse, la radio et la télévision contrôlées par le pouvoir capitaliste montre bien à qui profite cette agression injustifiée.

Politique et syndicalisme

Les signataires constatent avec regret la persistance de divergences politiques et stratégiques entre le Parti et la Confédération F.O. Ils ont eu l'occasion de formuler leur désaccord avec certaines prises de position de cette Confédération exprimées par son Secrétaire général, André Bergeron, lors des récentes luttes sociales. Ils souhaitent que, dans les six prochains mois, soient adoptées des dispositions internes au Parti permettant d'éviter toute confusion entre l'appartenance politique et la responsabilité syndicale. Le P.S. reconnaît, et ses adhérents pratiquent, le pluralisme syndical. S'il est en droit d'attendre de ses militants engagés dans les syndicats un comportement conforme à leurs convictions politiques, il s'interdit de leur donner des directives ou de les sanctionner pour des positions qu'ils prennent au nom de leur organisation syndicale.

Cela vaut pour les responsables F.O. comme pour ceux des autres centrales déjà membres du P.S. ou susceptibles d'y adhérer. Mais le respect de ce principe implique que les déclarations de syndicalistes membres du P.S. ne puissent pas être interpréteés comme engageant en quoi que ce soit le Parti.

Les relations P.S.-P.C.

Les signataires considèrent que rien ne justifie les attaques lancées contre le Parti socialiste par le Parti communiste depuis les six élections partielles des 29 septembre et 6 octobre. Ils regrettent l'inconséquence d'une attitude qui ne peut que nuire à la qualité de l'Union de la Gauche et à son audience dans le pays. Ils estiment que le Parti doit continuer de rester à l'écart d'une polémique dont le Parti communiste porte la seule responsabilité. Ils proposent aux militants la déclaration suivante :

Fidèle à ses engagements et à la stratégie qu'il a librement choisie lors de son congrès constitutif, le Parti socialiste sera présent aux côtés des forces politiques et syndicales de gauche sur tous les terrains de lutte. C'est ainsi qu'il prendra en fonction de ses propres responsabilités l'initiative de cam-

pagnes nationales, notamment sur l'emploi et le logement, et s'efforcera de trouver les convergences nécessaires avec ses partenaires politiques et syndicaux de la Gauche. Il prendra contact avec les organisations signataires de la déclaration de novembre 1973 sur la vie chère pour développer les actions qu'appelle ce texte. Le Parti socialiste se déclare par ailleurs prêt à toute rencontre utile avec le Parti communiste dès lors que celui-ci aura cessé la polémique anti-socialiste.

L'action internationale du Parti socialiste

La création d'un secrétariat national au tiers monde au lendemain du congrès de Grenoble a marqué la volonté du Parti de s'insérer davantage dans la lutte des peuples contre l'impérialisme. Des liens étroits se sont créés avec les résistants chiliens. La visite à Cuba d'une délégation conduite par François Mitterrand et Gaston Defferre a permis de créer de véritables relations d'amitié avec Fidel Castro. Le Parti est aujourd'hui en contact avec la plupart des mouvements révolutionnaires et d'indépendance d'Amérique latine et d'Afrique. Cette action sera continuée et approfondie.

Au sein de l'Internationale socialiste, le Parti a proposé la définition de politiques communes sur la monnaie et l'énergie, sur l'aide à apporter au Portugal, sur la coopération entre la C.E.E. et l'Afrique.

Une solidarité particulièrement vivante inspire nos rapports avec les socialistes espagnols et portugais.

François Mitterrand a invité les dirigeants socialistes d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce et de Belgique à se rencontrer pour préparer une conférence socialiste des pays d'Europe du Sud, conférence qui pourrait avoir lieu au début de l'été 1975.

Sur un autre plan, un débat sera organisé à Paris, au cours de l'été 1975, avec une vingtaine d'économistes de réputation mondiale, afin d'étudier les conséquences de la crise du capitalisme mondial.

Le déplacement prochain de délégations du Parti en U.R.S.S., en Finlande, en Algérie, au Japon, au Venezuela et les invitations faites au Premier Secrétaire par les dirigeants israéliens, syriens, suédois, roumains soulignent le rôle que le Parti peut et doit jouer désormais dans le domaine international.

L'action régionale du Parti socialiste

Le Parti doit maintenant organiser son action régionale. Les signataires proposent :

1. - que dans les trois mois qui suivront le congrès de Pau soit formé pour chaque région un comité composé des délégués des fédérations départementales (2 délégués par départements) ;

2. - que ces comités se réunissent au moins six fois par an ;

3. - qu'au sein des conseils régionaux un représentant des socialistes membres de ces conseils soit choisi pour participer à la conférence socialiste des régions ;

4. - que les représentants des 22 régions se réunissent deux fois par an à l'échelon national, au sein d'une conférence socialiste des régions dont la mission sera de suivre pour le compte du Parti toutes les questions touchant aux institutions et à la décentralisation. Le bureau de la conférence élu pour un an préparera l'ordre du jour et dirigera les débats ;

5. - que soient membres de droit à la conférence socialiste le secrétariat national du Parti socialiste, ainsi que le président et le secrétaire général de la Fédération des élus socialistes et républicains ;

6. - que la première conférence socialiste ait lieu avant le mois de juin 1975 et soit l'occasion d'une importante prise de position publique ;

7. - que la direction nationale se dote du moyen d'assurer la liaison régionale et inter-régionale.

Présence dans les luttes sociales

Les travailleurs qui subissent dans leur emploi, leur niveau de vie, leurs conditions de vie et de travail, tout le poids des mesures économiques et sociales décidées par le pouvoir et le patronat mènent des luttes de plus en plus dures dans les entreprises et les quartiers avec leurs organisations. Le Parti les soutiendra activement en mobilisant les sections et les groupes concernés et en incitant les municipalités de Gauche à leur apporter tout leur appui matériel et politique.

Pour se doter d'une large base sociale ouvrière et populaire, le Parti doit accorder une priorité militante et financière aux secteurs d'intervention et plus particulièrement au secteur des entreprises.

S'agissant des secteurs dès maintenant les plus menacés : aéronautique, automobile et notamment le groupe Citroën, informatique ; le Parti, au-delà des nationalisations qu'il a récemment proposées à l'Assemblée nationale, s'attachera à définir les politiques de sauvegarde de l'emploi, de conversions partielles, de restructuration et de développement industriels et de recherche technologique qu'impose tout progrès.

MOTION D'ORIENTATION

Congrès de Nantes (juin 1977)

I. — LE PARTI SOCIALISTE

Notre Parti a brûlé les étapes qui caractérisent d'ordinaire le développement d'une formation politique.

L'aspect quantitatif suffirait à montrer l'ampleur du phénomène que constitue la progression de notre mouvement : le socialisme est bien une idée qui fait son chemin.

Mais l'essentiel n'est pas là : d'ordre qualitatif il réside dans le véritable changement de nature du parti.

1. Le Parti socialiste, premier Parti de France

A Epinay, en juin 1971, a été affirmée la volonté de rassembler dans une même organisation tous ceux qui se réclament du socialisme et de son idéal démocratique et, à partir de là, de construire l'Union de la Gauche sur la base d'un contrat politique passé devant le peuple de France tout entier.

L'adoption du Programme socialiste en mars et du Programme commun de gouvernement en juin 1972, le redressement marqué par le résultat des élections législatives de 1973, la campagne du candidat commun de la Gauche à l'élection présidentielle de 1974, les Assises du socialisme en octobre de la même année, l'afflux de près de cent mille adhérents nouveaux ont traduit cette volonté dans les faits.

Eclaté en plusieurs formations séparées le socialisme était voué à l'opposition permanente. Incarné par un parti puissant et volontaire il possède maintenant une vocation majoritaire. Ses derniers progrès électoraux lors des législatives partielles,

des cantonales de 1976 et des municipales de 1977 placent le nouveau Parti socialiste dans la situation de premier Parti de France.

Les socialistes ont, bien entendu, à s'interroger sur ce qui reste à faire pour que leur parti renforce cet acquit par son organisation, sa capacité militante, son implantation et sa richesse théorique. Mais ils sont en mesure d'apporter une réponse claire à ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, pratiquent le doute ou la critique systématique.

Depuis Pau le Parti socialiste n'a pas cessé d'avancer. De Pau à Nantes, le Parti socialiste est devenu le premier Parti de la Gauche, le premier Parti du pays. C'est dire que se pose à nous maintenant la question du pouvoir d'Etat.

2. Le Parti socialiste, parti de masse

Grâce au nombre et au dynamisme de ses militants, la multiplicité de ses sections géographiques et d'entreprise, le Parti socialiste possède désormais la capacité d'engager de puissantes actions de masse.

Depuis le congrès de Pau, il s'est successivement mobilisé sur l'autogestion, l'emploi, la démocratie dans l'entreprise, le contrôle des travailleurs, environnement et énergie nucléaire, le cadre de vie, les inégalités, le 3e âge. Il a établi des relations confiantes avec de multiples associations spécialisées et agit en liaison étroite avec celles qui prennent en charge les divers aspects de la vie quotidienne.

Il a réuni à Paris et en province, à l'occasion de manifestations politiques et de fêtes de la rose, d'immenses rassemblements. Le Parti socialiste, comme jamais depuis le Front populaire, exerce dans notre pays le rôle d'un parti de masse.

3. Grand parti populaire, le P.S. est un parti de la classe ouvrière

Aujourd'hui, un tiers de la classe ouvrière affirme son intention de voter pour le P.S. dont la capacité d'influence égale ainsi en ce domaine celle du P.C.F.

De même dans le salariat du tertiaire, où la prise de conscience s'explique d'autant mieux que les travailleurs en question n'ont objectivement aucun intérêt au statu quo social et au maintien des privilèges de la grande bourgeoisie, le P.S. s'affirme comme la force politique d'avenir

L'influence du Socialisme dans les couches intermédiaires de la société, employés, cadres moyens, enseignants, est une donnée traditionnelle.

Ces éléments conjugués font de notre Parti le représentant authentique du front de classe des exploités. Si l'on ajoute la part croissante des femmes et des jeunes gens dans notre organisation, il est indiscutable que le P.S. présente tous les signes d'un grand parti populaire. Enfin, on soulignera les progrès accomplis en milieu agricole et l'audience que nous rencontrons dans des secteurs jusqu'ici moins réceptifs comme le commerce et l'artisanat, victimes eux aussi de la concentration capitaliste.

La fidélité du Parti socialiste à ses engagements, la clarte de ses choix, son travail d'explication politique lui ont valu la confiance d'une fraction importante de ceux que le pouvoir établi ignore ou combat et que le capitalisme exploite. Conscient des espérances que des millions de travailleurs placent en lui, le P.S. a dû et doit encore faire effort pour mieux assumer ses responsabilités nouvelles.

II. — UN PARTI DE MILITANTS UNIS POUR LA TRANSITION

Le Parti socialiste d'Epinay aura eu le mérite historique de permettre l'union des forces de gauche. S'il est devenu la principale composante de la Gauche, c'est parce que sur tous les terrains de lutte, il a incarné à la fois le renouveau du socialisme et la volonté d'union.

La période prochaine peut nous placer, nous l'avons dit, devant la responsabilité du pouvoir d'Etat. Ce pouvoir, dans lequel les travailleurs auront placé leur confiance, exigera de chacun courage et lucidité, attention et fermeté, dans les principes comme dans l'action. Le Parti doit le savoir et préparer la transition en renforçant son potentiel militant et sa cohésion politique.

1. Développer le potentiel militant

Il est essentiel que chaque militant se sente à l'aise dans le parti qui est le sien et contribue au développement des différents secteurs d'activité. Mais cela ne sera possible qu'autant que le Parti lui-même créera les conditions de cet apport.

Une meilleure communication dans le Parti, une meilleure information mutuelle.

a) Avant Epinay, il n'existait **aucun** moyen d'expression écrite. Après Epinay le parti s'est doté d'un instrument d'information interne chargé d'apporter à tous les militants les actes du Parti, ses décisions politiques et un écho régulier de sa vie intérieure.

Le *Poing et la Rose-Militants,* journal mensuel, a été créé en octobre 1972. Depuis lors tout a été fait pour améliorer sa formule. Une trentaine de numéros ont été consacrés à la préparation des Assises nationales du Parti (permettant pour la première fois la diffusion des textes proposés par les fédérations et des textes soumis aux votes) et aux comptes rendus de leurs travaux et de leurs décisions. Des numéros spéciaux ont repris en détail les textes et les propositions du Parti sur des sujets spécifiques (éducation, énergie, municipalités, etc.).

Il convient, à cet égard, de souligner que, tiré à 160.000 exemplaires, le prix de revient d'un numéro du *Poing et la Rose-Militants* est actuellement de 79.000 F en comptant les seuls frais d'impression et de routage. Tout tirage supplémentaire poserait le problème d'une participation accrue des adhérents qui se répercuterait sur le prix des timbres et de la carte.

Le Poing et la Rose-Responsables a marqué une innovation à partir du début 1976 ; il paraît tous les quinze jours et diffuse aux cadres et responsables du Parti (environ 6.000) des instructions pour les actions à mener, les campagnes à organiser et des argumentaires sur l'actualité politique. A ce jour 25 numéros ont paru.

Il est à noter que cet organe intérieur du Parti n'a pas de financement propre. Il est confectionné par une équipe extrêmement réduite de militants : une rédactrice en chef, un maquettiste, une secrétaire ayant d'autres tâches dans le Parti ; sa rédaction est entièrement assurée par des contributions bénévoles de responsables et d'experts du Parti. Son coût est donc sur ce plan réduit au plus strict minimum.

Quant à notre presse à destination de l'extérieur elle s'est considérablement développée depuis trois ans et notamment notre hebdomadaire national *l'Unité* qui compte aujourd'hui près de 30.000 abonnés.

De son côté, *Combat Socialiste* a amélioré depuis quelques mois sa présentation et son contenu. Enfin *la Nouvelle Revue*

Socialiste joue son rôle d'organe théorique du Parti ouvert aux débats qui intéressent son avenir. Il convient que les militants fassent davantage connaître ces différents organes et les soutiennent activement, notamment au plan des abonnements et de la diffusion militante.

Nous vous proposons de consacrer dans chaque numéro de ces journaux et revues une ou plusieurs pages au débat interne du Parti (tribune libre). Ce qui permettra la libre expression des différentes analyses qui se font jour dans le parti. Nous entendons également laisser toute liberté d'édition et de diffusion aux revues et bulletins attachés à l'étude théorique et qui, n'engageant que les courants de pensée qui les inspirent, n'en apportent pas moins d'utiles contributions à notre réflexion commune.

b) A partir du Bureau national d'Adhésions, 7 bis, place du Palais-Bourbon, nous avons lancé *Allo P.S.*, bulletin d'information téléphoné que nos sections et fédérations doivent s'habituer à utiliser. Chaque jour près de 600 appels (1.000 les jours de pointe) sont enregistrés.

c) Nous estimons qu'il faut rapidement systématiser les communications entre le national et les fédérations par télé-scripteur. Toutes indications seront fournies à cette fin lors du congrès.

Unifier, décentraliser la formation

Déclarée « objectif prioritaire » à Pau, la formation a connu, en deux ans, un développement spectaculaire. Ainsi l'équipe nationale, largement renforcée au lendemain du congrès, a pu :

— Doubler la capacité d'accueil des stages d'été (durée : une semaine) qui toucheront pour cette seule année environ 200 militants ;

— Innover en lançant les stages régionalisés (en moyenne deux par semaine) destinés à sensibiliser les fédérations et à les aider à mettre en place une formation de base, centrée sur l'identité historique et doctrinale du P.S. ;

— Créer en octobre dernier, au terme d'une longue étude, le Centre national semi-permanent de Formation, tourné vers les cadres du Parti. Fonctionnant chaque quinze jours, sous forme de séminaires animés par des secrétaires nationaux et des responsables de commission, le Centre a, dans un premier

temps, consacré l'essentiel de son effort à la préparation des élections municipales et aux méthodes d'entraînement à l'expression orale. Pour la première fois les stagiaires ont été totalement pris en charge financièrement. Dix séminaires ont eu lieu entre octobre 1976 et avril 1977, sans que soient ralentis pour autant les stages régionalisés et les interventions ponctuelles ;

— Diversifier et inventer de nouveaux supports de formation : les dossiers-formation, les cassettes, les montages-diapositives se sont ajoutés aux brochures, entraînant une progression considérable des ventes (+ 218 % l'an passé).

Tel est, rapidement dressé, le bilan de la formation. C'est beaucoup, eu égard aux moyens du Parti, et, pourtant, c'est peu encore par rapport aux besoins d'une organisation dont la moitié des membres a adhéré récemment. Déjà « premier Parti de France », le P.S. doit maintenant développer sa cohésion et sa capacité d'intervention et de gestion par un nouvel et important effort de formation. Sa « cohésion » implique que soient mieux définies les règles de la démocratie interne dans un parti qui se veut un instrument de lutte pour la transformation de notre société et que soient approfondis au niveau de chaque section les trois principes indissociables de notre identité : l'Union de la Gauche, le front de classe et l'autogestion. Quant à la « capacité d'intervention et de gestion » du Parti, elle sera méthodiquement accrue par une formation spécifique (connaissances techniques et politiques) dans les secteurs-relais que sont les municipalités, les entreprises et les organisations de masse.

A cet effet, le P.S. lancera dès l'automne prochain une grande campagne qui visera l'ensemble des militants par l'intermédiaire des équipes fédérales et développera la formation de formateurs dans le cadre du Centre national. Dans les sections, l'accent sera mis sur l'identité du Parti et sur son fonctionnement. Le Centre national spécialisera davantage ses séminaires : initiation à la gestion des entreprises, à l'aménagement de l'espace, aux finances publiques, aux techniques audio-visuelles, etc., sans que jamais la compétence technique soit dissociée de la perspective socialiste. Un matériel adapté servira de support à cette campagne. A terme un relais sera recherché à l'échelon régional.

Il reste enfin la question parfois difficile de l'insertion des militants d'origine ouvrière et des femmes dans les diverses instances du Parti. La formation ne peut, à elle seule, résoudre ce problème qui est le reflet de tout un état social. Toutefois elle peut y aider en organisant une formation spécifique à leur sujet.

Le secteur entreprise et l'implantation ouvrière

Depuis Pau, ce secteur a largement accru son activité et son audience, en multipliant par 2,5 le nombre des S.E. et des G.S.E., notamment dans les secteurs productifs, et en participant aux travaux des commissions d'étude et à la réflexion collective du Parti. La conférence de Massy et ses 800 délégués, l'instauration de réelles structures fédérales et locales sont les signes concrets du travail en profondeur qui a été accompli. Cela ne suffit pas. Des faiblesses subsistent, dans l'implantation et dans la circulation de l'information et il faut y remédier, d'autant que pour les prochaines échéances le secteur entreprise a un rôle déterminant à jouer. Il ne le jouera qu'en affirmant la spécificité de la composante socialiste dans le mouvement ouvrier.

Fixons donc cet objectif : 1 500 sections et groupes d'entreprise avant les législatives.

Une campagne sera menée en même temps sur les mesures concrètes et immédiates que la Gauche au pouvoir mettra en vigueur et leurs implications pour les travailleurs. Le succès de la Gauche débloquera, sans aucun doute la situation en de nombreux points, ne serait-ce que par l'élargissement des droits à l'intérieur de l'entreprise et assurera l'adhésion au Parti de nouveaux militants, notamment chez les femmes et les jeunes travailleurs ; il convient d'ores et déjà de préparer leur engagement et leur insertion.

Cependant, le rôle et la nature du secteur entreprise devant ces perspectives nouvelles doivent être encore précisés et dès les prochains mois dans le cadre d'une réflexion prise en charge par tout le parti à tous les échelons, afin de réduire les aspects préoccupants de la division des tâches. Les travailleurs doivent prendre une part de plus en plus grande dans le Parti. Loin de se résumer à une seule organisation dans le secteur entreprise, ils doivent, avec l'appui de l'ensemble du Parti, accéder à l'ensemble des responsabilités politiques.

Ni organe de contestation d'un gouvernement de Gauche, ni cellule de réflexion technocratique, la structure « entreprise » trouvera sa juste place dans la société de transition.

Il faut que la S.E. ou le G.S.E. soit non seulement le porte-parole, sur le lieu de travail, du projet global des socialistes, mais aussi force de proposition, capable d'initiatives dans la perspective de la lutte pour le contrôle des travailleurs dans l'entreprise.

Agir en milieu agricole

Pour nous, socialistes, le front de classe sociale associe tous les salariés et la masse des producteurs individuels qui ont en commun d'être victimes de l'exploitation capitaliste. Partant du principe de la recherche d'une répartition optimum du fruit du travail de chacun et de la place des paysans dans le front de classe, nous pouvons confirmer les orientations de la politique agricole socialiste exposées dans notre programme et reprises dans le Programme commun de gouvernement.

Le milieu rural, dont les agriculteurs forment la trame principale, devient un élément important de notre combat.

Sans interférer avec les différentes organisations professionnelles, dont les orientations ne sont cependant pas indifférentes, notre Parti prend en charge l'expression politique des aspirations des travailleurs de l'agriculture.

Des lacunes ont commencé à être comblées. En janvier 1975, le Comité directeur a approuvé la mise en place d'une Commission nationale agricole désignée démocratiquement sur une base régionale. Celle-ci regroupe soixante militants dont quarante agriculteurs. Dans le même temps plus de cinquante commissions agricoles fédérales fonctionnent efficacement. Les autres peuvent et doivent progresser. Le travail entrepris par ces commissions s'est d'abord attaché à préciser les axes de la politique agricole contenus dans le programme « Changer la vie » et dans le Programme commun de la Gauche.

Ainsi, leur réflexion sur les problèmes fonciers posés à l'agriculteur a pu aboutir sur un avant-projet de la loi sur la terre. Parallèlement les travaux se sont poursuivis sur la coopération, la politique des revenus et des marchés agricoles, l'Europe, la fiscalité agricole, la planification, les apports spécifiques du monde paysan à la construction d'une société socialiste, les conditions d'une solidarité entre les agriculteurs et les ouvriers et la présence et la stratégie du Parti dans le milieu agricole.

Nous devrons nous fixer maintenant une autre priorité : diffuser et expliquer nos propositions.

A plus d'un titre, les conditions de vie des travailleurs qui vivent de la pêche sont proches de celles des agriculteurs. Soumis directement comme eux aux phénomènes naturels, aux variations brutales des cours, à la spéculation des secteurs de la transformation et de la distribution mais en outre aux incertitudes du droit maritime, ils justifient pleinement que les socialises poursuivent activement l'étude des solutions de leurs problèmes.

Le cadre de vie

Notre campagne « Changer la vie » a mis l'accent sur la dégradation continue du cadre de vie, essentiellement due à la poursuite systématique du profit à court terme, même s'il lèse les besoins profonds de l'homme.

L'environnement, les équilibres naturels sont altérés. Le Parti socialiste qui comprend et partage les préoccupations écologistes engagera les actions nécessaires. **Mais il croit en ce domaine comme dans les autres qu'il n'y a de réponse décisive que dans une transformation des structures économiques.**

La démission de l'Etat en matière de transports collectifs, la cherté des logements qui rend inaccessibles à la majorité des citoyens ceux qui se trouvent situés dans le centre des villes, l'urbanisation incontrôlée placent en « assignation à résidence » une grande partie des Français.

En matière de consommation, la société capitaliste finit par détruire le marché concurrentiel (pour ce qui concerne les biens et services marchands) tout en se refusant à considérer l'utilité sociale de biens et services non marchands.

L'organisation sanitaire et médicale elle-même est fortement marquée par la logique du profit à court terme. De ce fait, comme du fait des conditions de vie et de travail, le droit à la santé reste un privilège et l'inégalité devant la maladie et devant la mort subsiste.

Sur le plan de l'éducation physique et sportive, la faillite est complète. On a voulu sacrifier le sport scolaire au sport d'élite : le premier stagne, le second demeure sans éclat.

L'éducation populaire est en régression.

On accuse, et on a raison, le manque de moyens, les budgets dérisoires. Mais on ne dit pas assez la suspicion dans laquelle le régime tient les enseignants, les éducateurs, et tous ceux qui aspirent à s'exprimer librement, à manifester une audace et une créativité jugées par essence subversives.

Les loisirs, déterminés eux aussi économiquement et culturellement, sont devenus des « loisirs de digestion ». Le tourisme, un tourisme marchand.

Mais si nous critiquons, nous proposons aussi.

Les contacts pris avec les associations, surtout depuis la réunion du 5 octobre 1976, ont permis d'établir avec elles des rapports réguliers. Le Parti les consulte avant d'établir ses propositions de lois sur les sujets qui les intéressent, ou de définir

ses amendements (cf. demandes de suggestions, aux associations de consommateurs avant d'établir nos amendements aux propositions de lois Scrivener).

Les différents groupes du Parti recouvrant les secteurs du cadre de vie et réunis au sein de la commission nationale ont accompli un travail qui a déjà abouti à des prises de position exprimées dans des conférences de presse et par des textes de lois.

Chaque groupe organisera à cette fin des journées d'étude, à Paris et en province, avant septembre, puis des tables rondes en novembre, à l'occasion d'un colloque national du cadre de vie.

Ce travail se traduira, après le colloque de novembre, par la définition de la politique générale du Parti dans chaque domaine du cadre de vie et par le choix des mesures immédiates à prendre, dans le respect du Programme commun, dès l'arrivée de la Gauche au pouvoir, mesures assorties de leurs incidences financières.

Il en sera de même dans le domaine culturel. De ce dernier point de vue la création auprès du Secrétariat national, d'un Conseil de Développement culturel, regroupant plusieurs dizaines des plus grands spécialistes des Arts et des Lettres, ainsi que l'organisation régulière de « Mercredis socialistes de la culture », assureront le nécessaire dialogue entre les créateurs et le Parti socialiste.

Ainsi le Parti sera-t-il doté d'un programme précis et immédiatement réalisable. Il y associera les élus et le secteur associatif, les uns et les autres à des degrés et avec des pouvoirs divers, déterminant la réalité du cadre de vie.

Les femmes dans le Parti

L'augmentation importante des effectifs du Parti s'est accompagnée d'une augmentation du pourcentage des femmes parmi nos membres. Il atteint aujourd'hui 20 %. Mais ce progrès ne saurait être considéré comme suffisant.

Un grand parti réellement représentatif des couches populaires du pays a pour devoir non seulement de rassembler de nombreuses adhérentes mais de leur confier des responsabilités correspondant à leur importance, aussi bien dans le parti qu'en ce qui concerne les mandats électifs.

Les statuts du Parti (article 6) fixent un pourcentage minimum de 10 % pour la représentation féminine dans les organes de direction et prévoient que ce pourcentage sera augmenté au fur et à mesure de la croissance des adhésions féminines au Parti. Le congrès devra décider l'augmentation du quota au cours du débat statutaire.

Mais en réalité le problème ne relève pas seulement d'une clause réglementaire.

Le genre de vie des militants socialistes n'est pas différent de celui de nos concitoyens : la femme est trop souvent chargée de la quasi totalité des tâches ménagères et éducatives du foyer, elle assume trop souvent seule la garde des enfants. C'est à ce niveau qu'il faut poser le problème, et d'abord dans les sections, car la représentation féminine se raréfie dès qu'il s'agit de congrès fédéraux, de stages et sessions départementales ou de l'échelon national.

S'il est naturel que les femmes s'intéressent à la Condition féminine, ce qui justifie une structure interne du Parti pour l'étude de ces problèmes, elles doivent aussi être formées politiquement.

Un effort tout particulier sera fait dans ce domaine à tous les niveaux du Parti.

Nous lançons un pressant appel à nos sections et fédérations pour que :

— Le choix des heures et lieux de réunions soit fait en tenant compte des contraintes familiales ;

— Tous les congrès, stages, sessions, conférences et conventions départementales soient accompagnés de garderies d'enfants ;

— Dans le cas de couples d'adhérents ayant de jeunes enfants, les exigences de la vie militante (présence aux réunions, collages d'affiches, distribution de tracts) puissent être partagées entre les deux sans qu'il en résulte une exigence militante supplémentaire ;

— L'esprit de nos statuts soit respecté au-delà de leur lettre : les délégations à telle ou telle instance, les représentations extérieures, les missions temporaires ne sont pas visées par le texte (qui ne concerne que les organes permanents) mais doivent aussi être largement ouvertes aux militantes socialistes ;

— La candidature aux mandats électifs soit plus largement ouverte aux femmes. **Nous demandons à ce propos au congrès**

d'approuver la décision du Comité directeur sur les candidatures féminines dans les circonscriptions jugées favorables.

Une convention nationale « femmes » sera convoquée avant la fin 1977.

Les jeunes dans le Parti

L'Etat des organisations de jeunesse du Parti (M.J.S.-E.S.) au lendemain du congrès de Pau imposait une réorganisation qui a été entreprise. Les membres du M.J.S. et des E.S. ont participé à de nombreuses rencontres, séminaires, réunions internationales (avec le I.U.S.Y., les J.U.S.O.S., les Jeunesses socialistes italiennes, espagnoles, belges, etc.). Ils ont été présents au Rassemblement européen de la jeunesse et des étudiants (R.E.J.E.) de Varsovie, à la Commission d'enquêtes sur les crimes de la junte chilienne contre les jeunes et les étudiants, à la préparation du festival mondial de la jeunesse. Ils collaborent avec le secteur international du Parti.

Deux organes internes « Insurgé-Responsables E.S. » et « Insurgé-Responsables M.J.S. », bi-mensuels établissent une liaison suivie avec les groupes. Ils complètent le journal « l'Insurgé » qui, amélioré et paraissant régulièrement, est le journal — et le seul — de la jeunesse et des étudiants socialistes (2 000 abonnés).

De nombreux stages de formation (week-end et vacances) ont été organisés. Les membres du M.J.S. et des E.S. ont contribué à l'élaboration du projet éducatif du P.S., ont mené des campagnes spécifiques (campagne « Face au chômage », campagne contre la réforme Haby, campagne sur le cadre de vie) et ont appuyé la campagne organisée par le Parti dans 40 universités en avril 1976.

Enfin, le Comité pour la jeunesse et l'éducation permanente a permis une réflexion avec d'autres mouvements sur les problèmes de la vie associative, du sport, de l'apprentissage, de l'éducation permanente.

Une nécessité : **que chaque fédération désigne en son sein** un responsable pour les problèmes de la jeunesse. Quant à la **direction du M.J.S., elle devra, comme le prévoit une réforme de statuts soumise au congrès, correspondre à la représentation proportionnelle du Parti lui-même.**

Pour la décentralisation

Le développement des activités du Parti à l'échelon régional doit être poursuivi, les comités régionaux de coordination

du Parti constituant le niveau indispensable en matière d'études et de propositions d'aménagement du territoire et de planification régionale, de contrôle des élus régionaux et de décentralisation de certaines activités nationales.

Les élus et le Parti

1. Nous proposons qu'une convention nationale soit consacrée au cumul des mandats, afin d'en fixer les limites et les conditions.

2. Dès maintenant nous saisissons le congrès d'une demande d'incompatibilité entre les fonctions gouvernementales et la qualité de membre du Secrétariat national.

3. Nous estimons que la représentation parlementaire dans les instances nationales du Parti (Comité directeur, Bureau exécutif, secrétariat) ne doit pas dépasser 20 % du nombre des membres de ces organismes. Afin de ne pas désorganiser les structures dirigeantes, cette mesure sera immédiatement applicable au lendemain des prochaines élections législatives.

4. Tout député et sénateur rendra compte de son mandat devant sa section ou sa fédération à chaque session parlementaire.

5. Une assemblée générale des maires socialistes de France sera convoquée au mois d'octobre prochain.

6. Un secrétariat national aura la responsabilité des collectivités locales.

7. Tout militant élu a l'obligation d'adhérer à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, à l'exclusion de toute organisation d'élus concurrente.

Ces observations étant faites, le congrès doit savoir que la direction du Parti a trouvé auprès des bureaux du groupe parlementaire (assemblée nationale et Sénat) un concours constant, fructueux et amical.

Colloques, études, experts

Depuis le congrès de Pau, 6 colloques et 16 journées nationales ont eu lieu. Les rapports statutaires diffusés en mai en ont rendu compte.

Nous souhaitons que le congrès donne priorité à la définition de projets pour :

— L'éducation nationale ;

— L'environnement ;

— La décentralisation;
— La ville ;
— Le statut de la femme dans notre société.

Le premier, discuté depuis deux ans, est en cours d'adoption.

Le deuxième et le troisième seront diffusés pour discussion dès le mois de juin.

Le quatrième sera débattu dans un colloque d'ici la fin de l'année.

Le cinquième sera mis au point avant les législatives.

Le Parti dispose, pour aborder ces sujets, de 107 groupes d'études constitués par les commissions compétentes et qui accomplissent un travail considérable.

Le groupe national des experts qu'animent Albert Gazier et Jean Pronteau se réunit tous les quinze jours et fournit une importante contribution.

D'autre part, le Bureau national d'adhésions (B.N.A.) et l'Institut de recherche et d'études socialistes (I.S.E.R.) mobilisent sur le plan de l'accueil et de la réflexion, des concours indispensables. L'I.S.E.R. exerce désormais son attraction sur ceux qui, dans le Parti et hors du Parti, s'intéressent à une réflexion politique et idéologique approfondie.

Renouvellement des organismes dirigeants

Une règle devrait être adoptée afin de permettre un plus grand renouvellement des membres des instances nationales. Nous suggérons que la convention nationale consacrée aux cumuls électifs s'attaque aussi à ce problème (**par exemple** par l'inéligibilité d'un congrès à l'autre, soit pendant deux ans, du quart des membres du Comité directeur).

2. Renforcer l'unité du Parti

L'unité interne de notre Parti s'est forgée dans l'action et sur la base de ses succès. Il faut désormais qu'elle devienne un mode de vie quotidien et qu'elle se manifeste en dehors des périodes d'activité intense.

Notre socialisme est celui de la diversité. Nous voulons aussi un parti uni. Il n'y a qu'un seul Parti socialiste, ses positions s'expriment au travers de ses organismes responsables.

C'est pourquoi nous rappelons qu'aux termes de l'article IV de nos statuts **la liberté de discussion est entière au sein du Parti mais nulle tendance organisée ne saurait y être tolérée.**

Ceci exclut qu'un courant de pensée puisse disposer de locaux et de moyens financiers qui lui soient propres, prélever des cotisations sur les adhérents, organiser en dehors du Parti et sans son accord : réunions, stages et séminaires, émettre des positions publiques différentes de celles dont le Parti a souverainement tranché dans ses assises régulières.

Le Comité directeur établira le règlement qui permettra de concilier une liberté intérieure sans entrave avec une discipline totale dans l'action. En particulier, seront précisées les conditions dans lesquelles peuvent se tenir des réunions de militants en dehors des assemblées ordinaires des sections, dans l'esprit suivant : elles sont libres dans les locaux du Parti avec la triple exigence qu'elles soient déclarées préalablement aux organes du Parti, qu'elles soient ouvertes à tous les militants qui désirent y participer sans aucune discrimination, qu'elles ne donnent lieu à aucune publicité en dehors du Parti.

Concernant les stages du Parti, les animateurs, choisis sans discrimination fondée sur les courants de pensée, s'obligent à exposer les éléments de doctrine du Parti et ses positions politiques telles qu'elles ont été adoptées par ses instances régulières.

Un minimum de moyens de communication sera mis, sous le contrôle des institutions du Parti, à la disposition des divers courants de pensée pour qu'ils puissent se faire entendre des militants.

Le Congrès suggère que la tribune de discussion qui sera ouverte à tous les courants de pensée, et au-delà à l'ensemble des militants, soit organisée dans une publication particulière servie par abonnement. Il recommande d'autre part, concernant les revues théoriques, qu'elles fassent effort pour se rassembler dans une même publication prise en charge par le Parti.

La synthèse sur ce point implique que soient arrêtées par le Comité directeur des modalités sur le plan intérieur pour éviter toute forme de fractionnisme et de déviation de la démocratie intérieure.

Le souci de l'unité doit l'emporter, sans restriction, sur l'esprit de clan. Chacun de nous doit se sentir personnellement responsable devant les travailleurs, devant le peuple de France. L'exercice de responsabilités nouvelles exige que le Parti socialiste soit actif et fort et il ne le sera que dans l'unité et dans la cohésion. Combattre avec fermeté les tentations centrifuges, choisir cette voie de rigueur constitue l'un des enjeux majeurs du congrès de Nantes.

3. Préparer la transition

Pour nous, la transition se confond avec l'échéancier du Programme commun tel qu'il résultera des conversations entre les trois partis signataires. A titre d'exemple, on peut considérer comme admis le fait que les nationalisations retenues en 1972 seront réalisées dès la première session de la prochaine législature. Bien d'autres mesures seront nécessaires. Il appartiendra au gouvernement de la Gauche de les décider et de les exécuter.

Dans le Parti et hors du Parti, certains entendent privilégier ce qu'ils appellent « le mouvement populaire » et le distinguer de l'action des organisations des travailleurs, partis, syndicats et associations : un tel spontanéisme est contradictoire avec notre projet politique. Nous rejetons cette théorie. Il importe que le Parti ne fasse pas la moindre concession aux illusions « basistes » et au verbalisme ultra-révolutionnaire de certaines tendances de la Gauche française. Ces tendances n'ont pas plus leur place dans nos rangs que les partisans d'une politique centriste.

Evitons les équivoques : au lendemain de la victoire de la Gauche, c'est sur l'action des partis et des organisations démocratiques, en particulier du Parti socialiste, et non sur un mythique mouvement des masses que reposera la possibilité pour notre peuple d'exprimer ses volontés. C'est pourquoi le Parti devra être plus que jamais attentif à manifester les aspirations populaires, aussi bien par le dialogue avec les organisations syndicales que par sa propre insertion dans tous les aspects de la vie sociale. Il aura aussi à expliquer l'action du gouvernement de la Gauche, sans cacher la nature et l'importance des difficultés rencontrées. Le Parti a, jusqu'ici, échappé au double langage excessif dans ses congrès, prudent dans ses campagnes électorales. Veillons à ce que le jeu des tendances et de leurs surenchères ne le fassent pas dévier de sa ligne. Notre motion a pour ambition de mobiliser le Parti dans la clarté.

III. — UNION DE LA GAUCHE ET IDENTITE DU P.S.

La conquête du pouvoir par la voie démocratique, dans un pays comme la France, passe par la réalisation d'une coalition majoritaire. Telle est l'ambition de l'Union de la Gauche rassemblée autour de son Programme commun de gouvernement. Seule la Gauche, forte de l'appui des masses populaires, peut répondre à la volonté de changement qui anime les Français et engager le pays dans cette voie.

Et, de fait, malgré l'emprise du pouvoir et l'idéologie dominante sur les grands moyens de communication, la Gauche unie n'a pas cessé de progresser.

Mais l'Union de la Gauche est dialectique : n'oublions pas que quelques mois à peine après le combat commun de 1974, l'Union de la Gauche a été secouée par une **longue** polémique lancée par le P.C.F. contre notre Parti. **En nous refusant de nous y engager,** nous avons dit alors que cette polémique était injuste, contraire à l'intérêt de la Gauche **et qu'elle desservirait ses initiateurs.**

Lors de la préparation des municipales, le Parti socialiste a eu le double souci de développer l'Union de la Gauche et de préserver ses intérêts légitimes ainsi qu'il en avait été décidé aux congrès de Pau et de Dijon. Les résultats ont confirmé la justesse de son analyse ; ils auraient pu être encore meilleurs si le Parti communiste n'avait pas, ici et là, enfermé la négociation dans le cadre d'un rapport de force électoral qui ne correspondait plus aux réalités.

Le XXIIe congrs du P.C.F. a marqué un tournant. La polémique a cédé la place à l'émulation. Néanmoins, le P.C.F. continue à vouloir s'affirmer « le parti de la classe ouvrière » autour duquel doit s'articuler « l'union du peuple de France », politique souvent pratiquée dans le passé.

Ce qui est nouveau, en revanche, c'est l'abandon de la thèse de la dictature du prolétariat et le jugement porté sur les atteintes aux libertés dans les pays de l'Est. Nous jugeons cette évolution positive et le développement de notre Parti n'y est certainement pas étranger. Il faut souhaiter que le P.C.F. la poursuive en portant son analyse sur les causes qui ont conduit à la réalité du système soviétique. Une certaine conception du centralisme démocratique et **sa dégénérescence en centralisme bureaucratique** ne peut être expliquée uniquement par un accident de l'histoire. Si le P.C. a cessé de considérer **le Parti** et le système soviétique comme **des** modèles, il ne lui a pas encore substitué **un autre type d'organisation** et de société.

D'où l'importance pour l'évolution du P.C.F. et l'avenir de l'Union de la Gauche d'affirmer notre propre projet socialiste et de développer son identité, sur tous les fronts de lutte, comme sur le plan théorique.

L'Union de la Gauche, pour nous, est la traduction politique du front de classe qui vise à unifier les forces sociales en lutte contre le système capitaliste. C'est-à-dire qu'elle ne saurait

se limiter à un quelconque « rassemblement des mecontents » ou se dissoudre dans une vague « union sacrée » contre tel ou tel aspect de la politique du grand capital. En cela le front de classe se distingue de l'alliance antimonopoliste comme il se distingue des postulats théoriques et sociologiques sur lesquels le P.C.F. fonde sa prétention à exercer une influence dirigeante dans le mouvement populaire.

L'originalité du P.S.

L'identité du P.S. s'affirme aussi dans la perspective autogestionnaire du socialisme. Par le refus de tout système bureaucratique et centralisateur, il tend à faire de la responsabilité la dimension supérieure de la liberté et répond ainsi à l'aspiration profonde des travailleurs et de la jeunesse.

Pour avancer concrètement dans la voie de l'autogestion, nous considérons comme essentielles des réformes telles que la démocratisation de la gestion des entreprises du secteur public, le contrôle des conditions de travail, la mise en route de la planification démocratique, la décentralisation de l'Etat, la démocratisation de la gestion des collectivités locales, la régionalisation permettant la mise en œuvre du droit à la différence et à l'expression des identités régionales, la réforme du système d'enseignement (notamment l'éducation permanente), le développement à côté du secteur privé et du secteur nationalisé d'un secteur d'économie sociale rassemblant les coopératives ouvrières de production et de consommation, les coopératives agricoles ainsi que les entreprises à forme associative dont la création sera facilitée en permettant à des collectifs de travailleurs d'acheter et de louer du capital.

Actualisation du Programme commun

Les trois partis signataires sont d'accord pour considérer qu'il s'agit bien d'une actualisation et non d'une refonte globale, les principales dispositions restant adaptées à la situation présente.

Dans la lettre qu'il a adressée à Georges Marchais le 7 avril, au nom du Bureau exécutif unanime, François Mitterrand a précisé nos positions à la lumière des événements survenus depuis 1972 dans les trois domaines (libertés, politique extérieure, économie) qui ont fait l'objet des discussions dans les groupes de travail mis en place en juin 1975. Le document mis

au point par le Bureau exécutif national pour servir de base aux discussions sera communiqué aux fédérations et distribué au congrès.

Les rapports avec le M.R.G., le P.S.U., les gaullistes d'opposition procèdent de la même conception unitaire :

— Les Radicaux de Gauche sont les alliés naturels des socialistes. Ils ont signé le Programme commun, ils font partie intégrante de l'Union de la Gauche. Nous approuvons leur volonté de se développer de façon autonome et comprenons leur désir d'une meilleure implantation. Leur présence effective sur le terrain demeure la condition des accords électoraux que nous pourrons conclure avec eux sur la base de l'intérêt commun ;

— L'Union de la Gauche est ouverte au P.S.U. comme aux gaullistes d'opposition à condition qu'ils marquent clairement leur acceptation du contenu et de la logique du Programme commun. Toutefois, les hésitations du P.S.U. et la dispersion des gaullistes d'opposition rendent difficiles, pour le moment, leur participation à un accord national.

IV. — NOS PROPOSITIONS FACE A LA CRISE

L'année 1974 a marqué l'accélération de la crise du capitalisme mondial dont les premiers signes sont apparus avec la rupture du système monétaire international en 1970. Selon les pays, cette crise a été différemment ressentie : la R.F.A., les Etats-Unis, le Japon l'ont mieux supportée que la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. Mais, dans tous les cas, elle s'est manifestée par la hausse des prix intérieurs, des menaces sur une partie de l'appareil industriel et surtout par un chômage considérable. Les événements du Moyen-Orient n'en ont été que le révélateur de cette crise profonde, crise qui révèle un profond bouleversement du mode de production capitaliste et risque de conduire à une emprise accrue des multinationales sur l'Europe et le tiers monde. En France, elle s'est traduite, depuis 1973, par un doublement du chômage, de l'inflation et de l'endettement interne et externe. L'échec et les contradictions des politiques suivies depuis 1974 en ont fait peser le poids sur les plus défavorisés et ont affaibli sensiblement le potentiel économique du pays. Les plans anti-inflation qui se sont succédé ont connu les mêmes échecs, y compris par comparaison avec d'autres pays capitalistes.

La situation de la France s'explique par des raisons propres à notre pays. Les unes tiennent à nos structures économiques et sociales. L'ampleur des inégalités, entretenue et protégée

par un système fiscal injuste fait de la France un des pays les plus inégalitaires d'Europe. Ces disparités excessives renforcent la lutte entre groupes sociaux et accélèrent l'inflation. La domination exercée par quelques grands groupes privés, industriels et bancaires, conduit à une forte accumulation du capital dans des secteurs a faible concurrence, réduisant l'emploi et encourageant les hausses de prix pour augmenter les profits. La centralisation des décisions, aussi bien dans l'entreprise que dans l'Etat, étouffe l'initiative, la responsabilité et freine le dynamisme national.

Depuis quelques années, nos gouvernements ont accepté une dépendance de plus en plus forte à l'égard de l'étranger dans les domaines économique, technologique, financier, militaire, culturel. Face à une situation qui exigeait une stratégie lucide et neuve, ils ont manqué de projet à long terme et se sont bornés à s'accrocher au pouvoir, subissant les événements comme des bouchons sur l'eau et incriminant une prétendue fatalité extérieure.

Parce que nous entendons, avec nos partenaires de l'Union de la Gauche, mettre fin aux injustices et aux incohérences du régime actuel et développer les moyens permettant aux Français de changer leur vie, nous avons signé, en 1972, le Programme commun de gouvernement. Cinq années après, il est légitime de se demander si, compte tenu des formes nouvelles de la crise, ce document répond toujours à la préoccupation fondamentale qui l'anime : satisfaire les besoins et les aspirations des Français.

La réponse est nette : le Programme commun conserve son actualité et sa force :

— Parce que la crise dont souffre la France n'est pas un simple accident passager, mais qu'elle est liée au capitalisme lui-même ;

— Parce qu'il ne s'agit pas d'un document de circonstance, mais d'un engagement capable d'amener en une législature les changements profonds nécessaires au redressement économique et social de la France et susceptibles d'ouvrir la voie au socialisme.

Les réformes de structure qu'il contient n'ent sont que plus urgentes pour réorienter l'économie française vers la stabilité des prix, le plein emploi et le rétablissement de l'indépendance à l'égard de l'extérieur.

1. Nous doter des moyens de surmonter la crise

En priorité, une politique économique socialiste exige de se doter d'instruments d'action efficaces pour maîtriser effectivement les orientations de l'économie et réduire ses gaspil-

lages. La mise en œuvre du Programme commun permettra de disposer de deux outils essentiels de la maîtrise de l'économie : les nationalisations et la planification.

— Les **nationalisations,** prévues au Programme commun, sont un outil d'efficacité économique et de réorientation de l'économie, par commandes publiques et l'orientation sélective du crédit.

Le secteur public permettra d'orienter les investissements vers les industries les plus productives, les plus créatrices d'emplois et d'exportations. La gestion démocratique et décentralisée du secteur public, bancaire et industriel, ouvrira la voie à un contrôle réel des travailleurs sur la production. **Ces nationalisations, ainsi que les prises de participations majoritaires prévues au Programme commun seront réalisées dès la première session du Parlement.**

— Une **planification** véritable et démocratique et contractuelle est inséparable de la capacité donnée à chaque individu de décider lui-même de son destin à travers la décentralisation et notamment vers les collectivités territoriales

La régionalisaion en sera le moyen, notamment lui apportera un cadre adapté.

Nationalisation, planification, régionalisation, ne conduisent pas, comme le prétendent nos adversaires, à une collectivisation de l'économie française, mais à la mise en place d'une économie « mixte » où coexisteront et se développeront différents types de propriété des moyens de production. Les mécanismes du marché, qui ont d'ailleurs très largement disparu dans le capitalisme bureaucratique actuel, seront orientés et encadrés par la planification démocratique. Le secteur privé conservera une place essentielle ; la création de petites et moyennes entreprises, aujourd'hui rendu quasiment impossible, sera un facteur essentiel du plein emploi et de compétitivité de l'économie, et sera encouragée par la voie fiscale.

2. Réduire les inégalités sociales

Les catégories plus particulièrement victimes de la crise (femmes, vieux, immigrés jeunes à la recherche d'un premier emploi) ne bénéficient pas d'une protection légale satisfaisante. Les gouvernements de la Ve République ont gravement enrayé le fonctionnement des régimes sociaux : le minimum vieillesse reste inférieur à celui des pays européens de développement comparable, le pouvoir d'achat des allocations familiales est

très largement entamé. Mais les inégalités créées par la logique capitaliste sont également géographiques, notamment par l'abandon de zones entières du territoire jugées non rentables. On notera que la réduction des inégalités passe par une profonde démocratisation de l'institution scolaire et universitaire et la lutte contre la sélection sociale par la mise en place d'une école apportant un soutien prioritaire aux enfants des milieux défavorisés.

Cette réduction des inégalités implique aussi la mise en œuvre du droit à la différence, en particulier pour les minorités culturelles ; la protection des travailleurs immigrés et la reconnaissance de leurs droits civiques.

Il convient de prévoir les structures et le budget nécessaires à l'insertion des handicapés à la vie professionnelle et sociale.

De même, il convient que la politique industrielle de la Gauche s'accompagne d'un système de formation tant initiale que continue qui assure à chacun une qualification telle qu'il puisse revaloriser l'effort créateur de la collectivité, participe au contrôle des travailleurs sur la promotion et permette une promotion technologique et culturelle à l'ensemble du front de classe.

Sans attendre que les réformes de structures, mises en œuvre immédiatement, fassent sentir leurs effets, une politique économique tendant au plein emploi, à la réduction de l'inflation et à la maîtrise des déséquilibres extérieurs sera mise en place. Cette politique s'appuiera sur une profonde réduction des inégalités, économiques et sociales, une telle réduction passant d'une part par la redistribution en faveur des catégories les plus défavorisées et, d'autre part, par une refonte du système fiscal, elle seule permettra un développement de la consommation, des investissements et des équipements collectifs, de même qu'elle entraînera une diminution du chômage et, simultanément, réduira les causes internes de l'inflation, liée très largement aux diverses inégalités dans la société française. La politique économique socialiste, par le biais d'une redistribution et d'une relance sélective, amorcera immédiatement le retour à un développement équilibré.

Elle le fera avec vigueur et lucidité et sans se laisser entraîner par des mesures inconsidérées, à une aggravation des déséquilibres dont nous hériterons après les échecs des Plans Giscard, Chirac, Fourcade et Barre. En particulier, elle se fixera pour objectif de réduire aussi rapidement que possible l'actuel endettement international du pays qui menace notre indépendance nationale et accélère l'inflation et la crise.

Parmi d'autres, les mesures suivantes devront être appliquées immédiatement :

— Hausse du S.M.I.C., du minimum vieillesse et des allocations familiales ;

— Recrutement de 150 000 fonctionnaires pour les services sociaux et mise à disposition des collectivités locales de 60 000 agents ;

— Indexation d'un livret de caisse d'épargne par famille ;

— Création d'un impôt sur les grandes fortunes supérieures à 2 millions de francs ;

— Mise en œuvre d'un vaste plan d'économies d'énergie;

— Lancement d'un grand emprunt de 20 milliards de francs;

— Diminution des charges sociales pesant sur les industries de main-d'œuvre.

3. Une nouvelle logique de développement

Depuis mai 1968, la querelle des taux de croissance et la rivalité des P.N.B. ont pris une autre dimension, outre que les calculs des uns et des autres ne sont pas sans difficultés et contestations pour la raison majeure que l'échelle des prix à l'entrée et au sortir de la période considérée n'est pas comparable d'un pays à un autre. La vraie question qui est posée est donc celle du développement.

Si la Gauche devait se contenter de chausser les bottes de la croissance tous azimuts de la Droite des années 1960, elle rencontrerait, dès qu'elle aurait perdu le crédit populaire dont elle bénéficiera à sa mise en place, les mêmes difficutés et les mêmes obstacles.

C'est qu'en réalité, le développement pour la Gauche n'a ni le même contenu, ni la même portée idéologique que pour la Droite.

Il faut naturellement assurer ce que l'on appelle la reproduction élargie, c'est-à-dire la prise en charge du renouvellement du capital fixe, l'insertion de techniques nouvelles et la satisfaction des besoins d'une démographie en légère augmentation.

Mais au-delà de la question qui est posée, la Gauche ne peut continuer à se servir, par exemple, de l'industrie automobile comme locomotive des industries françaises, et, par suite, de l'allongement des rubans de béton sur l'ensemble de l'hexagone. Chacun sent et sait que ce type de développement n'est pas accepté. Il n'est au demeurant pas acceptable. Elle doit donc, dans le cadre de la planification, exprimer une double préoccupation.

En premier lieu, l'expansion doit être orientée vers de nouvelles formes d'activités humaines, dont la forme la plus concrète est la multiplication des équipements collectifs.

Elle doit également aboutir à la redistribution de la masse de travail disponible dans des conditions nouvelles. L'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction de la durée hebdomadaire du travail, mais plus encore, l'aménagement des horaires de travail par la limitation des travaux postés aux seuls secteurs là où ils sont techniquement nécessaires, là où ils existent, le développement du tertiaire qui va de pair avec une société dont les modes d'appropriation seront différents, doivent être les conditions préalables de cette redistribution.

Elle doit enfin aboutir à une redéfinition du contenu du travail par le développement des moyens de contrôle des salariés pour tout ce qui touche la répartition et l'organisation des tâches dans l'entreprise.

Entre la croissance zéro qui ne veut rien dire puisque de toute manière, il faudra faire face aux remplacements de matériels vétustes et aux besoins de techniques avancées, et la croissance tous azimuts, le Parti doit assurer une croissance équilibrée qui protège l'homme dans son travail et dans sa dignité et facilite le maintien ou le rétablissement des équilibres naturels.

C'est ainsi que l'on pourra définir une politique de l'énergie à la fois plus réaliste et plus démocratique, en luttant contre les gaspillages, en adaptant la production d'énergie à la diversité des usages, en évitant — dans le cadre d'une transition vers des énergies nouvelles — des aventures techniques qui ne seraient ni comprises ni admises par les populations.

Seule une autre logique de croissance prenant en compte d'autres valeurs que le profit à court terme, intégrant les coûts sociaux dans ses calculs de rentabilité suscitera une véritable politique d'aménagement du territoire et redonnera vie et espoir à tant de départements français en voie d'abandon.

Il ne s'agit pas là d'une clause de style. Les moyens techniques existent et doivent être à l'évidence utilisés par la Gauche, aux risques d'une incompréhension momentanée, ce qui postule, là encore, un Parti structuré, conscient et responsable.

V. POUR UNE EUROPE DES TRAVAILLEURS

Le Congrès de Bagnolet a défini la position du Parti sur l'Europe. Cette position demeure la nôtre.

Certes, l'Europe du Marché commun n'est pas celle que nous voulons. C'est en effet au sein du monde capitaliste que la C.E.E. a vu le jour et c'est une Europe du libre-échange qui s'est progressivement construite.

L'opinion souhaitait l'Europe des peuples, on lui a donné l'Europe des marchands et des monopoles. Comment l'accepterait-elle avec satisfaction ?

1. Traité de Rome et Programme commun.

La Communauté européenne est une réalité qu'aucun pays, aucun parti ne peut méconnaître. Elle a progressivement donné naissance entre les pays qui la composent à des relations économiques et à des interdépendances telles, qu'un repli national est une hypothèse inconcevable aujourd'hui.

Malgré ses erreurs et ses imperfections, le Marché commun constitue un indiscutable facteur d'expansion. Sa suppression se traduirait par le retour à une économie de rareté et de restrictions dont les conséquences seraient redoutables.

La résolution de Bagnolet et le chapitre européen du Programme commun ont fixé les grandes lignes de notre action.

Parmi les axes les plus importants, citons : un strict contrôle des sociétés multinationales, la lutte contre l'inflation par une action commune, l'application d'une politique sociale hardie et cohérente, la création d'un nouveau système monétaire, l'élaboration d'une planification démocratique, la mise en œuvre d'une politique européenne d'aménagement du territoire, la redéfinition des règles du Marché commun agricole, l'affirmation d'une Europe indépendante, pacifique et solidaire des peuples du tiers monde.

Cela suppose en premier lieu de donner leur véritable dimension européenne aux luttes sociales. La confédération européenne des syndicats a déjà fait des efforts importants dans ce sens. Ceux-ci pourraient être relayés par une harmonisation au niveau européen des régimes de protection sociale, du statut et des droits des travailleurs dans l'entreprise par un encouragement à la mise au point de conventions collectives européennes. Les socialistes pousseront aussi à ce que des problèmes comme la lutte contre la pollution et la défense de l'environnement soient exprimés et résolus au niveau européen.

Cela suppose en second lieu une volonté politique beaucoup plus ferme qu'aujourd'hui quant au développement des technologies et industries de pointe qui sont la clé de l'indépendance dans le monde moderne : informatique, aéronautique, espace nucléaire, etc.

Cela suppose en troisième lieu que soient pris en charge et traités dans le cadre de la Communauté les problèmes liés aux contradictions croissantes que connaît l'économie mondiale La concurrence que se font sur les mêmes produits les pays à hauts salaires et à bas salaires, la menace qui pèse sur certaines industries des pays développés du fait de l'industrialisation de nombreux pays en voie de développement, l'engagement politique croissant des gouvernements dans les échanges technologiques industriels et commerciaux, et la désagrégation du système international des paiements, risquent de rallier nombre de pays au protectionnisme. Pour pallier ce danger, l'Europe doit se rendre capable de mettre en œuvre une politique indépendante et commune tendant à l'harmonisation dans le temps et dans l'espace des conditions de la concurrence mondiale. Il nous paraît évident qu'au bout du compte l'Europe sera socialiste ou ne sera pas.

A cet égard, il est absurde de prétendre que l'application du traité de Rome serait incompatible avec celle du Programme commun : les articles 108, 109 et 222 du Traité de Rome montrent bien que, si besoin en était, la France trouverait dans le texte même du traité les moyens de mener à bien les transformations économiques et sociales qu'elle aurait décidées.

2. Pour le suffrage universel.

Le Congrès de Bagnolet a tranché ce débat.

L'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne contribuera à démocratiser les institutions de Bruxelles. Au nom de quoi préférerions-nous un pouvoir technocratique irresponsable à la libre expression des peuples par le suffrage universel ?

Le problème du contrôle budgétaire au sein de la C.E.E. est, à cet égard, caractéristique : le budget communautaire a atteint l'an dernier près de 50 milliards de nouveaux francs. C'est au Parlement européen qu'il appartient d'assurer le contrôle de ce budget. Mais il ne suffit pas de proclamer des pouvoirs formels, il est aussi nécessaire de donner à ceux qui les possèdent l'autorité nécessaire pour les exercer. L'élection au suffrage universel répond à cette exigence.

Nous réclamons pour cette élection européenne la représentation proportionnelle juste et loyale. C'est au Comité directeur qui se réunira à l'ouverture du débat parlementaire qu'il appartiendra de fixer l'attitude définitive des socialistes, en fonction de la réponse apportée aux préoccupations ci-dessus exprimées.

Les craquements actuels marquent l'échec d'une Europe impossible, l'Europe libérale qui tourne délibérément le dos à l'Europe des travailleurs.

La faute historique serait de croire au socialisme enfermé dans l'hexagone et protégé par l'autarcie économique et la bombe atomique. Le socialisme est par nature et par vocation international. Un gouvernement à direction socialiste en France et ce seront des millions de travailleurs en Europe qui l'observeront avec espoir, des millions de travailleurs qui rejoindront les travailleurs français.

VI. UNE POLITIQUE INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LA SECURITE

L'internationalisme n'est pas seulement une référence théorique inséparable du socialisme, il est aussi dans un monde en crise une dimension plus que jamais nécessaire de notre action. La crise économique mondiale et l'évolution récente du monde ont accusé la convergence des solidarités de classe, dans l'univers industriellement développé comme dans le tiers monde.

1. La crise et l'ordre international.

Loin de distendre les rapports hégémoniques, la crise a accentué les liens de dépendance envers les puissances dominantes, dans l'un ou l'autre bloc, à la fois rivaux et complices.

Les effets de la crise mondiale n'ont en effet épargné aucun système politique. Au poids de moins en moins supportable des dépenses militaires sur les revenus nationaux, la crise de l'énergie est venue ajouter un élément supplémentaire de déséquilibre interne. Le gaspillage des ressources naturelles, la destruction des excédents alimentaires, alors que des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants manquent du nécessaire, les inégalités de répartition attestent de la défaillance des systèmes de référence. Le capitalisme fait, partout où il domine, la démonstration de son impuissance à surmonter ses propres contradictions. Le modèle soviétique, pour sa part, a cessé d'apparaître, même aux yeux de certains communistes européens, comme une solution aux difficultés des sociétés industrielles avancées...

L'ascension économique de l'Europe depuis 20 ans s'est accomplie au prix d'une dépendance à l'égard du monde extérieur, et notamment des Etats-Unis, qui a accentué les disparités internes et partiellement annulé les progrès communautaires. Le maintien d'une telle situation condamnant à l'évidence

la France et l'Europe occidentale à abdiquer davantage encore leur souveraineté et leur indépendance.

Le respect des engagements à l'égard de l'Alliance atlantique ne peut s'accommoder d'ingérences inadmissibles dans les affaires intérieures des Etats. Les socialistes qui ont vivement réagi en leur temps aux déclarations américaines souhaitent une attitude nouvelle.

Cela implique une politique extérieure qui ne soit pas conduite en fonction de la seule référence à la balance des paiements, mais soit ouverte sur le monde et autonome dans sa démarche.

2. L'ordre international et le projet socialiste

La transformation du paysage politique européen, l'affirmation d'un dynamisme socialiste nouveau dans les pays de l'Europe du Sud, l'évolution récente des partis communistes occidentaux vers l'eurocommunisme donnent au projet socialiste une chance et une crédibilité nouvelles.

De ce point de vue, le relais des partis socialistes et sociaux-démocrates européens, mais aussi des organisations syndicales européennes (C.E.S.) est essentiel. Un large consensus existe avec ces forces vers des objectifs précis : politique sociale, harmonisation des conditions de travail, protection sociale, statuts des travailleurs immigrés et contrôle des travailleurs dans l'entreprise.

La crise a déterminé une situation qui rend plus facile, entre des mouvements de même tradition mais que séparent parfois l'héritage historique et des approches politiques différentes, l'affirmation de nouvelles convergences et la recherche d'actions communes.

Le Parti doit donc se fixer comme objectif prioritaire le renforcement de ses liens avec toutes les forces vives de la classe ouvrière européenne.

Sur le plan des relations mondiales, la politique étrangère de la Gauche devra tendre : à restituer à la France sa présence dans les négociations mondiales, à affirmer l'indépendance de l'Europe et sa spécificité dans les affaires internationales, à préserver l'indépendance de la politique française dans le cadre des solidarités communautaires, à contribuer par des initiatives propres à l'approfondissement de la détente et à la construction de la paix.

La France et l'Europe ont tout à gagner à la détente. La déclaration d'Helsinki constitue à cet égard une base importante pour l'accentuation de nos efforts. De plus le mérite essentiel

de l'Acte final est d'avoir introduit les droits de l'homme comme une donnée permanente des relations entre les Etats et une dimension nécessaire des progrès de la détente internationale. On doit considérer qu'en ce qui concerne les problèmes humanitaires et les échanges de toute nature qu'ils impliquent, il reste de grands progrès à accomplir pour passer de la solennité des traités à la réalité des faits. D'autre part, l'entreprise est encore fragile : une diplomatie ambitieuse favorisera la réalisation de véritables objectifs de sécurité. Le Parti socialiste réaffirme à cet égard que la réduction progressive des dépenses mondiales de défense, le renforcement de la force des Nations unies pour le maintien de la paix, la démocratisation du Conseil de sécurité et l'établissement d'une agence mondiale du désarmement sont des éléments essentiels pour assurer dans le monde une sécurité plus réelle et plus grande

VII. — DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Dans les départements et territoires d'outre-mer sévit un néo-colonialisme économique et politique. Le Parti socialiste réaffirme la nécessité de rendre, dès la période de transition, aux peuples d'outre-mer la possibilité de s'audodéterminer librement et individuellement.

VIII. — TIERS MONDE ET MEDITERRANEE

La lutte des socialistes contre l'exploitation et les phénomènes de domination ne s'arrête pas aux frontières nationales. L'internationalisme et la volonté de justice sociale ne sont pas pour nous séparables.

1. Une politique de solidarité active

Des pactes régionaux

Même s'il opère des refus de collaboration symboliques (Chili, Afrique du Sud) et si à l'opposé il recherche certains partenaires privilégiés pour des relations exemplaires, le gouvernement de la Gauche devra développer dans le tiers monde un très large réseau de relations d'Etat à Etat. Mais le Parti socialiste poursuivra sa lutte contre l'oppression, pour les libertés démocratiques, pour l'émancipation nationale, et développera son action de solidarité avec les forces progressistes et anti-impérialistes dans le tiers monde.

Dans les deux ans qui viennent, le P.S. prendra des initiatives propres et aussi dans le cadre de l'Internationale Socialiste, sur deux problèmes essentiels : celui des régimes

fascistes du sud de l'Afrique, celui des libertés en Amérique latine.

Après avoir vécu longtemps dans une économie rurale et semi-industrialisée, à peine ouverte sur l'extérieur, la France s'est orientée délibérément vers une mondialisation de son économie.

Pendant longtemps, les capitaux placés à l'extérieur ont suffi à assurer l'équilibre de notre balance des paiements.

Aujourd'hui, c'est dans le cadre de la division internationale du travail que la France doit trouver sa place.

Elle ne le fera que si elle prend des initiatives qui lui apportent, au moins pour un temps, le consensus de ses fournisseurs et clients traditionnels.

L'Europe des neuf couvre, à elle seule, plus de la moitié de nos échanges. Si nous tenons, comme cela est souhaitable, à participer à l'élévation du niveau de vie des pays en voie de développement, qu'ils soient ou non détenteurs de matières premières, nous ne pourrons pas le faire sous l'éclairage d'un colonialisme militaire abandonné ou d'un paternalisme apparemment bon enfant mais particulièrement exigeant.

Le Pacte fondamental de l'O.N.U. contient une disposition qui n'a jamais fonctionné. C'est la création de pactes régionaux de caractère volontaire, dans la parité des droits des participants et dans des cadres géographiques dont les partenaires sont seuls juges.

Dans le cadre de cette proposition, les deux zones d'action dans lesquelles la France pourrait prendre des initiatives, au plan international, devraient être :

— D'une part, le bassin méditerranéen qui pose en réalité moins de problèmes politiques qu'il ne paraît, mais où on peut craindre que les exaspérations économiques, qui ne manqueront pas de se faire jour en fonction des richesses des uns et des pénuries des autres, ne se transforment en lutte d'influence que seul un nouveau type de relations, comme celui qui est proposé, peut permettre de surmonter. Le Parti a agi dans ce sens en accueillant la première Conférence des Partis socialistes d'Europe du Sud et en renouant des liens avec les forces progressistes au Maghreb et au Machrek ;

— D'autre part, l'Afrique, en raison des relations historiques que la France a nouées avec ce continent.

La transformation socialiste que la France se propose de mener appelle un nouvel ordre de relations entre l'Afrique et l'Europe, au moment où les grandes puissances se préoccupent

d'assurer et de garantir leur influence politique et leur approvisionnement en matières premières, par des moyens divers (subversion militaire et subversion financière).

Cet état de fait risque de développer un néo-colonialisme qui ne pourra se terminer que par des luttes fratricides mettant en péril la sécurité fragile du continent africain.

A cet égard une France de gauche ne peut pas oublier sa mission universaliste. Elle se doit de prendre des initiatives qui, au-delà des seules préoccupations d'équilibre des approvisionnements, tel que prétend les régler la Conférence Nord-Sud, offriront à des partenaires inégalement favorisés par la nature, grâce à la compréhension mutuelle et à la création d'une solidarité vivante, les moyens d'échapper aux appétits des grandes puissances, qui déguisent un nouvel impérialisme au nom de l'autonomie des nations-Etats existantes.

2. Un nouvel ordre économique international

Le Parti socialiste ne devra pas sous-estimer, y compris au pouvoir, les sacrifices que l'instauration de relations économiques internationales plus justes impliquent pour un pays comme la France. Parce qu'il défend les intérêts des masses populaires françaises, le Parti socialiste marquera clairement auprès de ses partenaires du tiers monde, les transitions qu'il devra ménager dans la mise en cause des relations inégales actuelles. Parce qu'il vise une transformation socialiste de la société internationale, le P.S. devra démontrer que l'émergence d'un nouvel ordre économique implique de concilier l'intérêt du plus grand nombre dans les pays sous-développés et les pays industrialisés et suppose donc de profondes transformations politiques et sociales internes à chaque ensemble et à chaque pays.

Pour aller dans cette voie, et avant son accès au pouvoir, le P.S. indiquera les mesures concrètes et les initiatives internationales qu'il entend voir prendre par le gouvernement de la Gauche : aide au développement porté hors D.O.M.-T.O.M. à 0,70 % du P.N.B. ; allègement de la dette des pays en voie de développement, revalorisation des cours des matières premières par des accords de produits ; transferts de technologies plus larges ; réforme du système monétaire, propositions pour une nouvelle division internationale du travail, etc. Il indiquera l'échéancier qu'il envisage. Ceci marquera la volonté d'une cohérence rigoureuse entre la politique de relations avec le tiers monde et les autres aspects de la politique française actuelle (monétaire, agricole, commerciale, industrielle) ; en outre, le

P.S. inscrira clairement son effort dans une perspective de coopération entre l'Europe et le tiers monde et il fera des propositions dans ce sens.

APPEL AU PEUPLE DE FRANCE

De leur Congrès de Nantes, les socialistes s'adressent à vous.

A vous tous, travailleurs, salariés ou indépendants, qui par votre effort de chaque jour faites la richesse et la grandeur de la France.

Notre pays vit un moment important de son histoire. Depuis des années, la Droite gouverne et c'est la crise. Aujourd'hui comme hier le capitalisme ne connaît qu'une loi, celle du profit ; aujourd'hui comme hier il cherche à tirer plus de profit du travail des hommes. En pleine crise le patronat accélère la modernisation des industries ; celle-ci réalisée grâce aux travailleurs et à leurs dépens, ils payent deux fois. Aujourd'hui, nos gouvernants accusent la croissance dont, hier, ils ont exaspéré le rythme. Ils accusent le progrès. Mais le coupable n'est pas, contre les hommes, ce progrès que les hommes ont fait.

Et voici que ce système laisse souiller l'eau, l'air, les sols, détruire la végétation, saccager les biens les plus précieux, ceux que la nature nous a donnés, et qui sont le cadre irremplaçable de la vie humaine. Plus l'humanité se donne les moyens de sa libération, plus elle est niée par ceux qui détiennent les instruments de la puissance, l'argent d'abord, l'argent qui semble aujourd'hui faire et défaire le destin des peuples. Il est vrai que la croissance économique n'est pas une fin en soi. Les socialistes l'ont toujours dit. Mais la bourgeoisie ne découvre cette vérité que quand sa machine à produire se détraque. La réalité d'aujourd'hui, la réalité du système capitaliste en cette fin du XXe siècle, c'est que des centaines de millions d'êtres humains de par le monde sont privés du nécessaire, et que, chez nous, des centaines de milliers de familles, de personnes âgées, de jeunes, sont dans la gêne, certains dans la misère, tandis que tant et tant d'hommes et de femmes sont privés du droit élémentaire de vivre de leur travail.

Mais ces malheurs ne sont pas une fatalité : le système capitaliste en arrive au point où ses injustices et ses incohérences mêmes le rendent insupportable et préparent sa propre perte.

Parce que l'héritage est lourd, et lourde la pesanteur des habitudes parce que les privilégiés sont forts et résolus à se

battre pour sauver leurs privilèges, nous savons que la tâche ne sera pas facile. Nous le savons et nous le disons.

Dans un premier temps, **il faut sortir notre pays de la crise.** Comment espérer y parvenir sans le stimulant de la consommation populaire, donc sans augmentation des ressources des plus déshérités, sans que les travailleurs reçoivent leur juste part des richesses de la nation ?

Comment espérer un retour à la santé économique, si la modernisation de l'appareil de production est conçue pour réduire le nombre des emplois, au lieu de servir à diminuer le temps de travail de chacun, à diminuer la peine des hommes ?

Mais comment espérer cette remise en ordre économique si les secteurs clés — groupes industriels et crédit — échappent au contrôle de la nation ?

Comment hésiter à rendre à la collectivité ses biens, ses droits, lorsque les hommes des banques et de la grande industrie courent investir à l'étranger les capitaux produits par le travail des ouvriers, des techniciens français ? La réalisation du Programme commun fera reculer l'injustice en mettant fin au pillage des ressources nationales, en brisant la politique antisociale et antinationale de la grande bourgeoisie française. Elle sera le premier pas vers le socialisme.

C'est le contrat que nous vous proposons, le contrat pour les cinq ans à venir et, au terme de ces cinq ans, c'est le peuple encore qui décidera s'il veut ou non continuer la route avec nous.

Mais aujourd'hui, le temps nous est compté. Qui peut penser que ce pays supportera longtemps encore le sort qui lui est fait, qu'il tolère le spectacle de cette Droite impuissante et irresponsable qui se déchire elle-même ?

Voici venus les temps du changement

En ce moment historique, il est certain qu'il y aura changement : la question est de savoir si il se fera par la crise, dans l'injustice et le désordre, ou par la Gauche, dans la justice et la liberté.

Cela, aujourd'hui, beaucoup de Français, même parmi ceux qui ne sont pas socialistes, le sentent. Ils choisissent la Gauche parce que c'est la voie de la raison et de la sécurité. Mais les défenseurs des privilèges s'acharneront à empêcher le changement démocratique. Comme toujours quand leur domination est

menacée, ils cherchent à faire peur et travestissent la vérité : ils crient au collectivisme mais, sous nos yeux, c'est le capitalisme expropriateur qui chasse le paysan de sa terre, le commerçant de sa boutique, l'artisan de son atelier.

Demain, les hommes de la grande bourgeoisie feront la politique du pire, comme firent leurs ancêtres versaillais et leurs aînés vichyssois. Mais nous, socialistes, nous avons confiance dans la volonté réfléchie et le bon sens du peuple. Ce peuple, qui a appris d'une longue et dure histoire, sait maintenant où il lui faut aller.

Déjà, par millions, les Français ont exprimé leur confiance à la Gauche et, d'abord, au Parti socialiste.

Nous savons, nous socialistes, le prix de cette confiance. Si nous l'avons gagnée, c'est parce que nous avons su rassembler toutes les énergies du socialisme français. C'est parce que, depuis le congrès d'Epinay et dans la ligne de Jaurès et de Léon Blum, nous sommes en train de réaliser la synthèse de la diversité socialiste. C'est parce que nous avons été et sommes le Parti de l'Union de la Gauche, le Parti qui a fondé l'accord politique de la Gauche sur le front de classe des exploités.

Sans le développement d'un Parti socialiste puissant et résolument unitaire, tous les Français le savent, il n'y aurait eu ni le Programme commun, ni la montée irrésistible de la Gauche. Le grand fait qui, en quelques années, a renversé les données de la politique française, c'est la création et le développement d'un grand Parti socialiste renouvelé qui, avec François Mitterrand, a su exprimer au mieux les aspirations unitaires et la volonté de changement des masses populaires françaises.

Les travailleurs nous font confiance parce qu'ils ont réappris avec nous que le socialisme, ce n'est pas simplement davantage de justice et de bien-être, c'est la voie de l'émancipation humaine, c'est la voie de la liberté; ils pensent avec nous que tel système qui, contre l'exploitation capitaliste, a pu naître ailleurs, en d'autres circonstances, dès lors qu'il bafoue la liberté, n'est pas le socialisme. Face à l'exploitation capitaliste et à la bureaucratie étatique, l'autogestion est la réponse du socialisme.

Les travailleurs nous font confiance parce qu'ils pensent, avec nous, qu'en un temps où les développements de l'économie et des techniques de communication ne peuvent être celles d'un seul pays, l'internationalisation de la lutte des travailleurs, d'abord élargie aux dimensions de l'Europe, est une exigence absolue du combat d'aujourd'hui. Refuser cette évidence et se murer dans le donjon du chauvinisme, c'est tourner le dos à l'avenir.

Le Parti socialiste, premier Parti de France, sort de son congrès plus fort encore et plus uni. Dans les mois qui viennent, il jettera toutes ses forces dans la grande bataille politique où va se jouer l'avenir du peuple de France.
Vous aussi joignez vos efforts aux nôtres;
vous aussi, venez au Parti socialiste.

Plus que jamais, nous voulons unir, nous voulons rassembler, ouvrir largement ce Parti, gagner aux idées du socialisme, au combat de la Gauche, tant et tant de Françaises et de Français qui hier votaient pour les candidats du pouvoir et dont certains hésitent encore.

Etre actif partout, dans les entreprises et les universités, dans les quartiers et les villages, partout où les travailleurs mènent le combat contre l'offensive patronale, pour leurs salaires, pour leurs conditions de travail, pour l'emploi.

Poursuivre l'immense travail engagé pour que soient précisées en chaque domaine les solutions pratiques qu'impliquera demain la réalisation du Programme commun de la Gauche, du programme qui va changer la vie.

Bref, tout faire pour que le peuple l'emporte. En avant pour une grande victoire populaire !

En avant pour le Socialisme !

Coll. Fondation Jean Jaurès

MOTION D'ORIENTATION

Congrès de Metz (avril 1979)

MOTION FINALE DE POLITIQUE GENERALE

UN GRAND PARTI POUR UN GRAND PROJET

1. Avec des millions de Françaises et de Français nous avons espéré que les élections de mars 1978 permettraient, par la victoire de la Gauche, de commencer à « changer la vie ».

Chacun sait dans quelles conditions les dirigeants communistes, s'ils n'ont pu empêcher que le Parti socialiste devienne le premier Parti de France, ont maintenu la droite au pouvoir en déchirant l'union.

Il est nécessaire d'en tirer la leçon et pour cela de prendre en compte les évolutions de toutes sortes qui se sont produites aux plans national et international, dans les rapports économiques et sociaux, dans les domaines du savoir et du pouvoir. Non pas pour reculer devant la crise ou l'accepter comme une fatalité. Non pas pour dévier devant les attaques de tous bords, mais pour déterminer l'action du Parti socialiste dans les deux ans qui viennent. C'est l'objet de notre motion.

2. Refusant de polémiquer et de nous attarder sur la question de savoir si un accord était possible lors du Comité directeur de synthèse le 11 février dernier, nous souhaitons que, sur la base de cette motion, enrichie par de multiples amendements, intervienne au congrès de Metz, après un débat de tout le Parti, un large accord dans la clarté et sans exclusive.

Depuis près de huit années, le premier signataire de ce texte, Premier secrétaire du Parti socialiste, a veillé, en dépit des traverses, à assurer la progression et l'unité du Parti, unité qui ne doit pas être mise en cause, mais au contraire développée. A la logique de l'émiettement qu'ont trop souvent connue les socialistes, opposons la voie de l'unité et de la détermination. C'est l'objet de notre motion.

3. Le record absolu du chômage dans l'histoire de notre pays, des régions entières foudroyées, des conditions de vie et de travail souvent inacceptables, la toute-puissance de l'argent et le maintien d'immenses inégalités, le saccage de la nature, les pollutions de toutes sortes, la centralisation excessive, les

hiérarchies, la marginalisation des femmes, l'exclusion des jeunes, la montée des violences, une voix qui n'a rien à dire à l'Europe et au monde, voilà la France giscardienne de 1979.

Triste et logique bilan d'un système qui, après vingt ans de V° République et cinq ans de présidence de Valéry Giscard d'Estaing, n'a pas d'autre ambition que de défendre à tout prix les intérêts de la classe dirigeante. Lutter contre ce pouvoir, défendre les libertés, aborder les élections cantonales et l'élection européenne avec toutes les chances de succès afin d'avancer le jour où le socialisme vaincra — et donc obtenir de tous les socialistes, et surtout de leurs dirigeants, qu'ils sachent s'imposer la discipline indispensable pendant cette période difficile. C'est l'objet de notre motion.

4. Elle comprend trois parties, sous un triple mot d'ordre
— Regarder devant soi ;
— Tenir bon ;
— Pour un nouvel élan.

La grande question qui se pose à nous est de savoir si l'homme, affronté aux changements de la révolution scientifique, en retirera plus ou moins de liberté. Nous pensons que la réponse dépend de nous et de notre capacité à proposer tout simplement le socialisme. Un grand Parti pour un grand projet. C'est l'objet de notre motion.

I. REGARDER DEVANT SOI

1. Toute révolution scientifique entraîne une mutation des idées et des mœurs, suscite de nouvelles formes d'expression, annonce une autre révolution, celle des structures économiques et des rapports sociaux. Nous vivons l'une de ces époques. Non seulement un socialiste se garde de les craindre mais doit les désirer. Pas de socialisme sans la science. Le refus du progrès technique, la peur de l'acte créateur sont le propre des sociétés perdues. Le danger pour l'humanité n'est pas que l'homme invente mais qu'il ne maîtrise pas ce qu'il a créé. D'où la nécessité pour lui d'accroître son savoir et de prendre conscience des causes objectives et subjectives de son asservissement. **Un parti politique comme le nôtre a précisément pour fonction, dans le domaine qui est le sien, de contribuer à cette prise de conscience. Comment le ferait-il s'il méconnaissait les effets de la révolution scientifique d'aujourd'hui sur les phénomènes politiques de demain ?** Aurions-nous à lancer un mot d'ordre, à la veille d'un congrès qui déterminera pour deux ans la politique du Parti, il serait celui-ci : **regarder devant soi.**

2. En voici les raisons. **La biologie** constitue désormais un facteur de transformation de la condition humaine aussi important que le fut la physique au siècle dernier. Capable de modifier

le code génétique d'une bactérie et de la conduire à fabriquer des protéines d'origine humaine, la science d'avant-garde bouleversera d'ici à 1985 les données de la médecine et de la pharmacie. La même technique de programmation génétique appliquée aux plantes peut, dans les dix prochaines années, démultiplier, en la simplifiant, la production agricole. La biologie permettra l'extraction de l'énergie solaire absorbée par le monde vivant, transformera les déchets en sucre ou en alcool, recyclera par le canal des micro-organismes l'industrie énergétique tout entière.

L'électronique fournit à l'homme des instruments de décision qui livrent, dans l'instant, une somme de connaissances qu'aucun savant n'aurait pu rassembler au terme d'une vie consacrée à l'étude. Capable de transmettre à grande vitesse et de stocker en grandes quantités les impulsions électriques, elle traduit tout message et tout calcul en signes. L'automatisation ne consiste plus à augmenter la puissance des moteurs mais à accélérer le traitement de l'information. Aux Etats-Unis d'Amérique, 46 % du produit national brut sont constitués d'activités de production relevant directement ou non de l'information et de la communication. Miniaturisés, des ordinateurs de 16 millimètres à 1 centimètre carrés aussi minces qu'une feuille de papier et contenant de 64.000 à 1 million d'éléments sont déjà sur le marché, prêts à remplacer les ordinateurs de grande taille. La machine se substituait naguère au muscle du travailleur. Elle relaie maintenant, pour le compte de chacun, la mémoire de l'humanité, ordonne son jugement, règle le cours de son activité. On imagine l'importance décisive que revêt, pour notre pays et la sauvegarde de son indépendance, la possession d'une telle industrie.

Avant peu, **les satellites de communication** auront modifié aussi bien les circuits de télévision que les mécanismes économiques. Tout télespectateur français aura accès à 200 chaînes allemandes, néerlandaises, anglaises, américaines, etc., pour la plupart commerciales. Par le biais d'un satellite, une entreprise enverra sa comptabilité pour être traitée à l'étranger, pouvant ainsi échapper au contrôle fiscal et économique de son pays.

Se poseront alors dans d'autres termes les problèmes du travail, de la consommation, du pouvoir. De nouveaux biens de consommation apparaîtront, notamment dans les domaines de la culture, de la santé et de l'administration : machines à enseigner, machines d'auto-diagnostic médical, télécopieurs, vidéo-disques (ou disques porteurs d'images, 40.000 par face). Des millions d'emplois seront menacés dans la poste, la banque, les services, la production industrielle, provoquant, si l'on ne change pas le modèle de société, un chômage massif. La vie privée des individus sera contrôlée par des détenteurs de « mémoires informatiques » centralisées, altérant la conception même de la démocra-

tie. Il suffira que le ministre de l'Intérieur dispose d'une discothèque de 250 vidéo-disques pour qu'il puisse en 15 secondes faire apparaître sur un écran la fiche signalétique de chaque Français.

On comprend, par ces quelques exemples, combien il est urgent de définir les choix industriels, d'institutionnaliser les contre-pouvoirs et de diffuser un savoir apte à saisir et à cerner les effets de ces mutations.

3. **Regarder devant soi,** c'est aussi explorer le devenir des **rapports de l'homme avec son milieu.**

Dpuis l'origine de la vie, il a toujours été soumis aux conditions naturelles. Pour la première fois, le rapport des forces est inversé : la nature l'écrasait, il peut à son tour la détruire. Forts de l'avancée technologique mais incapables d'en maîtriser les conséquences, nous sommes confrontés à de nouveaux et formidables périls : marée noire des pétroliers, destruction des espaces naturels, empoisonnement des rivières, asphyxie des forêts, extinction d'espèces entières, raréfaction de l'oxygène, déchets nucléaires ballotés d'un pays à l'autre et qui restent menaçants pour des millénaires. Nous attendons de la mer notre alimentation et nos matières premières et déjà meurt sous nos yeux son élément vital.

Nous ne trouvons notre équilibre qu'en nous situant au centre d'un terirtoire humain et physique jalonné de repères familiers. Mais, résultat d'une expansion urbaine n'obéissant qu'à la loi du profit, ce territoire est aujourd'hui désarticulé, les femmes et les hommes renvoyés dans leur solitude.

Trop de nos villes sont devenues lieux de ségrégation et d'insécurité. Elles exilent à la périphérie les non-privilégiés : les plus jeunes, les plus vieux, la grande masse de ceux qui n'ont même pas droit à l'aisance. Elles séparent les citadins de leurs parents, de leurs amis, de leur travail, les condamnent aux interminables trajets quotidiens, réduisent leurs liens avec le monde extérieur à l'hypermarché et à la télévision. La tâche majeure du socialisme est peut-être d'apporter à la ville moderne la civilisation qui lui manque, car toute civilisation est échange, dialogue, naissance d'une communauté.

4. **Regarder devant soi,** c'est comprendre qu'il y a **échec d'une gestion politique de la société** quand celui qui devrait en être le bénéficiaire réagit en victime et se sent menacé dans son identité. On cumule des inadaptations : un développement urbain sans réussites, une éducation sans perspectives, un matérialisme sans générosité. Il y a échec d'une telle politique quand ceux auxquels on en propose les prétendus avantages s'en détournent, quand on assiste, en négatif, à la baisse de la natalité,

à la crainte du lendemain ; en positif, à la résistance écologique, à la réhabilitation des aspirations régionalistes, à la recherche d'une conduite intelligente de l'existence, à l'éclosion de marginalités utopiques, régressives ou constructives, au nom d'une poésie ou d'un sens retrouvé de la vie, portant condamnation d'un système de valeurs aussi aride que stérile.

Il y a échec quand le discours tient lieu de seule réponse **à l'affirmation de la femme, alors qu'il s'agit là d'une des vraies révolutions de notre temps, peut-être la plus profonde.** Il y a échec quand une société considère le temps libre, le temps de vivre, comme un résidu du travail.

5. **Regarder devant soi,** c'est observer la rapidité avec laquelle le paysage planétaire, qui nous était coutumier, se brouille, se déforme, s'efface et comment se dessine, avec quelle netteté, **la nouvelle répartition des forces politiques, la nouvelle localisation des puissances économiques.**

Le centre de gravité de la politique internationale s'est déplacé de l'Atlantique au Pacifique. Enumérons. L'accord sino-japonais, la réconciliation sino-américaine et la réaction russe, l'occupation du Cambodge par le Viêt-nam, la Thaïlande menacée. La nouvelle avance stratégique soviétique en direction de l'océan indien : après le coup d'Etat en Afghanistan, les coups d'Etat aux deux Yémen, l'aide militaire à l'Ethiopie, la mer Rouge fermée au sud. Le réveil religieux de l'Islam chiite en Irak et dans les républiques soviétiques de l'Asie centrale, le golfe Persique en balance. Plus près de nous, Israël et l'Egypte impuissants à signer la paix ; la Turquie instable, le Liban brisé. L'Asie entre dans le siècle.

L'Europe d'après-Brejnev ne rassemblera pas à celle du dernier après-guerre. Les deux Allemagnes grandiront encore chacune dans son camp, avant de se reprendre à rêver d'unité. Les satellites de la Russie auront envie de respirer un air plus libre.

On a parlé de guerre pour Chypre. On la redoutera pour la Yougoslavie. Que la France ne commette pas la faute d'armer la Chine, oubliant que l'axe de sa sécurité et de la paix européenne passe par Moscou !

Partout les matières premières dessinent en filigrane la carte de la puissance : Brésil, Mexique, Nigeria, Indonésie, s'il le peut le Zaïre, s'il le veut le Canada. Les peuples nombreux les feront fructifier. Pas les autres.

Nous parlerons plus loin de notre Europe de la Communauté.

Regarder devant soi, c'est prendre acte des rapports de forces économiques contemporains. La modification du coût du pétrole avait déjà profondément affecté la carte énergétique et

financière du monde et révélé le degré de notre dépendance. L'absence d'un système monétaire, la redistribution des pôles de production sur l'ensemble du globe au gré des intérêts des sociétés multinationales, l'apparition, après le Japon, de complexes puissants dans des pays qui n'avaient pas rang de compétiteurs mondiaux — Corée, Singapour, Brésil —, l'industrialisation croissante de pays jusqu'alors fournisseurs de matières premières et importateurs de produits manufacturés posent à nos industries navales, sidérurgiques, métallurgiques, textiles, des problèmes de concurrence redoutables, quand ce n'est pas de simple survie. Encore faut-il comprendre que l'on ne survit pas dans le repli sur soi. Pour que s'instaure enfin un nouveau type de relations entre le monde industrialisé, le tiers monde détenteur de matières premières et le quart monde démuni, la France doit ouvrir le champ de ses propositions.

Regarder devant soi, c'est faire l'Europe sans défaire la France, ou mieux : préparer la France à retrouver ses véritables dimensions par son engagement dans l'Europe. C'est aussi mesurer l'échelle des risques qui pèsent sur la paix et savoir que **le premier d'entre eux se nomme la prolifération des armes nucléaires.**

6. **Regarder devant soi,** ce n'est pas seulement constater l'impuissance de nos gouvernements successifs à mettre notre économie en situation de résister. C'est aussi ne plus vouloir se satisfaire que tant d'efforts de la communauté nationale aboutissent, par mauvaise direction politique, à tant de stérilité.

Dans quel état se trouve aujourd'hui la société française traumatisée par un chômage structurel massif, les coups portés à son niveau de vie, des conditions de travail souvent inacceptables, les atteintes aux droits syndicaux et le refus de la négociation sociale, des déséquilibres et des inégalités de toutes sortes, les sourdes révoltes qui l'agitent ! Et comment expliquer ? Sinon par une profonde dissociation de l'homme et de son milieu, du jeune et de l'adulte, du travailleur et du travail, du progrès matériel et de l'épanouissement, du citoyen et de l'Etat, de la technique et du bonheur. Notre Parti doit aller plus loin.

7. C'est ce que nous avons fait en consacrant des conventions nationales, des colloques et des journées d'études à l'Energie (mai 1975), l'Autogestion (juin 1975), les Réponses socialistes à la crise du capitalisme (juin 1975), la Santé (février 1976), l'Agriculture (mars 1976), la Jeunesse et l'Education permanente (juin 1976), l'Aéronautique (septembre 1976), les Villes nouvelles (octobre 1976), le Pétrole (octobre 1976), les Télécommunications (octobre 1976), l'Automobile (novembre 1976), la Sidérurgie (novembre 1976), la Construction navale (décembre 1976), la Recherche (janvier 1977), la Politique industrielle (février

1977), la Pharmacie (octobre 1977), l'Agro-alimentaire (novembre 1977), la Ville (novembre 1977), la crise du Travail (novembre 1977), Femmes et Socialisme (décembre 1977), la Vie associative (décembre 1977), les Universités (décembre 1977), la Défense (janvier 1978), le Transport (janvier 1978), le Cadre de Vie (janvier 1978), les Cadres et le Socialisme (février 1978), l'Elargissement de l'Europe (septembre 1978), la Justice (décembre 1978), l'Innovation pédagogique (janvier 1979), les Commerçants et Artisans (février 1979), l'Aménagement du Territoire (février 1979). Encore cette liste n'est-elle pas complète. Elle montre cependant — à ceux en particulier qui ont cru ou dit qu'il ne s'intéressait qu'à l'électoralisme — l'intense activité d'un Parti qui recherche passionnément les solutions politiques qu'impose l'évolution de la pensée humaine.

C'est ce que nous avons fait, quatre semaines après les élections législatives de 1978, en ouvrant le débat qui commande notre avenir, en décidant la mise en œuvre du **Projet socialiste.** 216 questions posées à nos 188.000 adhérents, sur des thèmes tels que « la crise du capitalisme », « le travail », « le temps libre », « le pouvoir », et « la France dans le monde », aucune difficulté, on le voit, n'a été éludée. Jamais organisation politique n'a mené une enquête aussi vaste auprès des siens, ni lancé autant d'interrogations, jamais organisation politique n'a appelé sa base à définir ses choix de façon plus complète, plus précise. Et le sérieux, le nombre et la diversité des réponses reçues ont justifié cette confiance du Parti en lui-même. Il convient maintenant de parachever l'entreprise en réunissant à la première date libre la Convention nationale chargée d'arrêter définitivement les termes du projet. **Nous proposons octobre prochain.**

8. Le socialisme est le seul projet capable de réconcilier la liberté de l'homme et les mutations de la science et du monde. Et c'est sur le socialisme qu'il faut tenir bon.

II. TENIR BON

1. Quoi qu'il advienne, réponse sera donnée aux questions qui viennent d'être posées. A lucidité, à compétences égales, tout homme d'Etat, tout gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche, le fera selon ses convictions.

Mais les sociailstes savent que la science n'est pas neutre. Ou bien la liberté y gagnera, ou bien ce seront les forces d'oppression. C'est là toute l'affaire. Au début de la première révolution industrielle la machine, pensait-on, pouvait, devait libérer les travailleurs d'une large part de leur peine. Elle les a, au contraire, davantage asservis. Le pouvoir de la bourgeoisie, nouvelle classe dirigeante, que sa récente victoire politique avait rendue propriétaire des grands moyens de production et donc de la décision économique, se mua en impitoyable dictature.

Il fallut près d'un siècle pour que fût reconnu à la classe ouvrière — au prix de quel combat, en dépit de quels freins, à peine desserrés — le droit de vivre.

Même cause, mêmes effets. La formidable projection de la science moderne sur chacun de nos actes pourrait, devrait libérer les travailleurs, les consommateurs d'aujourd'hui. Elle les asservira davantage pour peu que persévère le système économique en place, pour peu que ne lui soient pas substitués d'autres rapports de production, une autre politique et une autre morale.

La raison d'être du socialisme est tout entière dans cette lutte. Afin que cesse un jour l'exploitation de l'homme par l'homme, il n'est pas d'autre voie. Suivant que l'informatique s'oriente vers des techniques centralisées ou décentralisées, que la génétique conduit à la manipulation du cerveau ou à la réduction du cancer, à la prévention des maladies ou à la fabrication de surhommes-robots, que l'océanographie aide à multiplier les sources d'alimentation, donc à vaincre la faim ou à abriter les armes de mort, que la connaissance de l'atome livre les secrets de la matière ou serve à l'anéantir — et nous avec elle —, tout change à l'évidence. Plus clairement encore : tout dépend du pouvoir.

Pour l'atteindre et pour l'exercer, notre stratégie politique a été définie, il y aura bientôt huit ans, au congrès d'Epinay : comment transformer les structures qui déterminent le pouvoir, comment le rendre aux citoyens, comment y conduire les travailleurs ?

La « ligne d'Epinay » n'est pas partie de rien. Elle avait derrière elle une longue, rude et souvent belle histoire. Est-elle en cause aujourd'hui ? Et le socialisme historique, ou plutôt le socialisme tel que l'Histoire l'a fait, est-il remis en question ? L'obligation où nous nous trouvons de revenir à tout moment sur des points qui semblaient acquis — front de classe, stratégie de rupture, Union de la Gauche —, la nécessité où nous sommes ici d'exposer, une fois de plus, les décisions réitérées de nos congrès, prouve bien qu'il y a problème.

2. Commençons par rappeler, au risque d'exprimer des vérités premières, que **notre objectif n'est pas de moderniser le capitalisme ou de le tempérer mais de le remplacer par le socialisme.** C'est pourquoi nous parlerons ici de rupture en évoquant successivement les cinq conditions qu'elle suppose : un Plan démocratique, un secteur public élargi, de nouveaux droits aux travailleurs, une décentralisation poussée jusqu'à son terme, des mesures immédiates.

Un Plan démocratique. Plutôt que de s'abandonner aux mœurs de la jungle qui caractérisent « l'économie de libre-concurrence », n'est-il pas plus juste et plus sûr de compter

sur la réflexion, l'expérience, l'intelligence mises en commun et de préparer l'avenir par un Plan ? Dans de nombreux secteurs de notre vie économique, le marché a cessé d'exister. Ailleurs, il ne règle les échanges que pour partie. Sans nier le rôle qu'il continue et continuera de jouer là où demeure une réelle pluralité des entreprises, nous pensons que les grandes orientations nationales et régionales doivent être déterminées par la confrontation des intérêts, des besoins et des aspirations démocratiquement débattus à tous les niveaux et non au gré de ceux qui, sociétés multinationales et maîtres de la banque, exercent, sous couvert du marché, un pouvoir sans partage.

Rompre avec la toute-puissance du marché et sa logique du profit engagera la transition. En matière de transports ou de logement, de santé, de culture et d'éducation, le manque de ressources financières d'une famille ou d'un individu cessera de constituer un obstacle insurmontable pour beaucoup.

Certes, on constate dans les pays communistes de modèle soviétique une centralisation abusive autour d'un Plan bureaucratique. Pour échapper à ce danger, le Plan démocratique que nous concevons résultera d'un dialogue entre les représentants de la population (élus locaux, syndicats ouvriers et patronaux, organisations de consommateurs, mouvements familiaux et du cadre de vie, etc.) et des institutions. Dans la phase d'élaboration, les régions formuleront leurs propositions sans être astreintes à une étroite cohérence d'ensemble. La confrontation de ces propositions entre elles et avec les données nationales et internationales conduira à une série d'esquisses qui feront l'objet de consultations décentralisées avant d'aboutir au vote du Parlement. Il appartiendra alors aux régions d'établir leur plan dans le cadre de la loi, mais sous leur propre responsabilité.

Instrument privilégié d'une maîtrise collective du développement et de la transformation sociale, le Plan fixera les objectifs généraux, notamment pour l'emploi, les finances, l'équilibre extérieur, l'aménagement du territoire. Il préparera les activités nouvelles qui découleront des mutations technologiques. Il coordonnera les investissements. Il privilégiera les équipements collectifs et développera les secteurs de pointe, l'innovation, la reconquête du marché intérieur. La fiscalité, une politique du crédit et des prix, un secteur public élargi, des contrats passés entre les instances nationales, régionales, les collectivités locales, les responsables des branches économiques et les grandes entreprises privées ou publiques compléteront ce dispositif. Ce ne sera donc pas le marché qui assurera la régulation globale de l'économie.

Il est de l'intérêt du Parti que notre congrès confirme cette définition, qui est celle d'Epinay, du rapport Plan-Marché. Mais il est aussi de son intérêt que le débat ait lieu.

Un secteur public élargi. Deuxième terme de la stratégie de rupture, l'appropriation sociale des grands moyens de production et du crédit n'est pas dissociable du Plan. Indispensable pour changer le rapport de force avec le capital, elle est également nécessaire à la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique et financière. Cette socialisation — ou nationalisation — ne se réduit pas à une mesure de prudence ou de police contre le capitalisme. Elle a surtout pour objet d'empêcher que le capital ne s'accumule indéfiniment et que se perpétue la domination du patronat sur les travailleurs. Elle tend à transformer le mode de production et à ouvrir la voie à l'autogestion. Sans un vaste secteur public, le gouvernement socialiste, privé du moyen de peser sur les pôles de décision économique, serait vite incapable d'exécuter son programme. Quelle que soit la technique juridique employée pour les réaliser — il en est de plusieurs sortes qui vont de la prise de participations majoritaires (sidérurgie, pétrole) à l'expropriation intégrale (avec indemnisation) — les socialisations doivent s'inspirer de cette réalité : le pouvoir passe par la propriété. la propriété c'est le pouvoir. Quant à la liste des groupes à nationaliser — les sociétés mères et l'actif qu'elles détiennent dans leurs filiales —, nous avons donné notre accord à celle du Programme commun de la Gauche, participations comprises. Cette liste sera complétée en temps utile, chaque fois que dans un secteur-clé s'affirmera une tendance monopolistique ou que des produits nécessaires à la vie et à la sécurité du pays seront en cause. Notre programme « Changer la vie » avait également prévu, dès 1972, le retour à la nation de toutes les richesses du sous-sol, la socialisation des industries pour lesquelles les commandes publiques constituent la quasi-totalité des débouchés (financement des télécommunications, concessions d'autoroutes, etc.), celle des industries où la concurrence ne peut fonctionner de façon satisfaisante sur le plan national (transports aériens et maritimes, industries nucléaires), celle des entreprises vivant des subventions publiques, et la création d'entreprises-témoins dans le bâtiment. N'oublions pas que ce programme est toujours en vigueur.

La crise rend les nationalisations plus nécessaires encore. Beaucoup d'entreprises utilisent aujourd'hui l'inflation, l'endettement, voire les licenciements, pour financer leurs investissements. Des secteurs à fort potentiel de croissance sont négligés. Des financements massifs sont consentis par la puissance publique. Dans ce contexte, l'appropriation sociale constitue l'outil d'une véritable politique industrielle pour une nouvelle croissance.

Ajoutons à cela le développement du secteur de l'économie sociale. Régionalisation, départementalisation, municipalisation

des entrepries en fonction de leur taille et de leur poids économique, les entreprises associatives, les coopératives ouvrières de production permettront d'avancer de façon cohérente vers la socialisation des moyens de production.

Il est de l'intérêt du Parti que notre congrès confirme cette démarche vers un secteur public élargi, une addition d'expérimentations sociales ne pouvant remplacer la conquête du pouvoir d'Etat et la maîtrise des pôles de l'économie. Mais il est aussi nécessaire que le débat ait lieu.

De nouveaux droits aux travailleurs. « L'extension du contrôle des travailleurs dans l'entreprise constitue le véritable ressort de l'autogestion », ainsi s'exprime notre programme. Un droit syndical renforcé ; la section politique d'entreprise reconnue ; l'organisation et la rémunération du travail contrôlées par les comités d'entreprise et les comités d'établissement ; les délégués élus au niveau de l'atelier ; l'embauche, les licenciements, les classifications, la détermination des cadences, les conditions d'hygiène et de sécurité préalablement soumis au comité d'entreprise ; et dans le secteur public, la majorité aux travailleurs et aux collectivités autres que l'Etat dans les conseils d'administration des entreprises, la mise en place de conseils d'atelier ou de service. Ces mesures, parmi d'autres, le Parti, à l'occasion de son congrès, les réaffirmera.

Démocratie économique et démocratie sociale font corps avec la démocratie politique.

La décentralisation. L'Etat, instrument de la classe dominante, est aussi, en France, le produit d'une tradition centralisatrice qui, commencée sous la monarchie, s'est perpétuée jusqu'à nous. Or, nous sommes en lutte contre le système imposé par la bourgeoisie et nous pensons que si le pouvoir central a servi, naguère, l'unité nationale, aujourd'hui il lui nuit. Double raison de s'attaquer aux structures étatiques. Les Français n'ont plus à craindre de voir la nation éclater sous la pression des forces centrifuges. Ils ont, au contraire, à se défendre contre un Etat omnipotent, uniforme et tracassier. La décentralisation, c'est le droit à la différence. En application de ce principe et conformément à la proposition de loi déposée par le groupe parlementaire socialiste, la Corse, spécifique par sa situation géographique, économique, sociale et sa forte densité culturelle, bénéficiera d'un statut particulier.

Quand le suffrage universel nous en aura confié la charge, nous transférerons au niveau le plus proche de la vie quotidienne nombre des pouvoirs confisqués par l'Etat.

Fermeture des bureaux de l'administration parisienne qui régentent les collectivités locales, éclatement de ministères tels que l'Intérieur, les Finances l'Equipement, décentralisa-

tion des grands services publics (E.D.F., G.D.F., P. et T., etc.), suppression de la fonction préfectorale, accroissement des pouvoirs des assemblées élues — assemblées régionales, conseils généraux, conseils municipaux. **A cette fin le congrès chargera le Comité directeur d'inscrire à son ordre du jour, le plus rapidement possible, le projet actuellement à l'étude, de même qu'il mandatera le groupe parlementaire pour que l'Assemblée nationale se saisisse au plus tôt de la proposition de loi socialiste sur la vie associative déposée en décembre dernier.**

Des mesures immédiates. Personne ne croit au « grand soir »? Ce n'est une raison suffisante pour renvoyer le socialisme aux calendes grecques. Ce sera long ? Raison de plus pour commencer dès l'avènement du gouvernement de la Gauche et pour atteindre dans les trois mois, comme l'a prévu notre programme, des seuils décisifs. Nationalisations, décentralisation, droits des travailleurs, réforme fiscale, retour à la liberté de l'information seront, de ce point de vue, prioritaires.

3. **La stratégie de rupture ne s'applique pas qu'à l'industrie. Elle recouvre également le secteur agricole.** Le schéma productiviste de M. Giscard d'Estaing ne maintiendra en France que deux cent mille exploitations agricoles intégrées aux secteurs industriels et commerciaux d'amont et d'aval. Or, l'agriculture de notre pays ne peut plus se permettre de perdre un seul actif sans qu'il soit immédiatement remplacé par l'installation d'un jeune. L'exploitant doit vivre de son travail et il ne le peut sans une politique de prix garantis à la production dans le cadre de quantum tenant compte des coûts et sans des transferts appropriés tenant compte du rôle économique et social des agriculteurs dans la vie régionale.

C'est pourquoi le Parti socialiste préconise des **offices par produits** qui seront chargés de veiller à l'application de cette politique dans le cadre de la planification démocratique. La gestion de ces offices sera confiée, majoritairement, aux agriculteurs et salariés, mais aussi à des représentants des consommateurs et du gouvernement. L'office déterminera les prix des produits garantissant un juste revenu aux exploitants agricoles. Il assurera la régularité du marché et veillera au bon fonctionnement des circuits de production et de transformation. Pour alléger la charge foncière qui repose sur les agriculteurs et pèse dangereusement sur les prix agricoles à la production, le Parti propose d'autre part de les libérer du foncier par la création d'**offices fonciers** proches des S.A.F.E.R. actuelles, mais démocratisées et décentralisées. De telles propositions, qui ne sont en rien contraires au Traité de Rome, auront inévitablement des conséquences sur la politique agricole commune qui doit être réformée. Enfin, l'intérêt national exige que l'agriculture joue son

rôle dans l'équilibre de notre commerce extérieur par l'augmentation de nos exportations agro-alimentaires.

4. **Il est des luttes qui ne recoupent pas les schémas traditionnels de la lutte des classes. Parmi elles, la lutte des femmes.** Notre Convention nationale sur les droits des femmes (janvier 1977) nous a dotés d'un texte qui rend désormais indissociables combat des femmes et combat socialiste. Mais ce texte est peu connu et peu repris en compte par le Parti.

Au-delà de la notion, exprimée plus haut, de l'Etat-instrument de la classe dominante, existe un pouvoir d'Etat, exacte reproduction d'un pouvoir patriarcal qui continue d'inspirer la plupart des hiérarchies de notre société. Comme l'observe l'une des contributions : selon ce pouvoir l'organisation politique, le commandement et la loi reviennent par essence aux hommes qui détiennent la force d'appropriation, tandis que par nature les femmes leur sont assujetties dans les tâches d'entretien et d'exécution.

Le congrès, en approuvant le document issu de la Convention nationale, lui rendra son actualité. Actualité de la lutte pour que la société conçoive la place du travail dans la vie des femmes de la même façon que pour les hommes, lutte contre la théorie du libre choix de travailler qui serait réservé aux femmes alors qu'il n'en est rien, lutte contre l'inégalité de la formation professionnelle, des salaires, de la promotion, lutte pour le développement des équipements socio-ménagers, pour une autre politique de l'habitat, un autre statut social, lutte pour la reconduction et l'extension de la loi Veil.

5. **L'Union de la Gauche.** Sans doute l'Union de la Gauche est-elle gravement atteinte par le comportement sectaire et destructeur de la direction du Parti communiste. Mais la réalité profonde qu'elle exprime, l'union des forces populaires, traduction politique du Front de classe des travailleurs en lutte contre l'exploitation qu'ils subissent, continue d'être puissamment ressentie par les masses. Ni l'exploitation ni la lutte n'ont disparu avec les élections de mars 1978. Au contraire, elles se sont durcies en même temps que la crise. Et l'union, quels que soient les obstacles dressés devant elle par l'état-major du P.C., reste une nécessité. Mais comment maintenir une union dont l'un des partenaires, à l'évidence, ne veut pas ? Cette question est dans tous les esprits.

On rappellera, à cet égard, que l'Union de la Gauche autour d'un Programme commun est un phénomène unique dans l'histoire de l'Europe. Chez nous, le Parti communiste l'a refusée à Léon Blum, lors du Front populaire. Il n'a participé (avec de Gaulle, Gouin, Bidault et Ramadier) qu'à des gouvernements d'Union nationale et de concentration républicaine. Partout ailleurs, il

a recherché l'alliance des partis du centre (Finlande, Islande), de la démocratie chrétienne (Italie), de l'armée (Portugal), ou de l'ensemble des forces démocratiques (Espagne), mais n'a jamais choisi l'accord direct, préférentiel avec les socialistes.

Sauf en France. Pourquoi ? En raison du rapport de forces qui jouait à l'époque contre les socialistes et qui pouvait laisser croire que ceux-ci seraient aisément dominés ? Pour des raisons propres au communisme international ? Pour des raisons particulières à l'évolution du communisme français ? Nous ne nous interrogerons pas ici plus longtemps, sinon pour souligner l'incohérence d'une démarche qui devait conduire le Parti communiste à louvoyer de 1971 à 1977 dans les méandres de « l'union considérée comme un combat » pour finir par la rompre et combattre... les socialistes. Là encore, que de questions ! Assurément, la direction communiste n'a pas accepté la prépondérance acquise par notre Parti, dans et par l'union. Peut-être a-t-elle redouté de gouverner dans la tourmente de la crise ? Peut-être a-t-elle subi des pressions venues d'ailleurs, de crainte qu'une expérience socialiste, cautionnée par les communistes, n'offre du socialisme un visage nouveau différent, sinon antinomique, du modèle soviétique ? Il y a lieu de penser que ces raisons se sont additionnées.

Le point qui nous importe aujourd'hui est de savoir s'il est imaginable que le P.C. change d'attitude, cesse bientôt de considérer les socialistes comme ses adversaires principaux, et de préférer le gouvernement de la Droite et du grand capital à la victoire des travailleurs. Rien ne le montre.

Alors que faire ? L'alliance à Droite sous couvert de troisième force est évidemment exclue. L'hypothèse d'un isolement volontaire qui conduirait notre parti à ne conclure d'alliance ni à Droite ni à Gauche, à ne compter, pour parvenir au pouvoir et faire passer ses propositions dans les faits, que sur ses seules forces et l'éventuelle neutralisation de ses rivaux, ne débouche sur rien, à moins de fournir une stratégie intermédiaire pour une alliance à Droite.

Enfin, l'idée a été avancée de préférer à la notion et à la pratique d'Union de la Gauche et de front de classe d'autres notions. Si cette proposition signifie que l'union doit être et est d'abord profondément vécue par les millions de Français qui font confiance à la Gauche, elle exprime simplement une évidence. Si elle veut dire que notre Parti doit, prolongeant l'action déjà engagée, entretenir des liens toujours plus forts avec les syndicats et les associations, elle suggère à juste titre de poursuivre l'orientation adoptée. Mais s'il s'agit de chercher désormais à inclure dans un même rassemblement et sur le même plan les partis politiques, les syndicats, les associations

pour qu'ils définissent ensemble des objectifs de gouvernement, cette idée n'est ni souhaitable ni réaliste. D'une part, elle mettrait gravement en cause l'indépendance des uns et des autres. D'autre part, elle reposerait sur une illusion : considérer que toutes les associations se fixent un but politique et de Gauche. La spécificité de ces mouvements s'oppose à une telle orientation même s'il est absolument indispensable de renforcer nos liens avec eux. L'action syndicale ne se confond d'ailleurs pas avec l'action politique. Le syndicat doit être indépendant du Parti si l'on veut éviter que l'un ou l'autre ne joue le rôle de « courroie de transmission ».

Il n'est donc qu'une méthode : créer une situation à laquelle le Parti communiste ne pourra échapper.

Pour cela, pas de secret : **les socialistes doivent tenir bon.** Respecter leurs engagements. Pratiquer la discipline électorale. Engager des actions communes utiles aux travailleurs. Etre présents dans les luttes regroupant les forces de changement. Nous proposons dès maintenant une rencontre pour associer méthodiquement et d'un commun accord les partis politiques de Gauche aux luttes pour la défense de l'emploi et le sauvetage des régions en péril.

Mais en même temps les socialistes diront haut la vérité sur les manquements du P.C. Poseront des questions précises, comme l'a fait constamment la commission Jospin-Gazier, sur les contradictions entre le centralisme démocratique et la revendication autogestionnaire, l'internationalisme théorique et les pratiques nationalistes, le ralliement au pluralisme et la réalité soviétique, le discours de Gauche et le sabotage de l'alliance de Gauche, etc.

Le Parti socialiste, en tenant bon, fera plusieurs démonstrations à la fois : qu'il est le véritable artisan de l'union, qu'il s'enracine dans le terrain social qui est le sien, qu'il accroît son audience dans l'opinion publique. D'abord, être soi-même. Affirmer sans cesse l'identité socialiste est le devoir de chacun d'entre nous. Trois rendez-vous à court terme avec le suffrage universel en offriront l'occasion : élection européenne, élection présidentielle, élections législatives (les cantonales auront eu lieu quand se tiendra notre congrès ; nous y marquerons des progrès). Faisons en sorte, par notre fidélité, par la justesse de nos vues et par notre énergie, que les 23 % de mars 1978, qui font déjà de nous le premier Parti de France, soient largement dépassés. Restera au Parti communiste soit à s'enfermer davantage dans ses refus sectaires, soit à comprendre son devoir. Au-delà des tout prochains mois, lorsque, par nos initiatives, un contexte plus favorable aura été créé, lorsque le mûrissement des conditions politiques et l'approche d'importantes échéances

auront suscité un nouvel appel vers les solutions gouvernementales de la Gauche, et quand nous aurons nous-même enrichi et actualisé le Programme socialiste par notre réflexion sur le « Projet », il nous appartiendra, à nous, Parti socialiste, principale force de la Gauche, d'engager le dialogue. Dès maintenant, nous nous prononçons pour un pacte de non-agression entre les partis de Gauche. Agissons en toutes circonstances pour que notre Parti soit reconnu de plus en plus comme le moteur du changement de la politique française, le moteur de l'union des forces populaires.

6. Abordons maintenant deux points qui sont, depuis les élections législatives, au centre du débat public. Plusieurs de nos dirigeants ont développé à l'intérieur de nos rangs l'argument selon lequel le Parti aurait manqué de rigueur économique dans l'exposé de ses projets et contribué par là à l'échec de la Gauche. S.M.I.C. à 2.400 F, surcharge et contenu des nationalisations, somme des revendications matérielles, l'économie française ne pouvait, ont-ils dit, supporter un tel poids. Sans oublier la position récente du Parti en faveur d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures avec salaire maintenu, négociée entre les partenaires sociaux et accompagnée d'une réduction de l'éventail des revenus.

D'une façon plus générale, la conception même du Programme commun a été, par ce biais, sévèrement jugée : le quantitatif aurait pris le pas, à l'excès, sur le qualitatif.

Arrêtons-nous à la première de ces critques.

Rigueur économique et rigueur sociale

Les prétendues « lois économiques » que l'on présente, à Droite, comme éternelles, analogues à celles de la cosmologie, ne sont en fait que les principes de gestion du système capitaliste. Certes, on ne peut pas consommer plus que l'on produit, on ne peut pas durablement acheter à l'étranger plus que l'on ne vend. Ces contraintes admises, il existe plusieurs voies pour les surmonter.

Appellerions-nous rigueur économique l'ensemble constitué par la réduction relative des salaires, la dégradation des services publiçs, notamment de l'enseignement, l'absence d'aménagement du territoire ? Le transfert de toutes les ressources possibles vers le profit privé considéré comme le seul stimulant de l'économie ?

Nous préférons compter sur le travail, l'intelligence, la capacité d'innovation des travailleurs, de l'ingénieur à l'ouvrier. Sur leur appui et leur accès aux responsabilités. Sur un dialogue sincère avec les syndicats. Voilà des bases autrement solides pour riposter à la crise, retrouver les voies de la compétitivité,

reconquérir le marché intérieur, développer nos exportations, assurer et financer les tâches d'intérêt général (infrastructures, services publics, recherche, éducation, développement culturel).

Les prétendues « lois économiques » de la Droite ne sont que les vieilles « recettes » de l'augmentation des profits au détriment des salaires, les vieilles « recettes » de l'exploitation de l'homme par l'homme dans la société industrielle. Evitons donc d'appeler rigueur économique ce qui n'est que rigueur sociale.

L'équilibre de la balance commerciale n'est pas un enjeu de la lutte interne des classes. Mais nous n'en refusons pas moins l'endettement excessif de la France, l'effondrement de sa monnaie et, finalement, la perte de son indépendance. Nous devrons veiller avec soin à nos importations et choisir une relance sélective de la demande intérieure quant aux secteurs et aux bénéficiaires qui, favorisant la consommation populaire, emploient le moins de biens importés.

La rigueur économique dans le sens où l'entendent les maîtres du pouvoir constitue un formidable mensonge. Ni Giscard, ni Chirac, ni Barre n'ont frappé les privilégiés. Jamais on ne les a vus s'attaquer aux puissants pour les contraindre à prendre part au redressement national. Leur rigueur économique reste dans le cadre de la société dont ils assurent la défense, avec ses hiérarchies et ses iniquités. M. Giscard d'Estaing impose les salariés, les assurés sociaux, les consommateurs de produits de première nécessité, mais ménage les grandes fortunes. Il est temps de changer les termes du débat et de ne plus se laisser investir par la culture économique dominante.

A la rigueur sociale de la Droite (blocage des salaires, hausse des prix, licenciements, etc.), **opposons** la rigueur sociale de la Gauche (impôts sur les grandes fortunes, resserrement de l'éventail des revenus, lutte contre la fraude fiscale, etc.). C'est dans cette perspective qu'il faut se placer. Il est normal, en effet, que les mesures sociales de notre Programme soient en contradiction avec les lois économiques qu'on veut nous faire admettre. Rappelons que l'objectif du Socialisme est la suppression du salariat en tant que rapport de production, la fin de l'exploitation capitaliste.

Serait-il interdit de lutter contre les inégalités et de redistribuer les chances et les charges à l'intérieur du produit national ? A quoi servirait-il de conquérir le pouvoir d'Etat si nous n'étions pas capables de porter immédiatement le salaire minimal au niveau nécessaire ? Quel crédit garderions-nous auprès des travailleurs si nous n'étions pas en mesure de provoquer une baisse du temps de travail à 35 heures, d'ouvrir le droit à la retraite à 60 ans, d'engager un effort important en faveur des

familles, des personnes âgées et des handicapés ? Considérées dans la logique capitaliste, ces mesures sont, bien entendu, sacrilèges, cette logique impliquant le maintien ou la hausse des profits et donc la hausse des prix, moyen traditionnel par lequel le patronat récupère les avantages sociaux que la lutte des classes le contraint d'accorder.

Compromettrons-nous pour autant l'investissement, déjà si faible sous M. Giscard d'Estaing ? Il faudrait le craindre selon « les lois économiques » du capitalisme. Mais on sait qu'aujourd'hui les restrictions permanentes et absurdes de crédit poussent les entreprises à l'autofinancement de leurs investissements et donc à la recherche plus âpre encore de leurs gains. A ce prix, les P.M.E. succombent tandis que les banques, centres d'accumulation des profits privés, deviennent les exécuteurs des monopoles industriels. Dans la logique socialiste, au contraire, où le système bancaire sera nationalisé et lié au plan, où les taux d'intérêts seront réduits dans leur ensemble et variables en fonction des priorités, le crédit financera les investissements industriels conjointement avec l'autofinancemet. Cette logique en vaut bien une autre !

Que reste-t-il aussi de l'équilibre budgétaire, réputé règle d'or par le Giscard d'Estaing d'il y a quelques années ?

En vérité, le capitalisme emploie la crise comme stratégie d'adaptation. En étendant sa sphère d'influence à de nouvelles régions du monde, aux nouvelles dimensions des besoins, en déqualifiant les travailleurs, en multipliant les consommations factices, en exploitant les ressources naturelles à bas prix, en se servant du chômage comme d'une arme absolue, en concentrant les pôles de décisions, le capitalisme multinational fait de la crise une source de profit, de la science un outil de pouvoir, du progrès un mode d'exploitation. Le Parti socialiste se fait une autre idée des hommes et des choses.

Qualitatif, quantitatif

La lecture des contributions a convaincu de l'utilité du débat entre les socialistes. Le congrès enregistrera certainement l'accord quasi unanime qui s'est réalisé sur le refus d'admettre que la diffusion plus démocratique du pouvoir au sein de la société puisse pallier l'absence de mesures quantitatives de redistribution des richesses, bref sur l'idée qu'il n'est pas possible de séparer le « qualitatif » du « quantitatif ». Conclusion heureuse d'un procès engagé avec quelque vivacité au lendemain des élections législatives.

7. **La dimension internationale du socialisme.** La recherche d'un nouvel internationalisme ne résulte pas seulement d'une aspiration morale. Elle repose aussi sur l'existence de forces sociales qui tendent partout dans le monde à se libérer des

dominations dont elles souffrent. La réduction du temps de travail, par exemple, est une revendication que l'on retrouve dans l'Europe occidentale tout entière. Bien plus, le mouvement ouvrier est né et s'est développé sans frontières, puisant sa force dans la solidarité des exploités et dans l'identité de leurs besoins.

Sécurité collective, désarmement, arbitrage ont également inspiré le programme constant des socialistes sur la scène du monde. Le socialisme est par nature international ou il se nie. Et ce d'autant plus que son adversaire, le capitalisme, est lui-même parvenu au stade multinational. Les sociétés de ce niveau sont installées à tous les carrefours, dominent l'espace économique, contrôlent les océans, les continents, commandent le flux et le reflux des marcahndises, effacent les frontières, poussent à grande allure les pions du libre-échange universel.

Voulons-nous que la division internationale du travail et de la production se fasse sans nous et contre nous ?

La France et tiers monde

On ne soulignera jamais trop l'importance qu'il y a à tracer les lignes de force d'un nouvel ordre économique international, passant par la reconnaissance des Etats du tiers monde comme partenaires égaux. Les socialistes adopteront ou recommanderont une attitude positive dans les grandes négociations internationales avec les pays en voie de développement, la stabilisation des échanges et du système monétaire internationaux, la recherche de pays avec qui engager une coopération exemplaire à travers des accords de co-développement, en même temps que la dénonciation des conditions d'exploitation particulièrement brutales qui expliquent souvent les formes de concurrence anormales. Dans l'immédiat, notre congrès décidera d'étudier la mise sur pied d'un organisme de solidarité avec le tiers monde.

Le soutien aux luttes de libération nationale (particulièrement en Afrique australe), les campagnes contre la misère et la faim et pour les libertés mobiliseront notre action internationale. La lutte pour les Droits de l'Homme repose sur le refus de l'oppression et de l'exploitation, sur l'affirmation du droit à la différence. C'est un combat politique (droits démocratiques), social (droits syndicaux), culturel (droits religieux, droits linguistiques). Nous ne devons pas seulement lui apporter notre soutien à l'extérieur. Nous devons le traduire en termes concrets pour ces représentants du tiers monde que sont en France (et en Europe) les travailleurs immigrés. En ce sens, là comme ailleurs, il y a concordance entre la défense des Droits de l'Homme et la volonté d'entreprendre les transformations sociales.

La construction de l'Europe

L'élection du 10 juin. Le Parti socialiste réitère son attachement à la politique définie par le congrès extraordinaire de Bagnolet, sans délai ni préalable autres que ceux nés de la conjoncture (exemple : l'élargissement). Cette politique le conduira à soutenir fermement la construction et le développement de la Communauté européenne. Il prendra part dans cet esprit, le 10 juin prochain, à l'élection au suffrage universel direct des députés à l'Assemblée européenne et rappellera que cette mesure, inscrite dans le Traité de Rome signé par le gouvernement Guy Mollet en 1957 et entré en vigueur en 1959 sous la présidence du général de Gaulle, n'implique en soi aucun transfert nouveau de compétence tout en renforçant la légitimité de l'institution.

Il affirmera, à cet égard, que la règle de l'unanimité nécessaire à toute révision du Traité de Rome reste sa loi. Dans l'état actuel des relations entre les neuf pays membres de la Communauté, devant leur difficulté à définir des politiques communes dans des domaines essentiels, il conviendra de veiller à la stricte application du traité avant d'examiner l'éventualité d'une nouvelle étape.

Favorable — conformément au Programme commun — au renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée européenne, le Parti socialiste n'entend pas accroître les compétences de l'Assemblée par réduction des compétences des parlements nationaux. De même, il a tranché que le gouvernement français devrait mettre en place les procédures d'information et de consultation du Parlement avant toute prise de position importante. Exacte à court terme, c'est-à-dire pour l'enjeu du 10 juin et ses conséquences directes, la formule que nous avons lancée « tout le Traité de Rome et rien que le Traité », cessera de répondre à l'objectif qui est le nôtre dès qu'il sera sera possible d'orienter la Communauté vers le socialisme. Le problème majeur ne sera plus alors celui des compétences mais du contenu politique, économique et social de l'Europe.

L'Europe des travailleurs. Le Marché commun tel qu'il est, dominé par le grand capital, ne peut nous convenir. C'est l'Europe des travailleurs que nous voulons fonder. Dans cet esprit, le congrès retiendra cinq propositions pour les cinq années à venir.

1. **Le plein emploi** doit redevenir la priorité des priorités. Sa réalisation requerra une relance concertée des économies européennes, la semaine de 35 heures, la 5e équipe pour le travail posté, la création d'emplois d'utilité collective, des programmes spéciaux pour les jeunes.

2. **Les ressources et incitations du Fonds social** seront considérablement renforcées et les pouvoirs des travailleurs précisés afin de remédier aux déséquilibres actuels de la Communauté aux dépens des forces de la production. A cet effet, **un contrôle des institutions européennes s'exercera sur les multinationales,** tandis que les travailleurs participeront à l'information, à la négociation et à la décision des problèmes qui les concernent. Il conviendra de réexaminer le projet de « statut de l'entreprise européenne » pour qu'y soient mentionnées les différentes voies possibles vers la démocratie économique et notamment l'autogestion-contrôle ouvrier.

3. Un cadre de négociations sociales à l'échelon communautaire sera institué afin que soient discutées des **conventions collectives européennes.**

4. Pour marquer cette réorientation fondamentale de la C.E.E., des droits nouveaux seront immédiatement créés ou étendus à l'ensemble des travailleurs européens :
a) le droit à l'éducation permanente par l'octroi périodique d'un congé rémunéré à tous les salariés ;
b) l'égalité de traitement entre travailleurs masculins et féminins.

5. **Une charte des droits sociaux fondamentaux** réduira les inégalités entre pays membres et catégories de travailleurs. Ces dispositions s'appliqueront aux migrants, qu'ils soient ou non originaires de la C.E.E.

Trois nouveaux pays ont demandé leur adhésion à la Communaué : la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Le Parti socialiste considère qu'aucune condition n'est à poser à cet élargissement sur le plan politique. Le Traité de Rome, le Programme socialiste et le Programme commun n'avaient fixé qu'un préalable : le retour à la démocratie. C'est fait.

Par contre, sur le plan de l'intégration économique et essentiellement au regard de l'Espagne, nous avons énoncé trois préalables de ratification :

- **Un préalable agricole** (suppression des montants compensatoires. Organisation des marchés pour les productions affectées par l'élargissement, en particulier la viticulture et les fruits et légumes. Rappel de l'Article 44 du traité afin de lutter contre les spéculations sur la fluctuation des monnaies en appliquant à l'Europe élargie un système de prix minimum vérifiés aux frontières dans la monnaie officielle du pays d'importation. Création d'offices par produits, assortis de mécanismes régulateurs).

- **Un préalable industriel.** D'abord, en dénonçant dès maintenant l'accord franco-espagnol de 1970 qui établit à l'encontre de la France un déséquilibre douanier nocif. Ensuite, en prenant

des dispositions, après discussion avec les travailleurs intéressés et leurs organisations syndicale, qui permettront aux secteurs en crise de sauvegarder leur activité (sidérurgie, chantiers navals, textiles, cuirs, etc.).

● **Un préalable régional,** par l'accroissement des crédits du Fonds régional européen et une nouvelle définition des procédures d'utilisation de ces crédits.

Quant aux délais, ils supposent des étapes multiples et différenciées dont on ne peut déterminer par avance la durée. Les conditions de passage d'une étape à une autre seront vérifiées par le Conseil des ministres de la C.E.E. statuant à l'unanimité.

Telle est la position du Parti. Elle est celle de notre Comité directeur et se trouve exposée dans le rapport Sutra, approuvé par la même instance.

La plupart des lignes précédentes sont des citations tirées de nos textes officiels. Il est bon que les militants les connaissent car nombre de contributions semblent les ignorer.

Un manifeste socialiste pour l'élection européenne a été adopté par le Comité directeur du 21 octobre 1978. Il situe avec force le rôle nécessaire d'une Communauté dont chaque composante, livrée à elle seule, subirait aussi bien la domination des deux super-puissances que leur affrontement. Ni l'impérialisme américain, ni l'expansionnisme russe ne rencontreront d'obstacle durable sans une Europe organisée et plus précisément sans une Europe socialiste à volonté d'indépendance.

Il répond également à ceux que tentent le repli sur soi et le rêve nationaliste, comme à ceux qui s'abandonnent aux facilités d'une supranationalité confuse. Les socialistes ne sont pas placés devant deux lignes politiques pour l'Europe mais devant trois. Faire l'Europe sans défaire la France, restituer à la France son rôle aux dimensions européenes, respecter les obligations auxquelles nous avons souscrit tout en défendant bec et ongles les intérêts français, la grande majorité des militants le pense, le veut.

L'intérêt du Parti est de confirmer ses choix antérieurs, en les poussant plus loin pour un nouvel élan. Son intérêt est aussi qu'il y ait un débat.

III. POUR UN NOUVEL ELAN

1. Après sept ans nous connaissons notre bilan dont nous sommes collectivement responsables.

L'actif : 120.000 adhérents de plus. Des fédérations vivantes dans tous les départements de métropole et d'outre-mer, 1.200 groupes et sections d'entreprise, un journal hebdomadaire de

niveau national, deux mensuels, une revue théorique de bonne qualité, de très nombreux stages de formation, colloques, conventions, journées d'études, plus de 100 commissions et groupes de travail, des projets à jour importants sur l'Europe, le système éducatif, les droits des femmes, l'énergie, l'agriculture, la politique industrielle, la décentralisation, la vie associative, le cadre de vie, 104 députés au lieu de 41 dont 36 élus à moins de quarante ans, 81 maires de communes de plus de 30.000 habitants au lieu de 41, près de 900 conseillers généraux au lieu de 600, une audience certaine sur le plan international, une réinsertion dans le tiers monde, le Parti socialiste premier parti de France donc de la gauche.

Le passif : trop peu d'adhérents, trop peu de représentants des travailleurs de la production et trop peu de femmes dans nos structures, implantation trop parcellaire dans les entreprises, absence de péréquation entre les fédérations, faible décentralisation régionale, financement insuffisant et incertain, mauvaise information à l'intérieur du Parti et lenteur de la communication, échec de l'action culturelle, élitisme dissimulé sous le langage basiste, élitisme aussi dans les commissions nationales, et, depuis quelques temps, multiplicité des clans et manque de discipline parmi les dirigeants.

Il faut un nouvel élan.

2. **L'arme des socialistes est leur unité.** Nous l'avons faite à Epinay. C'est elle qui nous a permis de progresser en rassemblant le socialisme dispersé. Elle est aujourd'hui ébranlée par la multiplicité des fractions, avouées ou non, par l'âpreté de leurs affrontements et par le recours systématique à la presse extérieure pour peser sur les décisions du Parti. Dominons cette crise en revenant aux sources. Notre ambition a été de réunir dans un seul mouvement politique les diverses écoles de pensée du socialisme. Elle le reste. Et c'est notre réussite, nous n'obéissons à aucun dogme et n'avons pas de grand prêtre. La chasse aux chrétiens ou la chasse aux laïcs n'est pas dans notre nature. Pas davantage la nouvelle mode de la chasse aux marxistes. Tous ont leur place parmi nous. La fraternité n'a pas de hiérarchie. L'unité naît de la tolérance.

L'écho des rivalités de personnes et de clans inquiète les militants. Ils s'indignent que puissent exister des réseaux, des bureaux, des finances parallèles. Pour y mettre fin, le congrès confiera au futur Comité directeur le soin d'établir des règles plus strictes de discipline. Notamment le Parti devra disposer en plus du premier secrétaire, de porte-parole habilités à rendre compte des décisions prises. Il n'appartient pas aux postes de radio et aux chaînes de télévision de les choisir.

3. **L'heure est venue de faire accéder aux responsabilités** les militants que le Parti a formés, qui n'ont pas connu les clivages d'avant Epinay. Parmi eux, des femmes et des travailleurs de la production, sous-représentés dans les instances dirigeantes. Des mesures pratiques et financières seront prises pour faciliter cet apport. Les femmes qui seront 30 % par tranche de dix, sur la liste de candidats à l'Assemblée européenne ne pourront dans aucun organisme se compter à moins de 20 %, en application des statuts selon lesquels « le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque congrès national pour tenir compte de leur proportion réelle au sein du Parti ». Celui-ci prendra en charge l'organisation des stages de formation destinés aux femmes qui sont les plus durement touchées par la crise (54 % des chômeurs) et les plus exploitées (74 % des smicards). Les fédérations veilleront à ce que soit facilitée au maximum la candidature de femmes, en particulier dans les circonscriptions gagnables.

4. L'expression du Parti sera considérablement facilitée par la **création d'un journal quotidien.** Un dossier technique et financier sera remis aux militants pour qu'ils prennent une décision, positive ou négative.

5. Un récent règlement intérieur adopté par une Convention nationale a amélioré le fonctionnement démocratique de notre organisation. **La collégialité** à tous les niveaux suppose que les secrétaires nationaux se considèrent d'abord comme au service du Parti, et non au leur ou d'une fraction. Les manquements à cette règle devraient comporter leur retrait.

6. La campagne, directe ou indirecte, pour la candidature à la **candidature à la présidence de la République** est prématurée. Elle cause aujourd'hui de réels dommages au Parti. Le premier secrétaire ne peut être en même temps candidat. Le candidat ne peut se substituer au Premier secrétaire. Ces deux observations conduisent à ne pas désigner le candidat plus tôt qu'il ne convient.

7. La liste de nos candidats à l'**élection européenne** devra, autant qu'il sera possible, être décentralisée sur les régions, y compris l'outre-mer, et comprendre parmi les élus probables, comme on l'a dit plus haut, des travailleurs de la production, ouvriers et paysans, issus notamment des groupes et sections d'entreprise.

8. Le Parti attend de ses dirigeants qu'ils sachent dominer leurs compétitions pendant la préparation du congrès afin de faciliter la campagne de nos candidats aux **élections cantonales.**

9. **Il serait souhaitable qu'une révision des statuts permette la représentation au Comité directeur national** de toutes les fédérations. Qu'aux côtés du trésorier national soit constituée

une commission permanente de cinq membres nommés par les instances dirigeantes et chargée de suivre les **activités financières** du Parti et d'en rendre compte tous les deux mois par un rapport à la Commission nationale de Contrôle. Qu'une péréquation soit établie entre les fédérations pour soutenir les plus petites.

10. **Une école de formation,** dite école du socialisme, sera créée.

11. La campagne pour **la présence du P.S. dans les entreprises** aura deux objectifs immédiats : s'implanter prioritairement dans toutes les grandes entreprises et les secteurs-clés de l'économie privée et publique ; être de plus en plus présent dans les luttes sociales. Son développement dépendra de l'harmonisation entre les différents échelons et les structures de branches, entre les priorités nationales et le contexte local.

La reconnaissance effective de tous les droits d'expression et d'organisation des travailleurs sur le lieu du travail constituera une priorité de l'action du Parti au Parlement comme sur le terrain.

Les mesures prises récemment : augmentation du budget entreprises et du nombre des permanents, remboursement des frais des militants participant à des réunions nationales, « Combat socialiste » spécial renouvelé et diffusé massivement, mention du nom de l'entreprise sur la carte d'adhérent, seront complétées par une véritable priorité pour le financement, des stages de formation spécifiques, l'indemnisation des pertes de salaires des responsables ouvriers, le soutien financier des G.S.E. nationaux. Ceux-ci verront, sous la responsabilité du Secrétariat national aux entreprises, leurs moyens d'action et d'intervention développés. Ils seront présents et pourront faire des communications au Comité directeur quand une question de leur compétence sera inscrite à l'ordre du jour.

12. **Les jeunes** du M.J.S. éliront leurs responsables à tous les niveaux. Une Convention nationale qui se tiendra dans le courant de l'année arrêtera les dispositions utiles à cet égard. L'action commencée en direction des jeunes travailleurs, des jeunes de l'enseignement technique, des apprentis et menée conjointement avec le secteur entreprises, sera vigoureusement poursuivie. Les thèmes qui préoccupent particulièrement les jeunes seront développés : droit au travail, actions contre la répression anti-jeunes, service militaire, écologie et cadre de vie, luttes du tiers monde.

Les moyens appropriés seront accordés au M.J.S. pour réaliser ce programme.

La présence du M.J.S. dans toutes les fédérations est une obligation.

13. Pour une meilleure décentralisation du Parti, **les comités régionaux,** composés de deux délégués titulaires et d'un suppléant par fédération, eux-mêmes désignés par les commissions exécutives fédérales, se réuniront régulièrement. Un délégué régional sera nommé par les membres du Comité régional et les Premiers secrétaires fédéraux de la région. Les comités régionaux assureront le fonctionnement de commissions d'études et désigneront les délégués de ces commissions aux groupes et commissions d'études nationaux du Parti.

Dans l'intervalle de deux congrès le Bureau exécutif prendra l'initiative de réunir une Conférence nationale des régions.

14. **Une aide spécifique sera apportée aux fédérations d'outre-mer.**

La proposition de loi pour les départements d'outre-mer qui sera déposée lors de la prochaine session, prévoira, dans chaque département, l'institution d'une assemblée unique ou conseil départemental qui se substituera au Conseil général et au Conseil régional et sera élue au scrutin proportionnel de liste. Le conseil départemental élaborera le plan de développement et exercera les moyens et pouvoirs du développement culturel spécifique à chaque département. L'exécutif départemental sera exercé par le président du Conseil départemental assisté du Bureau.

La fonction de préfet sera supprimée. Un commissaire de la République exercera les pouvoirs d'Etat dans le département et contrôlera a posteriori la légalité des actes délibérés par le Conseil.

L'assemblée départementale sera consultée avant la ratification de tout accord international tel que l'élargissement de la C.E.E. ou la renégociation des accords de Lomé dès lors que cet accord entraînera des conséquences sur l'économie du département concerné.

15. L'appartenance à une association figurera, au même titre que l'engagement syndical, dans les exigences de la vie militante. Le Parti socialiste est le parti de l'autogestion. Cela signifie notamment que nos rapports avec les associations excluent manipulation ou contrôle. Approfondissons un dialogue confiant avec elles, reconnaissons la spécificité de leur action, respectons avec scrupule leur autonomie.

La proposition de loi déposée par les socialistes sur la **vie associative,** et dont le groupe parlementaire fera hâter la discussion, sera dès maintenant largement popularisée à l'intérieur du Parti.

16. Des sujets prioritaires de réflexion mais aussi d'action mobiliseront dans l'immédiat le Parti :

— **La lutte pour l'emploi.** Accent sera mis sur les 15 points présentés par le Parti, en particulier la réduction du temps de travail, la création d'emplois publics et d'utilité sociale, les mesures en faveur des industries de main-d'œuvre, l'institution d'offices qui mettront à la disposition de groupes de P.M.E. librement constitués des moyens communs d'investissement et d'exportation.

Le Parti socialiste exploitera dans les plus brefs délais le rapport de la **Conférence nationale sur la Sidérurgie.**

● **La recherche scientifique** sera placée au premier rang des obligations nationales, dans les domaines notamment de la biologie, de l'électronique, des énergies nouvelles, de l'environnement, des richesses de la mer.

— Les militants décideront s'il convient de lancer dans le pays l'idée d'un referendum sur **la politique nucléaire.**

— **Une conférence du Littoral** réunira les fédérations des départements maritimes du pays.

— **Un conseil d'évolution de la Science** auprès du Parlement, comme il en existe dans la plupart des grands pays développés, examinera l'opportunité des choix scientifiques.

● **Quelle politique démographique** pour le pays ? Une Convention nationale se saisira de ce débat fondamental qui doit trouver rapidement sa conclusion dans le Parti.

● **Quelle qualité de la vie ?** Quand la société d'aujourd'hui se borne trop souvent à proposer aux travailleurs : l'usine, ou le chômage, les transports en commun, les cités H.L.M. ;
aux femmes : la cuisine, le supermarché, la sortie des écoles ;
aux personnes âgées : l'hospice ou le logement insalubre, la solitude ou l'écran de télévision ;
aux jeunes : les terrains vagues, les machines à sous, les trottoirs, la suspicion... On montrera qu'il n'y a de réponse que globale, intégrée à l'analyse des structures de l'économie.

● **Quelle politique culturelle ?**

— Les Conseils scientifique, littéraire, artistique, seront réanimés, renouvelés ;

— Une exposition itinérante sur l'Histoire du socialisme sera mise à la disposition de nos municipalités ;

— Sur la base du rapport Bastide, une convention reprendra l'examen de l'ensemble des problèmes du cinéma, de la radio et de la télévision ;

— Un colloque culturel permanent dont l'ordre du jour changera de trimestre en trimestre, tiendra des séances publiques une fois par mois. D'autres initiatives seront prises : organisation d'une fête populaire internationale, création d'une Fondation

européenne de la Culture, mise en place d'une Agence technique chargée de recevoir les expériences culturelles les plus novatrices, de mettre à la disposition des municipalités de gauche des idées et des services.

— **Le Plan.** Le Parti invitera ses militants à mettre l'élaboration du Plan et le contrôle de son exécution à l'ordre du jour de leurs sections durant les trois phases de travail suivantes :

1. le recensement des besoins et des urgences au niveau des communes, des départements, de la région ;

2. la convergence de ces urgences au niveau national ;

3. les corrections à proposer au regard des réalités locales.

● **Les libertés** dont il ne faut plus parler qu'au pluriel afin de ne laisser nulle part les citoyens, les travailleurs, les peuples et les minorités soumis à l'arbitraire des Pouvoirs.

17. Cette énumération d'objectifs à court terme ne doit pas nous tromper : il n'est de vraie politique qu'à long terme. Tout est affaire de perspective. S'il était nécessaire que le Parti fasse connaître à l'opinion l'itinéraire qu'il entend suivre, il convient maintenant de prendre ses distances. Le pire contresens serait d'identifier socialisme et productivisme. Nous avons besoin d'autre chose.

Nous l'avons dit plus haut, le rôle d'un parti n'est pas de répondre aux questions que l'homme se pose sur l'origine et la finalité du monde qui est le sien. S'interdira-t-il pour autant d'inscrire son projet dans cette dimension ? Les foules rassemblées sur les pas de Jean-Paul II et à l'appel de Khomeiny, toute différence admise sur l'objet du message, offrent un champ de réflexion qu'il serait absurde d'ignorer. Dans notre Europe lassée et tenue en lisière par la société de l'argent, où le socialisme dans la liberté reste à construire, l'hésitation ou le refus qu'oppose la jeunesse à l'engagement politique, résulte sans doute du fait que les partis politiques restent en-deçà des valeurs hors desquelles la vie perd son sens. D'où le malentendu. Parce qu'ils ne donnent pas ce qu'ils doivent, on leur demande plus qu'ils ne peuvent donner. Qu'ils se souvienent pourtant : des mots aussi simples que le pain, la paix, la liberté, à partir des plus humbles besoins, ont parlé naguère à l'esprit et le peuple des travailleurs a su que ses conquêtes avaient valeur universelle.

En choisissant de combattre pour la conquête de cette liberté supérieure, la responsabilité, devant soi et devant les autres le socialisme autogestionnaire a ouvert une route qui le mènera loin.

18. Le Parti socialiste, parce qu'il porte le seul changement d'envergure de la politique française intervenu depuis longtemps, est aujourd'hui seul contre tous. C'est le signe de son succès et de sa force. Face à ceux qui se sont ligués pour l'atteindre et l'abattre, les socialistes, dans le respect de leur diversité n'ont qu'une arme : l'unité.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

1. LA FORMATION VOUS PROPOSE

- Histoire du Parti Socialiste
- Petite bibliographie socialiste
- Guide du Nouvel Adhérent
- Syndicalisme et Politique
- Vocabulaire socialiste d'économie n° 2 (n° 1 épuisé)
- Logement social et Cadre de Vie
- Brochure de base
- Jean Jaurès, Socialisme et Liberté
- Léon Blum, Le Discours de Tours
- Féministes français
- Nous, Socialistes
- Quinze thèses sur l'autogestion

Dossiers - Formation :

- Action militante, animation des sections et fédérations
- L'identité du P.S. : Front de classe, Union de la Gauche, Autogestion

Pour tout renseignement concernant le P.S.

Adressez-vous à notre
Service de Documentation

ANNE-YVONNE ETIENNE

10, rue de Solférino
75333 PARIS Cédex 07
Tél. 550.34.35

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ADRESSES UTILES

Bureau National d'Adhésions

10, Rue de Solférino
75333 PARIS Cedex 07 - Tél. : 550.34.35

- Votre Fédération : .....

..... Tél. : .....

Secrétaire Fédéral : .....

.....

..... Tél. : .....

- Votre Section : .....

.....

Secrétaire : .....

..... Tél. : .....

Trésorier : .....

..... Tél. : .....

Secrétariat Administratif du Parti et Trésorerie :

10, Rue de Solférino
75333 PARIS Cedex 07 - Tél. : 550.34.35

Imp. HENRY - 62170 Montreuil-s/Mer

Coll. Fondation Jean-Jaurès

documentation socialiste

a été créée pour regrouper sous un seul titre d'ensemble à parution régulière la totalité des brochures du Parti socialiste (formation, entreprises, cadre de vie, lutte des femmes, propagande etc.)

L'éditeur en est le Club socialiste du Livre,

10, Rue de Solférino
75333 PARIS Cedex 07 - Tél. : 550.34.35

Le numéro : 6 F. (sauf numéros spéciaux)

Abonnement pour 5 numéros envoyés d'office dès parution : 28 F. (sans supplément pour les numéros spéciaux).

C.S.L.

- **Éditeur des publications du P.S. (Projet socialiste, brochures...)**
- **Diffuseur de livres intéressant les militants socialistes,**
- **Fournisseur des gadgets à l'emblème du Poing et de la Rose,**

Le Club Socialiste du Livre est à votre disposition

Pour tout renseignement

10, Rue de Solférino
75333 PARIS CEDEX 07

Coll. Fondation Jean Jaurès

PROJET SOCIALISTE

POUR LA FRANCE DES ANNÉES 80

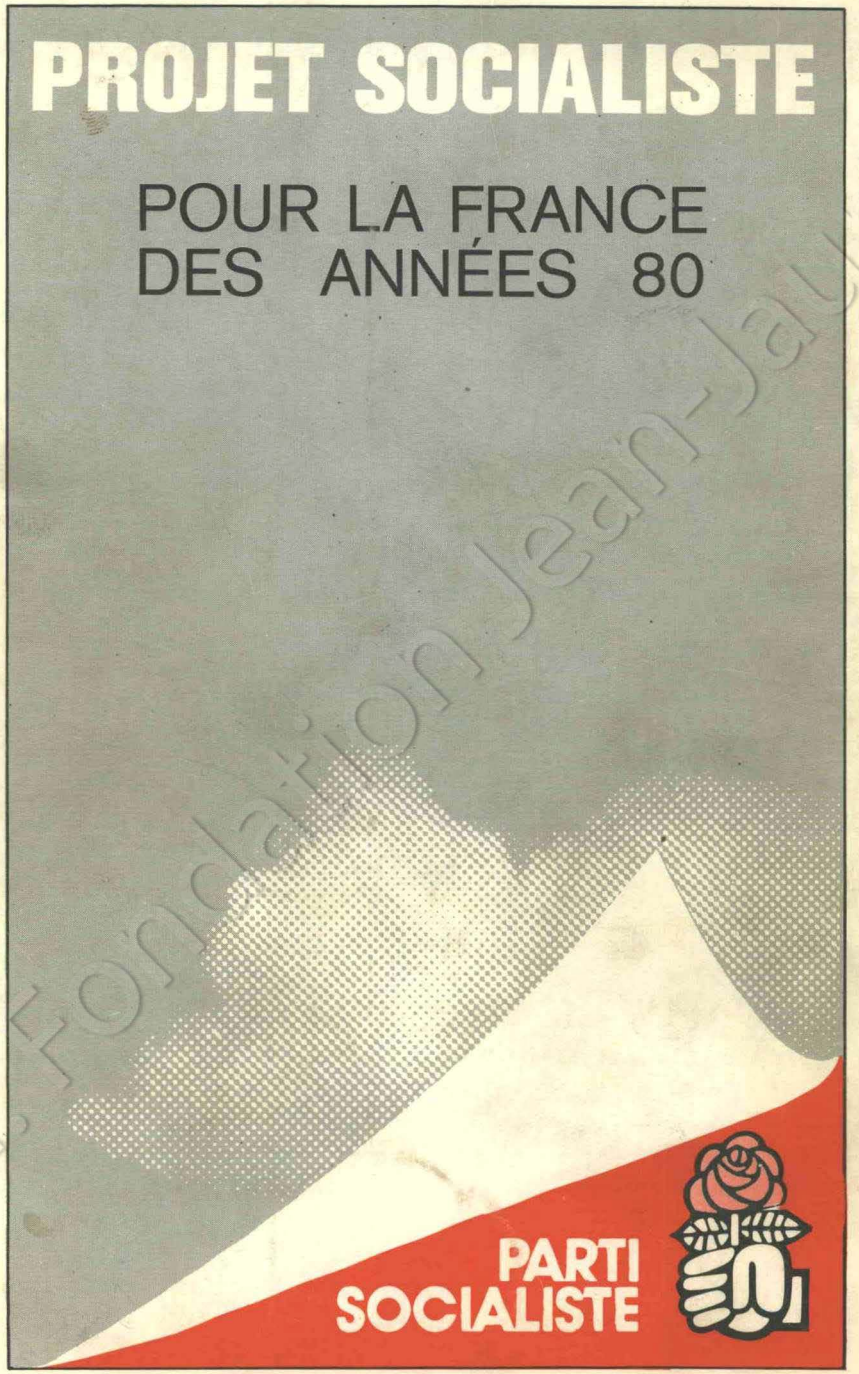

Edité par le Club socialiste du Livre, S.A. 10, rue Solférino, 75333 Paris - Cédex 07.
Directeur de la publication : Jean-Pierre BONIN.

Coll. Fondation Jean-Jaurès